



RAPPORT D'ACTIVITES 2025

DISPOSITIF INTEGRE
THERAPEUTIQUE EDUCATIF ET PEDAGOGIQUE
(DITEP)
VILLEURBANNE DUCHERE



SOMMAIRE

INTRODUCTION..... 4

L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP..... 7

– PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT.....	9
INTRODUCTION	9
AGREMENT.....	9
PRESENTATION DES LOCAUX.....	10
PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS	11
– LES PUBLICS ACCOMPAGNES	15
PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES	15
LES DONNEES CHIFFREES DES JEUNES ACCOMPAGNES	16
EVOLUTION DE LA POPULATION	22
SCOLARITE	24
INSERTION PROFESSIONNELLE	28
FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE	29
– L'ACTIVITE.....	35
DONNEES CHIFFREES DE L'ACTIVITE REALISEE	35
DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS.....	38
LES ACTIVITES RECURRENTES	46
LES PROJETS DE L'ANNEE 2025	48
– TRAVAILLER EN PARTENARIAT	51
TRAVAIL AVEC LES FAMILLES	51
LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS	53
L'APPUI RESSOURCE DU DITEP A SES TERRITOIRES D'INTERVENTION.....	55
– L'ORGANISATION DU SERVICE.....	59
LE PROJET EN DISPOSITI.....	59
LES OUTILS DE LA LOI 2002-2	61

L'ORGANISATION INTERNE.....	61
LA DEMARCHE QUALITE	62
LES EVENEMENTS INDESIRABLES	65
SUIVI DES FICHES ACTION CPOM.....	65
MAINTENANCE / TRAVAUX / AMMENAGEMENTS	69
– RESSOURCES HUMAINES.....	70
ORGANIGRAMME.....	70
MOBILITES, RECRUTEMENTS.....	70
AJUSTEMENTS DE POSTES	71
ACTIONS DE FORMATION.....	72
– PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026.....	74
POURSUIVRE L'ACTION A 4 NIVEAUX	74
CONCLUSION.....	77
– LISTE DES REDACTEURS.....	78
– ANNEXES.....	79
ORGANIGRAMME DU DITEP VILLEURBANNE- DUCHERE/SESSAD TDI	79



INTRODUCTION

Un DITEP sur deux territoires

L'offre d'accompagnement du DITEP Villeurbanne-Duchère se déploie sur deux territoires distincts de la métropole de Lyon, celui de Villeurbanne d'un côté et de La Duchère-Lyon 9 - de l'autre.

L'année 2024 a favorisé le passage en dispositif intégré par l'octroi d'un numéro unique au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) et d'un nouvel agrément en dispositif ITEP Villeurbanne-Duchère.

Cette transformation a engendré :

- La clôture du numéro FINESS du SESSAD de la Duchère ;
- La transformation de l'agrément du numéro FINESS du SESSAD de Villeurbanne au profit de jeunes présentant un trouble de la déficience intellectuelle.

L'octroi d'un FINESS unique en DITEP constitue un point fondamental dans l'organisation visant à donner plus de souplesse pour une réponse adaptée aux besoins évolutifs en réponses aux parcours inclusifs des jeunes accompagnés au sein du DITEP.

Après la formalisation du projet d'établissement en dispositif en 2023, afin de rendre lisible et visible pour les jeunes, les familles et nos partenaires, les changements structurels d'identité du DITEP et du SESSAD TDI ont requis une harmonisation des outils de la loi 2022-2. En ce sens, l'année 2024 marque la refonte de certains outils de la loi 2002.2 en dispositif.

L'année 2025 a été marquée par l'évaluation qualité, sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS).

Cette évaluation, réalisée en juin, a été un temps fort de l'année 2025. Elle a mobilisé les professionnels, des jeunes, des familles, les représentants du Conseil de Vie Sociale (CVS). Elle a contribué, dans une dynamique managériale pédagogique, participative et coopérative, à la fois à un travail d'appropriation du nouveau référentiel HAS et à une mise à plat des réponses apportées aux besoins des jeunes. Elle a contribué à permettre la finalisation de documents et de procédures.

Cette démarche a été porteuse de sens pour l'ensemble des professionnels.

L'année 2025 a aussi été marquée par la campagne de recueil de données SERAPHIN-PH et une inspection du travail.

Durant l'année 2025, le DITEP s'est engagé et a contribué à l'organisation des 29èmes journées de l'Association des DITEP et leurs réseaux, qui se sont déroulées en novembre 2025 à Saint-Etienne (Loire). Dans ce cadre, deux familles et deux professionnels se sont mobilisés et ont activement participé à un groupe de travail, favorisant le recueil de la parole des parents, en vue de l'ouverture des journées par ces derniers.

Durant cette même année 2025, la recherche-action que nous avons formalisée en septembre 2023 avec l'Université Lyon 2, s'est déployée. Pour rappel, celle-ci vise à l'évaluation qualitative des parcours inclusifs des jeunes accompagnés et des pratiques professionnelles en DITEP. Elle a pour objectif une mobilisation de tous les acteurs ; jeunes, familles, professionnels de l'Education nationale et professionnels du DITEP ; s'inscrivant dans une dimension scientifique interdisciplinaire (psychologie clinique, du développement, sociologie et sciences de l'Education). Une seconde étape a été franchie et a fait l'objet d'une présentation lors des Journées de l'AIRe 2025 à Saint-Etienne (42). Cette étape mobilisant des parents a créé une dynamique dont les effets positifs sont visibles au sein du CVS.

Les éléments ci-dessous sont la transcription des actions du DITEP, prenant appui sur le cadre d'intervention qui est le nôtre, les orientations des politiques publiques et les budgets alloués. Nous avons souhaité dissocier et spécifier l'ensemble de certaines des données chiffrées entre les territoires de Villeurbanne et La Duchère-Lyon 9, du fait de la spécificité de chaque entité et des orientations à envisager.

Présentation du DITEP Villeurbanne-Duchère

Le DITEP Villeurbanne-Duchère s'organise sur deux territoires d'interventions:

- Cinq modalités d'intervention diversifiées et modulables (accueil de jour, de nuit, accueil séquentiel nommé groupe MAJE, ambulatoire, PCPE CAP) sur le site de Villeurbanne ;
- Deux modalités d'accompagnement en propre sur le site de Lyon 9- La Duchère (ambulatoire, PCPE CAP) et deux mutualisés pour les adolescents seulement avec les ateliers pré-professionnalisant et la Villa du DITEP de Gerland et du DITEP Elise Rivet de l'association du PRADO (qui se trouve à moins de 10 kilomètres).

Les difficultés d'accès entre la Duchère et Villeurbanne limitent la souplesse et la fluidité, en réponse aux besoins d'accueil de nuit et de jour des jeunes de la Duchère. Ils se trouvent, en effet, aux deux extrémités de la Métropole de Lyon.

Au nom d'une certaine forme d'équité des réponses au sein du DITEP et sur nos territoires d'intervention, nous apportons des réponses :

- Aux besoins d'enfants (6/12 ans) accompagnés par l'ambulatoire de la Duchère, au cas par cas, en mobilisant principalement les modalités accueil de jour et MAJE de Villeurbanne.
- Aux besoins des enfants du SESSAD de Villeurbanne, en mobilisant principalement les modalités accueil de nuit et MAJE du DITEP.

Cela n'est pas sans difficulté, interrogeant à chaque fois nos moyens, la fluidité de nos réponses et la dimension inclusive du parcours de chaque jeune.

Cela mobilise aussi des moyens de transport coûteux pour la santé des enfants du territoire de la Duchère d'abord (temps passé dans les transports) et pour le budget alloué.

DITEP VILLEURBANNE-DUCHÈRE
ORGANISATION

La MDMPH a orienté vers le DITEP et vous avez finalisé le processus d'admission

Les modalités d'accompagnement au sein du DITEP sont formalisées avec vous lors de la signature du **Contrat de séjour** dans les 15 jours suivant son accueil. Selon l'évolution de ses besoins, les modalités d'accompagnement proposées à votre enfant seront amenées à s'adapter tout au long de son parcours au sein du DITEP.

Dès l'admission et tout au long du parcours du jeune, les assistantes sociales vous accompagnent.

Selon les besoins du jeune et l'intensité de ses troubles...

proposé par le service ambulatoire de la Duchère sur le périmètre Lyon 9 et les communes environnantes

Il bénéficie d'un **Accompagnement Ambulatoire** et poursuit son parcours de scolarisation et/ou de formation dans son environnement. Un **projet d'accompagnement** est défini après une période d'observation et de bilans. Des **temps éducatifs** lui sont proposés en individuel et/ou petits groupes à l'école et/ou dans nos locaux. L'éducateur référent est votre interlocuteur privilégié ainsi que celui des partenaires.

proposé par le service ambulatoire de Villeurbanne sur le périmètre de Villeurbanne et les communes environnantes

Il bénéficie à Villeurbanne d'un **Accueil de Jour**. Sa scolarité est accompagnée par l'Unité d'enseignement du DITEP. Les **accompagnements pédagogiques, éducatifs et pédo-éducatif** mis en œuvre par des **enseignants spécialisés** et des **éducateurs** concourent au parcours inclusif de chaque jeune. Selon son rythme et ses besoins, l'accueil de votre enfant peut prendre place :
- dans les murs du DITEP, au sein d'une **Unité d'Enseignement Interne**, de **façon partagée** entre le DITEP et l'école ordinaire
- dans une **des Unités d'Enseignement Externalisées du DITEP**, pour lui permettre des temps d'inclusion en classe ordinaire
> au sein de l'**École Louis Pasteur** de Villeurbanne
> au sein du collège **Margie Leroux** de Villeurbanne

Ses besoins nécessitent une **réévaluation** par les professionnels. L'équipe **MAJE Evaluation** propose de prendre le temps pour redéfinir avec vous, avec l'école et tous les professionnels mobilisés auprès de votre enfant, ses besoins. Pour cela, une équipe pluridisciplinaire intervient et peut proposer des temps éducatifs individuels et/ou en groupe à l'école et/ou dans nos locaux.

A l'école, le rythme des apprentissages, le cadre de la scolarité sont trop difficiles et menacent la poursuite de son parcours. Un accompagnement éducatif **renforcé** peut être proposé sous la forme d'un **accueil éducatif en groupe** à la Villa du DITEP à Villeurbanne pour une journée par semaine, sur le **groupe du Mardi**.

Selon les besoins énoncés dans le **projet personnalisé d'accompagnement (PPA)**, réévalué chaque année, il peut également être proposé :

des **accompagnements thérapeutiques** en individuel ou en groupe

un **Accueil de Nuit** séquentiel

Enfant scolarisé dans une des écoles partenaires à **Vaulx-en-Velin** et **Lyon 9**

2 **PCPE** du DITEP sont présents au sein des écoles (**Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées**). Des **éducateurs, psychologues, psychomotriciens** interviennent auprès des professionnels des écoles pour les aider à mieux répondre aux difficultés rencontrées par certains enfants, qui peuvent également eux mêmes bénéficier de temps de rencontre réguliers.

Tout au long de chaque parcours au sein du DITEP, l'ensemble des professionnels est à votre écoute et vous accompagne pour construire le parcours de votre enfant

pour les **petits et préados** à la Villa à Villeurbanne en semaine et/ou un weekend par mois

pour les **ados** avec des DITEP partenaires



L'ASSOCIATION LES PEP 69/ML, MEMBRE ENGAGÉ DU RÉSEAU NATIONAL PEP

Créée en 1915, l'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (aujourd'hui Fédération Générale des PEP) se définit dès l'origine comme une œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité et par la solidarité. La direction et la gestion étant initialement assurée par des cadres de l'Éducation Nationale, La FGPEP fait partie des associations complémentaires de l'école publique, avec des missions pédagogiques, éducatives, sociales et périscolaires.

Conformément aux valeurs qui inspirent leur engagement professionnel, tous les établissements et services du réseau PEP, dans toutes les dimensions de leurs interventions pluridisciplinaires, ont pour but de contribuer à l'éducation, à la prise en compte et à l'accompagnement de l'enfant, de l'adolescent et de l'adulte.

Les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices :
solidarité, laïcité et égalité

Les PEP se définissent comme des opérateurs de la transformation sociale et du décroisement des politiques publiques au cœur des territoires. Toutes leurs actions ont pour finalité de faire reculer les injustices sociales. Dans cette optique, les meilleurs atouts des PEP sont leurs valeurs fondatrices : solidarité, laïcité et égalité. Ces valeurs sont une boussole pour mettre en évidence les insuffisances voire les impasses de l'organisation néolibérale et d'en contrer les effets les plus dévastateurs.

Au niveau national, les liens entre l'ensemble des associations PEP permettent de transférer les compétences pour porter un projet d'une association à une autre.

Résolument engagé en faveur de l'école inclusive, le mouvement des PEP fait de la scolarisation, dont celle des enfants et adolescents en situation de handicap, le point de départ d'une société d'égalité des droits et des chances. **Nous revendiquons pour tous l'appartenance à une société commune, inclusive, garantie par un égal accès aux droits fondamentaux dont le premier est bien l'éducation, et par conséquent la scolarisation.**

Acteur majeur de l'économie sociale et solidaire et du mouvement d'éducation populaire, Les PEP, grâce à 8.000 bénévoles, accueillent 1.300.000 enfants, adolescents, adultes et leurs familles, comptent 24.000 salariés, disposent de plus de 1.200 établissements, services et dispositifs et gèrent près de 1 milliard d'euros d'activité.

Dans le territoire du Rhône, l'association Les PEP 69 / Métropole de Lyon (Les PEP 69/ML) est créée le 26 mars 1924. En 2019, elle fusionne avec l'Œuvre Laïque de Perfectionnement Professionnel du Rhône (OLPPR), association elle-même créée en 1951 à l'initiative de Maria Dubost. Au 1er janvier 2023, elle absorbe l'association du Centre Bossuet, intégrant ainsi 2 nouvelles structures : le CMPP Bossuet et le Sessad Bossuet.

Les PEP 69/ML représentent aujourd'hui près de 2000 usagers et familles, accompagnés et 430 salariés.

En 2024, l'association a célébré son centenaire, à travers plusieurs évènements qui ont mis en lumière son engagement, en particulier auprès des publics déficients visuels à travers une exposition et une conférence, dans le domaine de la protection de l'enfance et dans le secteur médico-social, avec la production de plusieurs capsules vidéo, et l'organisation d'une journée associative autour du pouvoir d'agir des associations dans l'évolution des politiques publiques.

L'association gère plusieurs établissements et services dans les champs de la protection de l'enfance (internats sociaux et services d'accompagnement de mineurs non accompagnés), de l'action médico-sociale (dont l'action médico-sociale précoce, l'accompagnement de jeunes ou adultes avec troubles du comportement, TND, déficiences sensorielles, handicaps rares ...) et des politiques éducatives et sociales de proximité :

- Deux Internats sociaux scolaires,
- Un service d'accueil pour mineurs non accompagnés (SAMNA), un service d'accompagnement (PASS'MNA), et un service d'accueil familial (MNA SAS),
- Un Centre d'action médico-social précoce (CAMSP) Déficiences sensorielles, et un Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) Réseau Sens,
- Un Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) et un SESSAD spécialisé Troubles Sévères du langage
- Un Institut médico éducatif (IME) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD),
- Trois dispositifs intégrés des instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (DITEP) intégrant trois ITEP, trois SESSAD, trois unités d'internats en hébergement séquentiel, deux PCPE CAP et une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarisation (EMAS)
- Un Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à la Scolarisation (S3AS),
- Un Centre Technique Régional pour la Déficience Visuelle (CTR DV),
- Une Équipe Relais Handicaps Rares (ERHR) Auvergne Rhône-Alpes,
- Un Institut de formation pour Masseurs Kinésithérapeutes déficients visuels (IFMK DV),
- Un établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) Pépilou, accueillant de jeunes enfants malades et/ou en situation de handicap en mixité,
- Un centre de formation,
- La Communauté 360 du département du Rhône et de la Métropole de Lyon.
- Un dispositif d'appui à la mobilité internationale et un dispositif de mentorat.
- La Cellule de Facilitateurs de Parcours de Vie
- Un dispositif Régional temporaire Communication Alternative et Améliorée.
- Un projet Habitat Partagé

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT

INTRODUCTION

L'octroi d'un numéro FINESS unique modifie administrativement le fonctionnement du SESSAD de Villeurbanne, de la Duchère et de l'ITEP en Dispositif ITEP.
Ce rapport d'activité 2025 se centre donc exclusivement sur les jeunes relevant de l'agrément du DITEP.

Cette modification administrative consacre l'évolution et la transformation de l'offre d'accompagnement du DITEP depuis plusieurs années.

En 2025, sans considérer notre action au sein des deux PCPE-CAP du DITEP, nous avons accompagnés 117 jeunes, auxquels s'ajoutent 5 jeunes relevant du SESSAD TDI de Villeurbanne.

Afin de rendre lisible et visible les besoins des deux territoires d'intervention du DITEP, nous avons aussi fait le choix, dans ce rapport, de valoriser certaines des données en les différenciant d'un territoire à l'autre.

AGREMENT

UNE ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE EN DISPOSITIF

Les modalités d'accompagnement du DITEP s'inscrivent dans le cadre réglementaire des DITEP en référence à différents textes de loi :

- La loi 2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Le décret 2005-11 du 24 avril 2017 concernant les DITEP.
- La circulaire du 14 mai 2007
- La loi du 05 juillet 2024.

Depuis, le décret du 24 avril 2017, les ITEP et les SESSAD peuvent fonctionner en dispositif intégré. Ce mode de fonctionnement vise à faciliter les parcours des enfants et des jeunes entre différentes modalités d'accompagnement, limitant ainsi les recours systématiques à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées et permettant une meilleure adaptation aux besoins du public accueilli.

Dans ce cadre, la convention départementale concernant le passage de l'ITEP et du SESSAD de Villeurbanne en **DITEP a été signée entre l'ARS et notre association le 19 janvier 2018.**

Nous pouvons rappeler que depuis la rentrée scolaire 2019-2020, le SESSAD de La Duchère est rattaché au DITEP de Villeurbanne.

Jusqu'en 2023 (mise en œuvre en dispositif intégré en janvier 2024), chaque entité disposait encore d'un numéro FINESS unique et d'un agrément spécifique malgré une organisation de l'accompagnement en dispositif. L'agrément en dispositif intégré est le suivant :

- Accueil de nuit : 6 places
- Accueil de jour : 24 places
- Prestations en milieu ouvert : 57 places réparties en 22 places sur le territoire de Villeurbanne dont 4 places de PCPE et en 35 places sur le territoire de Lyon 9 dont 5 places de PCPE.

Concernant l'ambulatorio de la Duchère, afin de diversifier son offre de soin en réponse aux besoins du parcours des jeunes qu'il accompagne et dans l'attente du déploiement d'autres modalités d'accompagnement, des réponses sont apportées et rendues possibles avec le site de Villeurbanne. Par ailleurs, nous avons signé en 2021 une convention de partenariat avec le DITEP Elise Rivet de l'association du PRADO pour travailler conjointement à la promotion de réponses diversifiées et modulables territorialisées au bénéfice d'adolescents orientés en SESSAD et/ou DITEP et soutenir une démarche partagée de mutualisation d'équipements. Cette convention a fait l'objet d'un travail de réécriture et de signature entre 2024 et 2025, afin de favoriser son extension à l'accueil de jour.

Concernant les deux PCPE-CAP, nous rappelons qu'ils sont adossés aux ambulatoires de Villeurbanne et à celui de la Duchère. Ils visent à offrir des prestations directes et indirectes et contribuent par la même à la mise en œuvre de l'école inclusive. Ils s'organisent en Cellule d'Accompagnement Pluridisciplinaire (CAP) et interviennent sur chacun de leur territoire respectif, dans plusieurs établissements scolaires désignés par l'Éducation nationale et prennent appui sur les ressources de ces secteurs distincts, soit Vaulx-en-Velin d'un côté et la Duchère Ecully de l'autre.

Les lieux d'intervention des deux PCPE sont au cœur de quartiers prioritaires ou sous Contrats Locaux d'Aménagement, sur des territoires où il n'y a guère de porosité possible entre les établissements scolaires et leur environnement. Il convient de préciser que l'activité des 2 PCPE fait l'objet d'un rapport annuel via un outil transmis par l'ARS et propre à l'ensemble des PCPE de la région.

PRESENTATION DES LOCAUX

DES LOCAUX ADAPTES AUX BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT

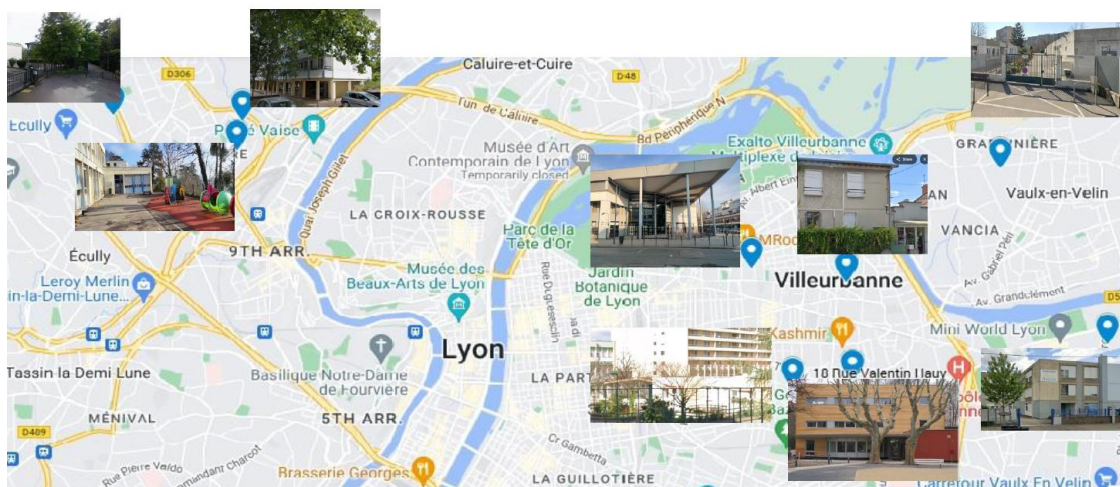


L'organisation des locaux contribue à l'accompagnement des jeunes au quotidien.

Sur les deux sites, ils sont accessibles et desservis par les transports en commun.

Il convient de préciser que les locaux de Villeurbanne sont communs avec ceux du SESSAD TDI de Villeurbanne. Cette communauté des espaces et des accompagnements entre ces deux publics à Villeurbanne contribue à répondre à certains besoins des jeunes du SESSAD TDI, apportées par certaines modalités du DITEP (hébergement séquentiel, MAJE).

DITEP de Villeurbanne-Duchère



Au-delà des modalités d'intervention des ambulatoires sur les lieux de vie de chaque jeune accompagné, les modalités d'accueil de jour et PCPE du DITEP interviennent au cœur d'établissements scolaires du premier et second degré. Ces interventions prennent appui sur une mise à disposition de locaux par nos partenaires Education nationale et collectivités territoriales.

PRINCIPAUX AXES DU PROJET / MISSIONS

Le décret relatif aux DITEP et l'instruction du 02 juin 2017, publié le 05 septembre 2017, précise que le fonctionnement du DITEP permet « une meilleure fluidité des parcours des enfants et des jeunes accompagnés au sein du dispositif et ainsi, une meilleure adaptation de la prise en charge à leurs besoins ». L'objectif du DITEP est également « de limiter les situations de crise et de rupture en permettant la mise en œuvre des solutions rapides, qui correspondent à l'évolution des situations ». Ce cadre d'intervention a pour objectif d'assouplir les parcours pour permettre « un accès plus rapide aux accompagnements les plus inclusifs possibles ».

Le dispositif ITEP ne peut se résumer à une juxtaposition des modalités d'accompagnement entre elles. Il réclame du temps, la prise en compte des histoires institutionnelles des ITEP et SESSAD réunis en dispositif. Il sous-tend des espaces d'élaboration conjoints entre ces professionnels et ce afin de favoriser l'expression d'une culture commune au sein d'une même entité institutionnelle devenant celle du dispositif. L'élaboration du projet d'établissement en projet dispositif, finalisée en 2023, a été travaillée en ce sens et est un élément fondateur de ce changement. Il s'inscrit pleinement dans les axes du projet fédéral FGPEP et prend appui sur le projet associatif 2023-2028. C'est dans ce cadre de promotion de la société inclusive et de l'auto-détermination des personnes accompagnées qui rejoignent les valeurs de l'association Les PEP 69/ML et de nos partenaires, que notre action s'inscrit.

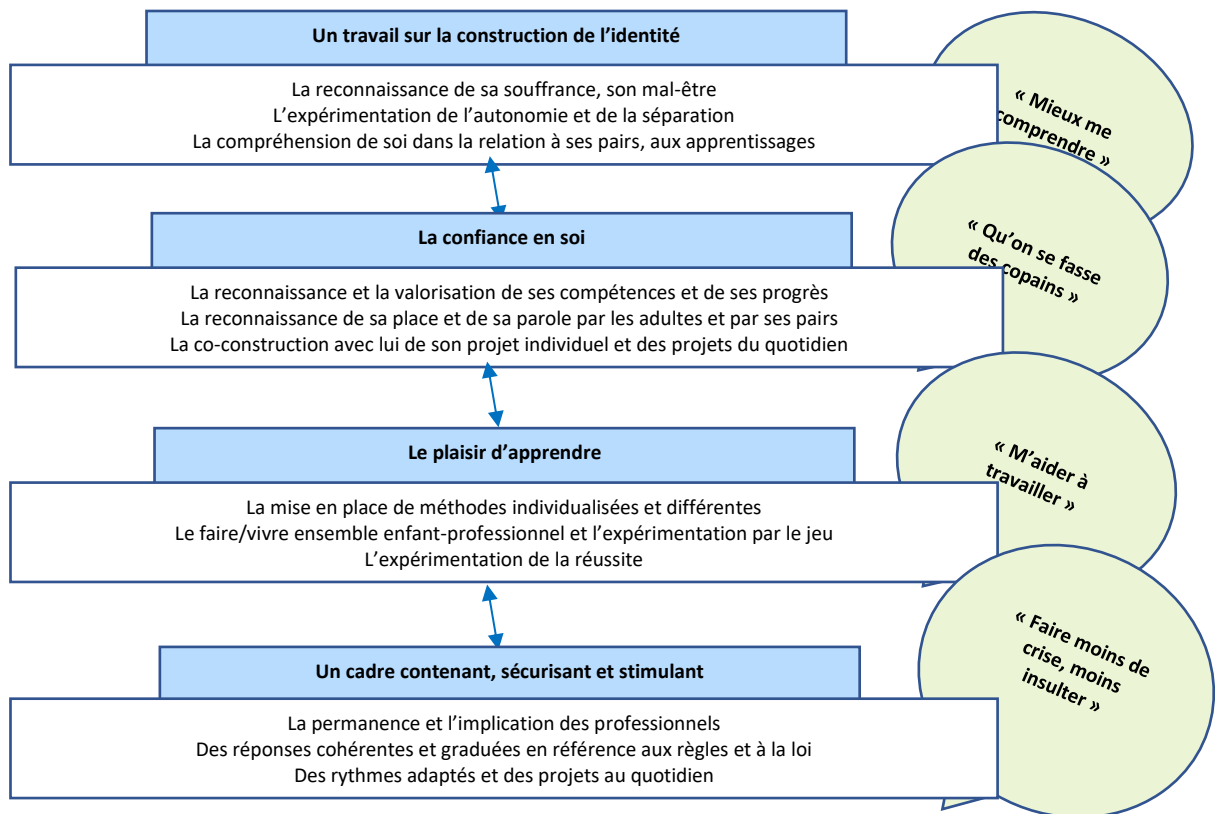
UN DISPOSITIF FAVORISANT LES PARCOURS INCLUSIFS DE SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES

Le DITEP prend appui sur une dynamique institutionnelle préfiguratrice dans ses projets d'adaptation aux besoins de différents publics et inscrit son action autour de 6 points forts :

- La fluidité des accompagnements dans une logique de parcours ;
- L'adaptation des modalités d'accompagnement au plus près des besoins des jeunes ;
- Un souci permanent d'éviter des ruptures ;

- La promotion de l'inclusion autant que possible, en garantissant pour les plus fragilisés autant que nécessaire un accompagnement dans les murs du DITEP ou en mutualisant avec nos partenaires ;
- Une place prépondérante laissée aux familles dans l'accompagnement de leur enfant et une volonté commune de promouvoir et accompagner les parcours inclusifs ;
- Une logique de connaissance mutuelle et de coopération avec les acteurs de terrain de nos deux territoires d'intervention et un maillage territorial d'appui à l'environnement à travers la richesse de l'ensemble des accompagnements ambulatoires, le groupe MAJE et les deux PCPE CAP sur leurs territoires.

En ce sens, le DITEP développe des réponses co-construites avec les jeunes, leurs familles et nos partenaires, favorisant les parcours inclusifs et la participation de tous au long de l'accompagnement. Celle-ci s'adapte à l'âge, aux besoins et respecte le consentement éclairé de chaque jeune. Entendre, soutenir la parole de l'enfant commence par l'accueil, l'écoute et la proposition de mise en mots de ses manifestations comportementales. C'est un apprentissage du quotidien pour permettre simultanément sa participation à la co-construction de son projet individuel mais aussi sa participation aux choix des actes du quotidien, des activités, des médiations qui lui sont proposées. Cet apprentissage prend appui sur la reconnaissance de la place de l'enfant, de ses parents mais aussi sur le travail pluri et interdisciplinaire ainsi que sur celui en réseau sur nos territoires. Dans la relation à l'enfant, les leviers de l'action de l'accompagnement ont été déclinés dans le projet en dispositif en prenant appui sur la parole des jeunes. **Ils se déclinent ainsi :**



UN DISPOSITIF VALORISANT UNE ORGANISATION STRUCTUREE EN REPONSE AUX BESOINS SPECIFIQUES DES JEUNES ACCOMPAGNES

Permettre un accès plus rapide aux accompagnements les plus inclusifs possibles repose sur une volonté institutionnelle de favoriser l'accès aux apprentissages scolaires et sociaux, en retrouvant le plaisir d'apprendre et d'être ensemble.

La singularité du DITEP Villeurbanne-Duchère repose sur une organisation visant avant tout à soutenir les parcours inclusifs de scolarisation et de socialisation des jeunes accompagnés.

En ce sens, le DITEP favorise différents modes de scolarisation. Il mobilise aussi des savoir-faire, des moyens dédiés conséquents et des modalités d'intervention dans une logique inclusive. Pour répondre à ces objectifs et aux besoins des jeunes accompagnés, selon l'intensité et le caractère durable de leurs troubles du comportement, le DITEP propose des actions conjuguées autour de quatre registres :

- Registre éducatif ;
- Registre pédagogique ;
- Registre social ;
- Registre thérapeutique.

Ces quatre registres se déclinent de manière différenciée selon la (es) modalité(s) d'accompagnement dont bénéficie(nt) le jeune.

L'ensemble des professionnels tout en gardant leurs spécificités d'interventions contribue à la mise en œuvre du DITEP. Ils prennent appui sur le travail interdisciplinaire en équipe pluridisciplinaire, porté par les cadres de direction, les cadres fonctionnels et les coordinateurs. Ce travail contribue à garantir une cohérence, de la réactivité en réponse aux besoins des parcours des jeunes accompagnés. Il favorise la construction d'un cadre permettant à chaque jeune de reconstruire une qualité d'attachement, des relations « sécurisées » et solides.

La personnalisation des réponses aux besoins des enfants/adolescents accompagnés prend appui sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement de l'enfant (PPA) et sur le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS).

Une souplesse est également rendue possible pour les changements de modalités de scolarisation.

Les fiches navettes permettent un ajustement des réponses de manière souple et adaptable aux besoins spécifiques d'accompagnement et de scolarisation des jeunes accompagnés.

UN DISPOSITIF EN APPUI-RESSOURCE A SON ENVIRONNEMENT

Notre forte volonté d'inscrire la structure sur son territoire nécessite un travail en réseau important avec les établissements scolaires de proximité et nos partenaires de la santé, du médico-social et du social voire de l'éducation populaire.

Nous accompagnons des jeunes et leurs familles, domiciliés sur une vingtaine de communes de la Métropole de Lyon intégrant au moins 13 circonscriptions différentes de l'Education nationale (travail surtout avec 8 d'entre elles) et 3 circonscriptions ASH distinctes sans compter nos partenaires des champs de la protection de l'Enfance, de la pédopsychiatrie, du médico-social, de la culture et des loisirs. Cette logique de territoires distincts multiplie le nombre de partenaires entre les deux territoires d'intervention.

La fonction ressource du DITEP est particulièrement reconnue par l'Education nationale. Le DITEP s'inscrit dans une dynamique de partenariat en participant aux Pôles ressource de l'Education nationale des circonscriptions de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, Lyon 6 et Ecully/9^{ème} et Lyon-Vaise Tassin.

Il prend appui en ce sens sur les modalités d'accompagnement spécifiques de l'ambulatoire, des UEE, du groupe MAJE et des deux PCPE.

UN DISPOSITIF EN APPUI- RESSOURCE EN REPONSES AUX BESOINS NON POURVUS SUR LE TERRITOIRE DES JEUNES DU SESSAD TDI DE VILLEURBANNE

Afin de répondre aux besoins spécifiques de certains jeunes accompagnés par le SESSAD TDI de Villeurbanne, la Villa du DITEP offre des réponses :

- Aux besoins de risque de rupture de parcours par le biais du groupe MAJE ;
- Aux besoins de répit par le biais de l'accueil de nuit.

Pour ce faire, le DITEP prend appui sur les espaces en commun de l'ambulatorio de Villeurbanne (groupes d'accompagnement au bénéfice des jeunes relevant des deux agréments DITEP et SESSAD TDI), des CVS et temps festifs communs. Ces temps partagés favorisent la rencontre et les échanges entre des profils de jeunes différents mais aux besoins convergents. Les professionnels portent toutefois une attention particulière à la constitution des groupes.

LES PUBLICS ACCOMPAGNES

PRESENTATION DES PUBLICS ACCOMPAGNES

LES JEUNES ACCOMPAGNES PAR LE DITEP

Le travail en commun entre les professionnels des 3 DITEP en 2023 a permis de dégager plusieurs caractéristiques chez les jeunes présentant « *des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages* », que nous accompagnons.

S'ils ont en commun un potentiel cognitif globalement préservé, le profil des jeunes accompagnés est souvent dysharmonique, tant sur le plan du développement affectif que cognitif.

UNE RELATION AUX AUTRES ET A EUX-MEMES SOUVENT DEGRADEE

Les jeunes accompagnés en DITEP présentent de manière plus ou moins intenses des difficultés de séparation, une intolérance à la frustration, un trouble de la relation à l'autre caractérisé par un mauvais ajustement à autrui et au groupe, une prise en compte des exigences sociales insuffisante avec un rapport à l'autorité difficile.

Leur rythme de vie peut aussi témoigner d'une désorganisation pouvant majorer au fil du temps leur difficulté, tout comme leur lien, souvent de dépendance aux réseaux sociaux.

L'instabilité physique, l'agressivité, l'impulsivité, la dispersion psychique et les troubles attentionnels sont des modalités d'expression de même que la présence de conduites d'échec et le recours à la toute-puissance ou à l'opposition.

Leurs difficultés peuvent aussi se déployer de manière plus introvertie : inhibitions, positions de retrait, mouvements auto-agressifs, pensées suicidaires...

Ces manifestations plus ou moins intenses vont venir perturber leurs facultés de penser et d'agir, leurs perceptions d'eux-mêmes, leurs relations aux autres.

Elles ne se traduisent pas avec la même intensité dans les différents espaces du DITEP. En ambulatoire, notamment la symptomatologie peut être moins bruyante.

UNE SOCIALISATION ET UNE SCOLARISATION MISES A MAL

Sur le plan psychopathologique, ils présentent un certain nombre de manifestations symptomatiques aux conséquences plus ou moins importantes sur leurs capacités de scolarisation et de socialisation.

Leur rapport au savoir est généralement perturbé, leur potentiel empêché demandant une pédagogie et un accompagnement éducatif adapté.

DES HISTOIRES DE VIE DIFFICILES PARFOIS TRAUMATIQUES

Les jeunes accueillis en DITEP témoignent, pour une partie d'entre eux, d'histoires de vie marquées par des perturbations relationnelles précoces, des problématiques de séparation et de pathologie du lien et pour certains des vécus de maltraitance et/ou d'abus. Tous les jeunes n'ont toutefois pas vécu la violence, la maltraitance, des souffrances familiales aussi lourdes. Dans leur grande majorité, ils présentent néanmoins des fragilités personnelles importantes et notamment une image d'eux-mêmes fortement dégradée.

Leur histoire, familiale et/ou personnelle, leurs troubles singuliers semblent peser sur la construction de leur personnalité, générer de la souffrance. Celle-ci est traduite dans des comportements peu adaptés.

UN ACCES AU SOIN TRADITIONNEL/DIRECT SOUVENT PRECOCE PUIS DIFFICILE

Au regard des différentes modalités d'expression de leur souffrance, les adolescents voire jeunes adultes en particulier accèdent difficilement à un soin direct, dans un espace d'élaboration repères, avec un médecin psychiatre ou un psychologue. De la même façon, ils sont facilement à distance des différentes actions de prévention.

Pour les plus jeunes, la fréquence du recours à des soins dès la petite enfance est souvent soulignée. La pratique institutionnelle, dans ses différentes formes et dans une dynamique interdisciplinaire et interinstitutionnelle, permet de faciliter l'élaboration collective de leurs troubles psychiques pour que se créent les conditions de leur accès à l'auto-détermination.

LES DONNEES CHIFFREES DES JEUNES ACCOMPAGNES

REPARTITION PAR TRANCHE D'AGE DES JEUNES ACCOMPAGNES EN 2025

	Age des personnes accompagnées de l'effectif au 31/12					Total
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	18 à 19 ans	20 à 24 ans	
Garçons	21	50	8	1	0	80
Filles	4	5	1	0	0	10
Total	25	55	9	1	0	90

L'effectif total tout jeune confondu est de 90 jeunes au 31.12.2025 dont :

- 57 sur le site de Villeurbanne de l'agrément du DITEP auquel s'ajoute 5 jeunes du SESSAD TDI de Villeurbanne, bénéficiant des modalités d'accompagnement accueil de nuit (4) ou de MAJE (1) ;
- 33 sur le site de la Duchère.

Le nombre de garçons accueillis reste majoritaire comme en 2025. Il représente, comme en 2024, 89% des jeunes accompagnés.

Comme en 2024, la tranche d'âge accompagnée en majorité est celle des 11 et 15 ans soit 61 % de l'effectif total. Elle constitue d'ailleurs la majorité dans chacune des modalités d'accompagnement du DITEP (accueil de jour et ambulatoires).

À Villeurbanne, l'ambulatoire confirme la tendance au vieillissement de la population accompagnée, tout en accueillant désormais 6 jeunes de 6 à 10 ans — soit 4 de plus qu'en 2024. Par ailleurs, pour la première fois, les 16–19 ans représentent 11 % de l'effectif du DITEP.

À la Duchère 63% des enfants ont entre 11 et 15 ans.

Les filles représentent 9% des accompagnés.

Depuis 4 ans la tendance se confirme, les jeunes accompagnés sont principalement des collégiens.

ADMISSIONS AU SEIN DU DITEP EN 2025

	Age des personnes accompagnées admises dans l'année			
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 17 ans	Total
Garçons	12	12	0	24
Filles	2	2	0	4
Total	14	14	0	28

Globalement, nos observations restent stables depuis plusieurs années : la majorité des dossiers MDMPH que nous traitons concernent des garçons, et cette tendance est encore plus marquée pour les demandes d'Accueil de Jour. Bien que nous ayons accueilli plus de filles cette année y compris à l'Accueil de Jour, la répartition par genre reste déséquilibrée au sein du DITEP.

À Villeurbanne, sur les 22 enfants admis, 13 avaient entre 6 et 10 ans, soit 46 % des admissions. Cela représente une baisse de 29 % par rapport à l'année 2024.

À la Duchère, sur les 6 jeunes admis, 5 étaient âgés de 11 à 15 ans, ce qui correspond à 17 % des admissions totales. 16% seulement des admis sont des filles, alors que nous avons connu une hausse en 2023 (50%).

En 2025, le nombre d'admissions s'équilibre entre les deux tranches d'âge : 6–10 ans et 11–15 ans.

CHANGEMENTS ET/OU COMBINAISON DE MODALITES AU SEIN DU DISPOSITIF EN 2025

Afin de répondre aux besoins évolutifs de chaque jeune, des changements et/ou la combinaison de modalités entre elles sont mobilisés tout au long de l'année. La combinaison la plus fréquente de plusieurs modalités entre elles sont celles de :

- L'accueil de nuit/l'accueil de jour ;
- L'ambulatoire/l'accueil de nuit ;
- L'accueil de jour et/ou l'ambulatoire/MAJE,
- L'ambulatoire/l'accueil de nuit/MAJE.

Le passage d'une modalité à l'autre dans le DITEP fait l'objet d'une attention particulière des professionnels.

Le fonctionnement souple et modulaire contribue à une meilleure prise en compte des besoins des jeunes.

La modularité des réponses apportées au sein du DITEP augmente d'année en année en réponse aux besoins évolutifs de chacun des jeunes. **La rotation d'une modalité à l'autre continue d'augmenter en 2025 par rapport à 2024 et 2023 :**

- 15 jeunes ont nécessité la combinaison et/ou d'un changement de modalité d'accompagnement entre le groupe MAJE, l'accueil de jour, les deux ambulatoires voire le SESSAD TDI de Villeurbanne. Parmi ces 15 jeunes, 5 d'entre eux ont bénéficié des modalités d'intervention de nos deux territoires d'intervention Lyon9/Duchère et Villeurbanne et 2 d'entre eux du SESSAD TDI de Villeurbanne et du groupe MAJE du DITEP.
- 16 jeunes du DITEP et 4 du SESSAD TDI de Villeurbanne ont bénéficié d'une combinaison d'accompagnement avec la modalité accueil de nuit semaine et répit week-end.
- A l'issue de diagnostic réalisé dans le cadre de l'accompagnement par le DITEP et le SESSAD TDI, un jeune suivi en ambulatoire du DITEP a poursuivi son parcours au SESSAD TDI. Par ailleurs, une jeune accompagnée par le SESSAD TDI a été admise au DITEP pour bénéficier d'un accompagnement en ambulatoire. Ces ajustements ont été effectués avec l'accord des parents et validés par la MDMPH.

SORTIES DU DITEP EN 2025

28 jeunes ont quitté le DITEP en 2025 :

- 20 sur le site de Villeurbanne;
- 8 sur le site de la Duchère.

	Age des enfants et adolescents sortis dans l'année			Total
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	
Garçons	2	12	13	27
Filles	0	0	1	1
Total	2	12	14	28

La moitié des jeunes ayant quitté notre dispositif sont âgés de 16 à 20 ans, tandis que les 11–15 ans en représentent 42 %.

Entre 2024 et 2025 il y a eu près de 43% de moins de sorties sur l'ambulatoire de la Duchère, seulement 8 sortants. Ce sont surtout les 16-20 ans qui représentent la plupart des sortants. 2 pour orientation en AJ DITEP, 2 arrivant à 20 ans, 2 pour rupture de liens, 1 pour déménagement, 1 car évolution positive

PROVENANCE DES JEUNES ACCUEILLIS ET MOBILITES DES ACCOMPAGNEMENTS AU SEIN DU DITEP

Provenance des personnes accompagnées admises dans l'année	
CAMSP	0
SESSAD	0
Autre Etablissement médico-social	2
Milieu familial	26
Provenance non connue	0

Globalement, il est intéressant de repérer que sur les 28 admis, 26 jeunes accueillis dans le cadre de la procédure d'admission proviennent du milieu familial et n'ont donc pas bénéficié d'accompagnements par un autre ESMS.

A la Duchère sur les 7 admis, 5 sont admis pour la première fois dans le médico-social et 2 sont orientés par une structure de soins (CMP et ITAC).

REPARTITION PAR TYPE DE DEFICIENCES PAR SITE AU SEIN DU DITEP

Sur le site de Villeurbanne

Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences								
	Déficiences intellectuelles	Autisme - TED	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Troubles du comportement et de la communication	Diagnostic en cours	Autres déficiences	Total
à titre principal	0	2	4	8	44	8	2	68
à titre associé	0	0	2	17	10	0	0	29

La file-active 2025 à Villeurbanne est de 68 jeunes.

A ceux-ci s'ajoutent 6 jeunes accompagnés par le SESSAD TDI de Villeurbanne, bénéficiant de l'accueil de nuit de répit, le week-end (4 jeunes) et du groupe MAJE, le mardi (2 jeunes), non répertoriés dans ce tableau.

En 2025, les types de déficiences observés sur la file active montrent que, comme en 2024, la majorité des enfants accompagnés présentent des difficultés psychologiques avec des troubles du comportement et de la communication. **Ces jeunes représentent 64,7 % de l'effectif.**

Cette année, les jeunes ayant des troubles envahissants du développement ou des troubles psychiques au titre de déficience principale, représentent 5,88% de l'effectif, contre 5,4% en 2024, 18,4 % en 2023 et 26,21 % en 2022.

Enfin, les jeunes présentant des troubles du langage et des apprentissages comme déficience principale représentent 11% contre 13,51% de l'effectif en 2024 et 16,6 % en 2023 et sont très majoritairement suivis par le service ambulatoire du DITEP.

Par ailleurs, 11,7 % de l'effectif concerne des jeunes dont le diagnostic est en cours d'affinement.

Il est important de noter que notre processus d'accueil pour la modalité accueil de jour est particulièrement attentif aux critères de notre agrément. Cela contribue à la qualité de nos accompagnements.

Sur le site de la Duchère

Répartition de l'ensemble des personnes accompagnées dans l'année par catégorie en fonction des déficiences								
	Déficiences intellectuelles	Autisme - TED	Troubles du psychisme	Troubles du langage et des apprentissages	Troubles du comportement et de la communication	Diagnostic en cours	Autres déficiences	Total
à titre principal	0	4	18	4	16	0	0	42
à titre associé	0	0	4	22	16	0	0	42

La file-active 2025 à la Duchère est de 42 jeunes.

En 2025, les types de déficiences observés sur la file active montrent que, comme en 2024, les jeunes présentant des troubles du psychisme sont en augmentation. Ils représentent cette année 45,8% de l'effectif contre 38,09% des jeunes présentant des difficultés psychologiques avec des troubles du comportement et de la communication. Nous observons une baisse des TCC en trouble principal depuis 2023 (2023 : 52 %, 2024 : 40 %). Ce chiffre a encore diminué en 2025, en lien avec les mouvements de la file-active. **Nous avons répondu à certaines situations de jeunes présentant des troubles psychiques et/ou un TSA diagnostiqué, ceux-ci se trouvant sur des zones de territoire dites blanches.**

52% du public accueilli présentent des troubles du langage et des apprentissages à titre associé. C'est une constante forte depuis 2022.

PROBLEMATIQUES DES ENFANTS ACCOMPAGNES AU SEIN DU DITEP

Problématique des situations d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes accompagnés dans l'année	
Interventions multiples	Nombre d'enfants, adolescents ou jeunes adultes concernés
Pas d'autres suivi au plan éducatif ou medico-psychologique	59
Soins psychiatriques engagés en secteur public	29
Soins psychiatriques engagés en secteur libéral	10
Rééducation en secteur public ou libéral(orthophonie, psychomotricité.....)	21
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre administratif (AED...)	16
Bénéficie parallèlement d'une mesure de protection de l'enfance en milieu ouvert dans un cadre judiciaire (AEMO)	2
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre administratif (Aide sociale à l'Enfance)	1
Bénéficie parallèlement d'une mesure de placement de protection de l'enfance dans un cadre judiciaire (placement ordonné par un juge pour enfants)	13
Concerné par un suivi judiciaire au plan pénal	0

50,42% ne bénéficient d'aucun autre suivi sur le plan éducatif ou médico-psychologique que celui du DITEP. Ce chiffre est stable par rapport à 2024 (49,58% des jeunes).

Les problématiques des jeunes accompagnés sont multiples, ce qui engendrent des interventions croisées. Pour l'autre moitié de l'effectif, nous pouvons noter qu'un même jeune bénéficie souvent de plusieurs types d'interventions simultanément.

La problématique des enfants accompagnés donne à voir la complexité des situations des jeunes et leurs familles ainsi que celle de nos territoires d'intervention.

En 2025, nous notons une augmentation significative des jeunes relevant du champ de la protection de l'Enfance. 11,11% bénéficient d'une mesure de placement et il convient de noter que sur ce pourcentage, la moitié de ces jeunes bénéficient de l'accueil de jour.

HOSPITALISATIONS dans l'année		
	Nombre de personnes	Durée totale en jours d'hospitalisation
Secteur psychiatrique	4	15
Autres services	4	5

Les journées d'hospitalisations des jeunes accompagnés ont fortement diminué en 2025. Elles ont toutes été accompagnées par le référent éducatif du jeune concerné et ont pu, pour ce qui concerne celles en pédopsychiatrie, faire l'objet de réunions de concertation et de coordination des soins entre professionnels du DITEP et du sanitaire.

Recouvrement Protection de l'enfance au 31/12 - DITEP	
Nombre d'adolescents de l'effectif au 31/12 placés (MECS-Familles d'accueil)	15

Au 31.12.2025, 15 enfants bénéficient d'une mesure de placement au titre de la protection de l'enfance en Maison d'Enfant à Caractère Social (MECS) dans le cadre d'une ordonnance de placement judiciaire et/ou dans un cadre administratif. **Sur ces 15, 9 sont accompagnés par l'accueil de jour et 3 d'entre eux sont placés sur le territoire de la Duchère/Lyon 9.**

Les besoins de ces 9 jeunes recouvrent les champs du médico-social, de la protection de l'enfance et de la pédopsychiatrie. Auprès d'eux, le nombre de professionnels est important et nécessite une coordination quotidienne des différentes équipes entre elles.

REPARTITION DE L'ACCOMPAGNEMENT SUR LES TERRITOIRES DU DITEP

Comme mentionné dans le projet en dispositif, **les secteurs d'intervention de l'ambulatoire et de l'accueil de jour/nuit doivent être mieux circonscrits au sein de l'organisation du DITEP, car ils diffèrent toujours actuellement.**

Le secteur d'intervention de l'accueil de jour est plus étendu que celui de l'ambulatoire de Villeurbanne, notamment depuis que nous avons commencé à répondre aux besoins de deux jeunes du territoire de l'ambulatoire de la Duchère. L'éparpillement du secteur de recrutement de l'accueil de jour impacte la durée et le coût des transports des jeunes accompagnés. Ce coût est d'autant plus élevé que, en raison de cet éparpillement géographique et des manifestations comportementales des enfants, nous devons organiser trois tournées quotidiennes pour garantir leur sécurité et éviter qu'ils n'effectuent plus d'une heure de transport collectif pour se rendre au DITEP. Certains jeunes de l'accueil de jour habitent dans les communes de Caluire-et-Cuire, Meyzieu, Rillieux-la-Pape et désormais des Mont-D'or ce qui pose des difficultés en termes de transport en raison de l'étendue du secteur.

Sur le site de Villeurbanne

sectorisation des admissions réalisées			
Arrondissements / communes	Garçons	Filles	Total
Villeurbanne	8	2	10
Vaulx-en-Velin	2	0	2
Lyon 3 ^e	6	1	7
Lyon 6 ^e	1	0	1
Lyon 8 ^e	1	0	1
			21

sectorisation de l'ensemble des personnes accompagnées au 31/12			
Arrondissements / communes	Garçons	Filles	Total
Villeurbanne	20	4	24
Vaulx-en-Velin	7	0	7
Bron	0	1	1
Caluire	1	0	1
Vénissieux	1	0	1
Lyon 3 ^e	8	1	9
Lyon 6 ^e	1	0	1
Lyon 8 ^e	10	0	10
Décines Charpieu	1	0	1
Ecully	1	0	1
			56

Au 31.12.2025, comme l'an dernier 44 % des enfants accompagnés résident principalement à proximité du DITEP, sur la commune de Villeurbanne. Par ailleurs, 48 % des jeunes vivent et sont scolarisés dans les arrondissements de Lyon proches de Villeurbanne, tels que Vaulx-en-Velin, Lyon 3, 6, 7 et 8. Soit une progression de 20% par rapport à 2024.

Sur le site de la Duchère

sectorisation des admissions réalisées			
Arrondissements / communes	Garçons	Filles	Total
Ecully	2	0	2
Lyon 9 ^e	2	1	3
Dardilly	1	0	1
			6

Au 31.12.2025, 42 % des enfants admis résident principalement dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon.

sectorisation de l'ensemble des personnes accompagnées au 31/12			
Arrondissements / communes	Garçons	Filles	Total
Lyon 3	1	0	1
Lyon 5	1	0	1
Lyon 9	9	2	11
Ecully	6	1	7
Tassin La Demi-Lune	0	1	1
Couzon au Mont d'Or	2	0	2

St Genis les Ollières	1	0	1
St Didier au Mont d'Or	1	0	1
Lissieu	1	0	1
Dardilly	3	0	3
Collonges au Mont d'Or	1	0	1
Genay	1	0	1
Limonest	1	0	1
St Germain au Mont d'Or	1	0	1
TOTAL	29	4	33

L'ambulatorie de la Duchère intervient sur 13 communes. La zone d'intervention est à la fois urbaine et plus rurale, ce qui diversifie également la population.

47 % des personnes accompagnées habitent sur Lyon 9, Ecully et Dardilly, notre secteur d'intervention le plus proche, contre 14% dans les Monts d'Or.

EVOLUTION DE LA POPULATION

D'UNE MANIERE GENERALE

L'évolution des données chiffrées de l'activité d'une année à l'autre nous permettent d'observer combien les parcours des jeunes accompagnés sont avant tout inclusifs mais combien aussi leurs besoins se situent toujours à la croisée des champs d'intervention du social, du médico-social et du soin voire de la pédopsychiatrie. Elles nous permettent d'observer aussi combien l'âge des jeunes accompagnés a augmenté de manière significative, en particulier au sein des deux ambulatoires.

DES EVOLUTIONS LIEES A LA REALISATION D'ACCOMPAGNEMENT DE PLUS EN PLUS INCLUSIFS

La volonté inclusive du dispositif ITEP se réalise par des approches diversifiées en réponse aux besoins du parcours de chaque jeune : scolarisation ordinaire, à temps partagée, UEI, UEE, modalités d'intervention ambulatoire, PCPE-CAP, appui à nos partenaires qu'ils soient de l'Education nationale, de la pédopsychiatrie ou de la Protection de l'Enfance...

Le déploiement de modalités d'intervention dans et avec l'environnement du jeune accompagné, bien souvent dans le cadre même des écoles, a ouvert la voie à de nouvelles formes d'intervention, engageant de nouvelles compétences. En ce sens, il ne s'agit plus désormais de prendre en charge mais d'accompagner au plus près, avec, et dans l'environnement. Cela sous-tend des compétences, en termes d'adaptation et de compréhension de l'environnement, de participation active à un projet multidimensionnel, de représentation institutionnelle au projet d'un jeune et aux missions du DITEP et de coordination des actions entre elles, autour des besoins du jeune accompagné. Cela demande une connaissance accrue des publics, afin de contribuer à une certaine traduction des manifestations comportementales du jeune, à l'adaptation des réponses apportées à l'école, dans sa famille ou son lieu de vie.

DES EVOLUTIONS LIEES A UNE AUGMENTATION DE LA COURBE DES AGES DES JEUNES ACCOMPAGNES

La part d'âge des collégiens et lycéens est croissante d'année en année, en particulier au sein des ambulatoires. Les besoins de ces jeunes, leurs attentes conduisent les professionnels à un fonctionnement moins routinier, plus au coup par coup afin de saisir des opportunités ou répondre à une demande. Les accompagnements éducatifs s'ajustent selon les démarches à réaliser d'une fois sur l'autre. En prenant de la maturité, les jeunes ne sollicitent pas les professionnels de la même manière. Ces jeunes peuvent à la fois être force de propositions et demander à être soutenus dans leur démarche et en même temps se retrouver en difficulté pour maintenir leur investissement dans la durée. Nous constatons parfois des oublis de rendez-vous spécifiques qu'ils ont eux-mêmes sollicités. Le besoin d'être guidé mais aussi reconforté demeure très présent. Cela nous demande un portage important et l'utilisation d'outils numériques que les jeunes utilisent eux-

mêmes, tels que les SMS, les messages WhatsApp pour faire lien, leur rappeler les rendez-vous et maintenir de la continuité dans la discontinuité qui est propre aux ambulatoires.

DES EVOLUTIONS LIEES A UNE PRECARISATION DU CONTEXTE DE VIE DES FAMILLES

L'environnement sociétal renforcé par des problématiques d'insécurité dans certains quartiers ont renforcé la vulnérabilité des familles, en particulier des secteurs de Villeurbanne (Tonkin, Les Buers, Saint Jean), de Vaulx-en-Velin et de la Duchère voire Ecully. Cette vulnérabilité se traduit par un accroissement de la précarité, renforçant les difficultés intrafamiliales. Les phénomènes de trafics (en particulier de drogue) dans ces quartiers, de mouvements de violence urbaine, au cours de l'année 2025, ont confronté les jeunes que nous accompagnons et leur famille à une violence du quotidien. Celle-ci rejaillit de manière plus exacerbée encore dans le lien aux familles déjà fragilisées et dans la communication avec les adolescents surtout. Cela se traduit aussi dans nos accompagnements lorsque les trafics s'effectuent à l'entrée des établissements scolaires où nous intervenons. C'est le cas sur l'un des groupes scolaires de Vaulx-en-Velin où le PCPE intervient aussi. Les nombreuses intrusions au sein de ce groupe scolaire ont été nombreuses en 2025, engendrant des confinements tout aussi fréquents des élèves, des personnels de l'Education nationale et du DITEP. Le nombre de rapports de situations sociales au titre de la protection de l'enfance reste quasi identique en 2025 mais nous continuons d'observer une nette dégradation des situations familiales et une forte augmentation de la précarité financière des familles des jeunes accompagnés.

DES EVOLUTIONS LIEES A LA SITUATION DE FRAGILITE DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Nous soulignons l'état de fragilité de notre partenaire. L'instabilité des équipes au sein des établissements de la protection de l'Enfance et les manifestations comportementales de certains enfants (dont les besoins sont complexes) dans ce cadre engendrent des changements de lieux de vie fréquents voire des restitutions à défaut. En 2024, par exemple, deux enfants de moins de 8 ans ont connu successivement pour le premier 7 lieux de vie différents et deux séjours de rupture et pour le second une restitution dans son environnement familial à défaut de lieu de placement pour l'accueillir.

Pour les 8 jeunes accompagnés au sein du DITEP et relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance, des synthèses partenariales sont organisées à chaque période en présence des médecins psychiatres du DITEP, des éducateurs référents de chaque structure ainsi que des cadres de direction. Ces temps d'échanges permettent de croiser les regards autour de ces situations complexes et de tenir, tous ensemble face à une organisation pouvant s'avérer morcelante pour les jeunes accompagnés. Ces synthèses concourent également à créer une enveloppe partenariale contenant et rassurante, répondant à la problématique des enfants que nous accompagnons.

Ces synthèses partenariales ne concernent pas uniquement les enfants confiés à l'ASE. Nous réalisons de manière régulière des temps de rencontre avec les services d'aide éducative administrative, (AEA) le plus souvent en présence des familles. Ces rencontres favorisent les liens entre partenaires mais permettent également de remettre au centre de l'accompagnement les jeunes tout en rendant acteurs, les familles dans une démarche soignante.

DES DIAGNOSTICS DES L'ADMISSION RELEVANT DE CERTAINS TROUBLES DU NEURO-DEVELOPPEMENT

Certains des troubles des jeunes accompagnés se caractérisent par une perturbation du développement cognitif et/ou affectif. Cela a toujours été le cas mais nous observons l'établissement de diagnostics de plus en plus fréquents et précoces du type :

- Troubles du langage oral concernant la compréhension et/ou l'expression ;
- Trouble de la coordination avec des difficultés dans l'acquisition et l'exécution des actions motrices (dyspraxie) avec éventuellement un trouble du graphisme (dysgraphie) ;
- Trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH), avec ou sans troubles oppositionnels avec provocation (TOP) ;
- Troubles des apprentissages de la lecture et de l'orthographe (dyslexie-dysorthographe) ou des mathématiques (dyscalculie).
- Troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Les jeunes présentant un trouble du spectre de l'autisme sont avant tout accompagnés par les deux ambulatoires.

Ces diagnostics engendrent des préconisations en terme de soins. Aussi, les besoins d'accompagnement rééducatifs augmentent d'année en année, sans que les temps de travail des orthophonistes et des psychomotriciennes n'augmentent. Nous ne pouvons répondre à tous les besoins et sommes contraints de recourir au libéral.

SCOLARITE

D'UNE MANIERE GENERALE

La singularité des jeunes accompagnés en DITEP nous confronte à une instabilité et une imprévisibilité de leur parcours, souvent marqué par des bifurcations que nous devons considérer et accompagner. Au-delà, leurs potentialités préservées, mais souvent entravées, doivent nous amener à maintenir et soutenir une exigence d'apprentissages. Les objectifs de réconcilier chaque jeune avec sa capacité d'apprendre et l'ouvrir le plus possible aux savoirs ne doivent pas être relégués au second plan. C'est là pour nous, professionnels, un enjeu qualitatif et pour ces derniers et leurs familles, un enjeu d'avenir... Il ne s'agit donc pas d'aller vers du « tout inclusif » mais bien de garantir ce droit fondamental tout en offrant, dans les murs, des espaces d'accueil et de repli aux jeunes les plus fragilisés, tout en leur permettant aussi une réappropriation de leur parcours de scolarisation voire de formation.

Sur les 90 jeunes accompagnés au 31.12.2025 au sein du DITEP, 5,5% des jeunes bénéficient d'une scolarisation à temps plein dans les murs du DITEP au sein de notre Unité d'Enseignement Interne (UEI). Ce chiffre est stable depuis 2022.

Certains profils des jeunes que nous accompagnons sont si singuliers qu'ils viennent perturber et réinterroger provisoirement le sens du maintien d'un parcours de scolarisation inclusive. Il est de notre responsabilité de répondre à ces situations.

Le DITEP travaille avec 35 établissements scolaires et de formation sur le territoire de Villeurbanne et 29 sur celui de la Duchère.

Dans une volonté inclusive, prenant appui sur le PPS et en fonction de l'intensité de leurs troubles, les enfants accompagnés au sein du DITEP bénéficient de modalités de scolarisation différentes.

La scolarisation complète en classe de référence y compris au sein des dispositifs adaptés de l'Education Nationale (SEGPA, ULIS) demande pour les jeunes que nous accompagnons un accompagnement spécifique de l'équipe éducative des deux services ambulatoires, du groupe MAJE, des deux PCPE CAP et dans certaines situations de l'équipe pédagogique par l'unité d'enseignement de l'Accueil de Jour. Cet accompagnement, par des propositions de traduction des troubles de l'enfant, d'adaptation et par un soutien à l'équipe pédagogique de l'établissement scolaire, permet de faire le point très régulièrement sur la situation scolaire de l'élève et des aménagements peuvent être effectués en cours d'année pour s'adapter aux besoins.

Durant cette année 2025 au sein du DITEP, les professionnels du DITEP ont participé et contribuent à la mise en œuvre des **Équipes de Suivi de Scolarisation (ESS)** :

- 13 ESS ont mobilisé les professionnels de l'Accueil de Jour ;
- 10 ESS ont mobilisé les professionnels du groupe MAJE pour les jeunes ne bénéficiant que de cette modalité d'accompagnement ;
- 35 ESS ont mobilisé les professionnels de l'ambulatoire de Villeurbanne ;
- 31 ESS ont mobilisé les professionnels de l'ambulatoire de la Duchère.

Il est également à noter que depuis plusieurs années, la charge de travail des enseignants référents est telle que les situations de l'accueil de jour doivent être priorisées et que tous les jeunes de cette modalité ne

bénéficient pas d'une ESS par an. C'est là un point regrettable dans la mise en œuvre et la formalisation du parcours de scolarisation des jeunes accompagnés.

PARCOURS DE SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES AU SEIN DU DITEP

SCOLARISATION INDIVIDUELLE AU SEIN DU DITEP EN 2025				UEE
Scolarisation dans l'année temps partagés et temps plein		Temps plein	Temps partagé	Nbre enfts ou adolescents en UEE
Scolarisation individuelle nbre d'enfants ou adolescents	Type de scolarité			
6	INTERNE à l'UE du DITEP	5	1	6
31	PRIMAIRE classe ordinaire	21	3	7
15	dispositif ULIS (tout niveau)	15	0	0
46	COLLEGE classe ordinaire	30	0	16
2	LYCEE classe ordinaire	2	0	0
15	LYCEE Pro classe ordinaire	15	0	0
0	formation CFA	0	0	0
1	Etudes supérieures	1	0	0
1	Autres	1	0	0

D'année en année la scolarisation des jeunes accompagnés par le DITEP reste avant tout inclusive puisque seul 4,2% des jeunes accompagnés sont scolarisés en interne au sein de notre Unité d'Enseignement Interne (UEI). Cela correspond à 5 enfants, dont les manifestations comportementales et les troubles des apprentissages nécessitent un environnement adapté pour réinvestir la confiance et l'envie d'apprendre.

D'une manière générale en 2025 :

- 26,49% des jeunes accompagnés sont scolarisés en primaire ;
- 39,3% en collège dont 34,78 % en UEE ;
- 12,8% en ULIS ;
- 12,8% au lycée professionnel.

L'unité d'enseignement de l'accueil de jour du site de Villeurbanne a contribué à répondre aux besoins de 4 enfants du territoire de la Duchère/Lyon 9 en 2025. Nous continuons de constater combien l'absence de réponse pour cette tranche d'âge sur ce territoire, contribue à des orientations par défaut en ULIS. Ce n'est pas sans difficulté voire souffrance pour l'enfant, sa famille et les professionnels qui l'accompagnent.

Notre large tranche d'âge nous amène encore cette année à soutenir les parcours de scolarisation des jeunes que nous accompagnons à différentes étapes : l'entrée au collège et la réorientation à l'issue avec le passage au lycée puis la sortie du lycée voire l'entrée sur le marché du travail de jeunes majeurs ou de jeunes diplômés. Ces étapes sont des étapes qui fragilisent jeunes et familles, réinterrogeant pour la grande majorité d'entre eux leur situation de handicap et avec celle-ci leurs capacités à s'adapter et à évoluer dans un autre environnement. **La question de l'accessibilité dans le second degré et même dans les études supérieures, sur le marché du travail demeure un réel enjeu.**

PARCOURS DE SCOLARISATION DES JEUNES DE L'ACCUEIL DE JOUR

L'accompagnement du parcours scolaire de chaque jeune repose au quotidien sur un travail conjoint entre le pédagogique et l'éducatif, par groupe de référence, en laissant une grande place à la scolarité. C'est là un axe fort du projet en dispositif, qui a contribué à l'octroi en juin 2022 d'un poste d'enseignant supplémentaire. L'octroi de ce poste nous a conduits à la rentrée 2023-2024 à une réorganisation des modalités d'accompagnement, favorisant une individualisation de l'accompagnement des jeunes accompagnés, au plus

près de leurs besoins. Cela s'est concrétisé par la constitution d'un quatrième groupe : une autre UEE au collège.

<p>LE GROUPE INTERNE (UEI) <i>Des temps pédao-éducatifs en interne</i></p>	<p>L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE (UEE) PASTEUR <i>Des temps pédao-éducatifs dans le cadre d'une scolarisation inclusive et des temps inclusifs en classe de référence</i></p>	<p>L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE (UEE) 1 COLLEGE <i>Un parcours inclusif pour tous au sein du collège Môrice LEROUX de Villeurbanne</i></p>	<p>L'UNITE D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISEE (UEE) 2 COLLEGE <i>Un parcours inclusif pour tous au sein du collège Môrice LEROUX de Villeurbanne</i></p>
<p>6 jeunes à la rentrée scolaire 2025-2026</p>	<p>7 jeunes à la rentrée scolaire 2025-2026</p>	<p>8 jeunes de 5ème/4ème à la rentrée scolaire 2025-2026</p>	<p>8 jeunes de 6ème/5ème et 4ème à la rentrée scolaire 2025-2026</p>
<p>Il concerne les jeunes les plus fragiles, ceux pour qui la scolarité a besoin de se dérouler dans les locaux du DITEP, protégée et sécurisée par le cadre proposé en interne.</p> <p>Cette année, une des jeunes de cette unité d'enseignement bénéficie d'un accompagnement à temps partagé entre son école de secteur et l'unité d'enseignement Interne du DITEP.</p> <p>Cette organisation nécessite un travail de collaboration étroit entre l'école de secteur de cette jeune et les professionnels du DITEP.</p> <p>Une attention particulière est également de rigueur en ce qui concerne la continuité pédagogique entre les deux établissements, ce qui nécessite là encore de la coordination entre les deux enseignantes.</p>	<p>Cette UEE offre la possibilité de temps de scolarisation pour tous au sein d'une école ordinaire et pour certains, selon leurs besoins, en classe ordinaire de cycle 2. Pour les jeunes de ce groupe, le retour au sein d'un établissement scolaire ordinaire a été évalué comme porteur de progrès, à la fois en termes de valorisation et de mise au travail. Des petits temps inclusifs variables d'un jeune à l'autre sont négociés avec les enseignants de l'école élémentaire PASTEUR du cycle 3. Ils sont accompagnés tout au long de l'année scolaire par le binôme pédao-éducatif référent du groupe et présent dans l'école.</p> <p>La démarche inclusive de cette unité d'enseignement externalisée va au-delà de l'aspect pédagogique. En effet la participation aux temps festifs de l'école, aux temps de récréation voire à la participation de certains jeunes aux projets de classe verte avec leur classe de référence vient également mettre au travail la notion d'inclusion sociale.</p>	<p>Cette UEE créée à la rentrée scolaire 2023 contribue à sécuriser les parcours inclusifs de scolarisation lors des premières années d'accompagnement au collège.</p> <p>Cette UEE accompagne à la rentrée de septembre 2025 4 jeunes en classe de 5^{ème} et 4 jeunes en classe de 4^{ème}.</p> <p>Les enseignements sont dispensés par l'enseignante spécialisée en binôme avec un éducateur spécialisé au sein de la classe de l'UEE.</p> <p>Cette année nous avons fait le choix de reconstituer les groupes de manière à avoir une homogénéité des niveaux scolaires par unité d'enseignement.</p>	<p>Cette UEE accompagne cette année 4 jeunes entrant en 6ème, 2 jeunes en 5ème et 2 jeune en 4ème.</p> <p>Nous savons que le passage du primaire au collège est un moment charnière et que les jeunes que nous avons suivi dans les locaux du DITEP depuis quelques années doivent se construire de nouveaux repères dans un nouvel environnement.</p> <p>L'accent est mis pour le groupe de 6ème/5ème sur la construction de repères dans un nouvel espace tel que celui du collège en lien avec leur besoin de sécurisation.</p> <p>Aussi, tous ne bénéficient pas d'emblée de temps d'inclusion en classe de référence. L'objectif est de construire des repères rassurant et de s'approprier les lieux ainsi que la posture d'élève au collège.</p> <p>Ainsi les enseignements sont dispensés par l'enseignant spécialisé en binôme avec une éducatrice spécialisée au sein de la classe de l'UEE.</p> <p>Une fois suffisamment sécurisés, les élèves de 6ème et 5ème peuvent prétendre à des temps d'inclusion en classe ordinaire.</p> <p>Une attention particulière est apportée à la différenciation pédagogique nécessaire</p>

			par l'enseignant spécialisé en lien avec les 3 niveaux scolaires à accompagner de la 6 ^{ème} à la 4 ^{ème} .
--	--	--	---

Le maintien de petits effectifs sur chacun des groupes permet de nouveau cette année d'apaiser les manifestations comportementales, en personnalisant au plus près des besoins de chaque jeune l'accompagnement.

La permanence des professionnels pédagogiques et éducatifs sur les groupes concourt réellement à sécuriser les enfants dans leur accès aux apprentissages scolaires et sociaux. Les figures de référence que sont les professionnels favorisent des liens d'attachement, propices aux réinvestissements et aux progrès.

Le maintien d'une UEI, avec un effectif entre 6 et 7 enfants, est un choix. C'est en effet, le lieu d'accueil des enfants les plus en souffrance, dont les manifestations comportementales sont les plus importantes. Elles se caractérisent par une intolérance massive à toutes frustrations, des difficultés importantes d'ajustement à l'autre et une incapacité à partager l'adulte et l'espace. Le maintien de l'effectif à 6 voire 7 contribue à un accompagnement « sur mesure » dans la reprise des prérequis scolaires et sociaux pour la suite du parcours de chaque enfant.

L'UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE) DE VILLEURBANNE

Les modalités de scolarisation des jeunes accompagnés sont avant tout inclusives, reposant sur le déploiement de trois UEE et d'une UEI.

D'une manière générale, l'UE propose un parcours scolaire adapté aux besoins évalués par la MDMPH dans le cadre du Parcours Personnalisé de Scolarisation (PPS). Le passage d'un jeune au sein de l'UE constitue une étape transitoire s'inscrivant dans un processus. Elle répond aux besoins des jeunes dont les manifestations comportementales sont les plus importantes et pour lesquels le parcours inclusif dans le droit commun engendre une souffrance importante. De l'UEI à l'UEE comme la scolarité à temps partagée, ces étapes constituent un processus de scolarisation. L'analyse des besoins des élèves contribue à définir chaque année le cadre de scolarisation de chacun d'entre eux : à temps complet au sein de l'unité d'enseignement en interne ou sur un dispositif externalisé dans un établissement scolaire, à temps partagé entre une école ou un collège et l'unité d'enseignement, ou encore à temps complet en classe de référence.

Par ses différents modes de scolarisation et/ou d'appui à la scolarisation, l'Unité d'Enseignement du DITEP de Villeurbanne contribue à :

- Aider l'enfant à redevenir acteur de sa scolarisation en favorisant des temps de scolarisation adaptés et inscrits dans un processus prenant en compte l'évolution de celui-ci ;
- Soutenir l'implication et la présence des parents dans ce parcours ;
- Identifier et développer les ressources du DITEP pour accompagner dans une dynamique de travail pluri et interdisciplinaire le/les parcours de scolarisation des jeunes accompagnés ;
- Soutenir et venir en appui à l'environnement du DITEP, en s'inscrivant au sein de la communauté éducative des deux lieux de scolarisation où sont implantées les deux UEE et en proposant son expertise au sein des Pôles Ressources du territoire, auprès des deux PCPE du DITEP.

L'organisation des postes d'enseignants se répartie comme suit :

- 0.5 ETP de coordination pédagogique ;
- 1 ETP d'enseignement sur l'UE interne ;
- 1 ETP d'enseignement sur l'UEE Pasteur ;
- 2 ETP d'enseignement sur les 2 UEE Collège.

PARCOURS DE SCOLARISATION DES JEUNES DES AMBULATOIRES DU DITEP

D'une manière générale, il convient de noter les difficultés que nous rencontrons à chaque rentrée scolaire. **La signature de la convention individuelle pour la prise en charge d'un élève sur le temps scolaire contraint la**

reprise de nos interventions après la période estivale. En effet, le retour de cette convention signée à différents niveaux au sein de l'Education nationale, prend du temps et ne permet pas, dans cette attente, d'engager ou de reprendre nos interventions directes sur le temps scolaire, dans les établissements scolaires. A l'heure de l'école inclusive, c'est là un frein à la souplesse et à la fluidité de nos interventions.

Sur le site de Villeurbanne

Pour Villeurbanne, au 31.12.2025, les élèves de primaires représentent uniquement 33% de l'effectif. Les collégiens et les lycéens en représentent 67%.

47 % des effectifs poursuivent leur scolarité au collège, tandis que 19% sont au lycée.

Parmi les collégiens :

- 70% suivent un cursus classique ou en SEGPA ;
- 30 % bénéficient de l'appui du dispositif ULIS.
- Parmi les lycéens :
 - 100 % sont inscrits dans un lycée professionnel, répartis entre des filières CAP et celles menant à un baccalauréat professionnel ;
 - A la différence de l'an dernier, aucun jeune ne poursuit leur scolarité dans un lycée ordinaire. Alors que l'an dernier ils représentaient 30 % de l'effectif.

Sur le site de la Duchère/Lyon 9

L'ambulatoire intervient au sein de 28 établissements scolaires du premier et second degré.

Nous observons que nous sommes sollicités pour de nouvelles situations, à défaut de vouloir ou de pouvoir intégrer un accueil de jour en DITEP. Ceci demande à l'équipe du DITEP de mettre des moyens supplémentaires pour accompagner ces jeunes qui relèvent malgré tout de notre territoire. Il est pour eux nécessaire parfois de doubler les accompagnements éducatifs ou bien de solliciter l'appui du groupe MAJE pour apaiser la scolarité, permettre la poursuite de celle-ci et éviter une rupture du parcours.

La pertinence de la création de place d'accueil de jour sous la forme d'une unité d'enseignement externalisée pour les moins de 12 ans continue de se poser.

INSERTION PROFESSIONNELLE

La question du projet professionnel est abordée dès le collège et sert souvent d'appui pour donner des perspectives différentes à des jeunes qui vivent mal leur scolarité.

Au vu de l'âge des jeunes accompagnés, l'insertion professionnelle se développe surtout sur les deux modalités ambulatoires du DITEP :

- Communément avec les professionnels des SEGPA qui accompagnent les jeunes du DITEP ;
- Durant le parcours de certains collégiens et lycéens avec nos collègues des DITEP de l'association ;
- A l'issue de certains parcours de collégiens.

Comme en 2024, à Villeurbanne et à la Duchère, **l'ambulatoire confirme la tendance au vieillissement de la population accompagnée.** Cette part de notre public continue de croître d'année en année. Au fil de ses suivis, les équipes des deux ambulatoires voient leurs pratiques professionnelles évoluer s'attachant à des enjeux propres à cette tranche d'âge. L'orientation scolaire et professionnelle, les notions d'autonomie, l'émancipation et de la vie relationnelle et amoureuse deviennent des axes centraux d'accompagnement.

Concrètement et en parallèle d'un travail de maillage avec de nouveaux acteurs sur notre territoire d'intervention pour étayer ses jeunes, les équipes des deux ambulatoires, en 2025, ont continué à développer de nouveaux dispositifs et des actions en leur direction.

FILE ACTIVE – INTENSITE D'ACCOMPAGNEMENT – LISTE D'ATTENTE

D'UNE MANIERE GENERALE

Il convient de préciser que nous effectuons une double comptabilité de l'activité :

- Sur le modèle attendu par notre financeur par modalité d'intervention ;
- Sur le modèle de l'AIRe en dispositif intégré.

Dans un fonctionnement en dispositif, où certains jeunes bénéficient de plusieurs modalités concomitantes ou en relais en réponse aux besoins du parcours des jeunes, cela demande, en terme de comptabilité, de différencier la file-active totale du DITEP et le chiffre des file-actives par modalités.

La file-active comptabilise elle le nombre de jeunes en totalité entre le 01.01.2025 et le 31.12.2025, toutes modalités d'accompagnement confondues, pour l'ensemble du DITEP. Les file-active par modalités d'accompagnement sont donc plus élevées que la file-active du DITEP dans son ensemble puisque certains jeunes sont accompagnés par plusieurs modalités d'accompagnement en même temps ou en relais les unes des autres.

En 2025, elle est de 117 jeunes en file-active :

- 75 jeunes accompagnés à Villeurbanne auxquels s'ajoutent 6 jeunes du SESSAD TDI qui bénéficient du dispositif MAJE ou de la VILLA.
- 42 jeunes accompagnés à la Duchère.

Les données chiffrées du décompte de l'activité de l'AIRe font apparaître **un taux de variabilité des parcours de 51,5 % pour l'année 2025 au sein du dispositif.**

En 2025, entre le 01.01.2025 et le 31.12.2025, les files actives par modalités d'accompagnement sont les suivantes :

- 34 jeunes à l'accueil de jour ;
- 20 jeunes à l'accueil de nuit ;
- 22 jeunes sur le groupe MAJE ;
- 35 jeunes à l'ambulatoire de Villeurbanne et 42 à l'ambulatoire de la Duchère/Lyon 9 soit un total de 77 jeunes.

File active annuelle sans comptabilisation des jeunes du SESSAD TDI bénéficiant de certaines modalités d'accompagnement du DITEP			
Nombre des situations en cours au 01/01 année N	Admissions	Sortants	Total file active
89	28	28	117

Il convient de noter que les files actives moyennes ci-dessous prennent en compte dans les effectifs de l'accueil de nuit et de MAJE les 6 jeunes accompagnés par le SESSAD TDI.

File active moyenne mensuelle								
Mois	Capacité autorisée en places ambulatoire	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée en places semi-internat	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée à MAJE	Nbre de personnes accompagnées dans le mois	Capacité autorisée en places internat	Nbre de personnes accompagnées dans le mois
JANV	47	60	24	27	6	8	6	14
FEV	47	59	24	27	6	8	6	14
MAR	47	58	24	27	6	9	6	15
AVR	47	59	24	27	6	10	6	15
MAI	47	59	24	27	6	10	6	15
JUI	47	60	24	27	6	10	6	13
JUIL	47	60	24	31	6	10	6	13
AOU	47	44	24	28	0	0	6	13
SEP	47	63	24	29	6	7	6	14
OCT	47	61	24	29	6	10	6	19

NOV	47	63	24	29	6	11	6	18
DEC	47	64	24	29	6	10	6	18
Moyenne	47	59	24	28	6	8,6	6	15,1
Taux file active	1,25		1,16		1,40		2,50	

Le taux de file-active est supérieur sur toutes les modalités d'accompagnement du DITEP.

Il convient de souligner que les jeunes bénéficiant de plusieurs modalités d'accompagnement en même temps ont été comptabilisés dans l'une et l'autre des modalités.

AU SEIN DES DEUX AMBULATOIRES

En ce qui concerne l'ambulatorio de Villeurbanne

La file active en 2025, soit le nombre d'enfants accueillis entre le 01.01 et le 31.12 est de 35. Le taux de file active attendu sur l'année est de 1.2, cependant le taux de file active durant l'année 2025 est de 1.47.

Nous pouvons différencier les deux périodes de l'année que nous avons explicitée ci-dessus :

- De Janvier à juillet 2025, le nombre d'enfants est de 26.
- D'aout à décembre 2025, le nombre d'enfants est de 26. Sur cette période, à l'issue de diagnostic réalisé dans le cadre de l'accompagnement par le DITEP et le SESSAD TDI, un jeune suivi en ambulatorio au DITEP a poursuivi son parcours au SESSAD TDI. Par ailleurs, une jeune accompagnée par le SESSAD TDI a été admise au DITEP pour bénéficier d'un accompagnement en ambulatorio. Ces ajustements ont été effectués avec l'accord des parents et validés par la MDMPH.

En ce qui concerne l'ambulatorio de la Duchère

La file active en 2025, soit le nombre d'enfants accueillis entre le 01.01 et le 31.12.2025 est de 42.

Ce chiffre est en légère diminution par rapport à 2024 puisque nous avons suspendu une partie de l'année certaines admissions, en raison de la vacance de poste, faute de candidature, d'un éducateur spécialisé.

AU SEIN DE L'ACCUEIL DE JOUR, NUIT ET MAJE

D'une manière générale, la file-active de l'accueil de jour englobe les jeunes accompagnés sur chacune des modalités tout au long de l'année. **Cela représente 55 jeunes en 2025 répartis de la manière suivante :**

- 34 jeunes à l'accueil de jour soit un taux de file-active de 1,41 ;
- 20 jeunes à l'accueil de nuit soit un taux de file-active de 3,18 ;
- 22 jeunes sur le groupe MAJE soit un taux de file-active de 2,42 ;

Le taux de file active de 1.16 ce qui correspond à un effectif moyen de 27.8 jeunes.

Par ailleurs, **les modalités MAJE et accueil de nuit ont accompagné, de manière personnalisées, 6 jeunes du SESSAD TDI soit un de plus qu'en 2024 :**

- 4 jeunes ont bénéficié de l'hébergement de nuit, leur offrant l'opportunité de travailler sur leur quotidien durant un week-end et de s'essayer à un espace distancié de leur domicile familial ;
- 2 jeunes ont uniquement profité du dispositif MAJE, leur permettant de se ressourcer et de mieux gérer les défis scolaires les autres jours de la semaine.

Concernant l'accueil de nuit, le taux de file active de l'année représente une moyenne de 15,1 jeunes accompagnés pour un taux de file-active de 2.50. Cette moyenne est en diminution par rapport à 2024 et 2023. Il convient de souligner que nous ne comptabilisons pas dans les situations, les jeunes qui fréquentent le lieu de la Villa durant nos périodes d'ouvertures pendant les vacances scolaires. Ces chiffres correspondent donc uniquement au nombre de jeunes accompagnés régulièrement en semaine en séquentiel et un week-end par mois.

L'équipe de l'accueil de nuit s'est renouvelée en quasi-totalité durant l'année 2024 et 2025. Les difficultés de recrutement sur ces postes où les horaires de travail sont décalés sont importantes. Au-delà, les professionnels qui font ce choix de travail le font souvent à défaut, ce qui engendre du turn-over.

Cela a eu encore cette année des conséquences dans l'accompagnement des enfants les plus fragilisés, engendrant de l'insécurité se traduisant par des passages à l'acte de violence tournée contre les professionnels. Aussi pour favoriser leur investissement et un environnement apaisant, nous avons fait le choix de diminuer l'effectif par soirée sur le groupe de fin de semaine et d'éviter le recours à l'intérim.

En concertation avec les familles des jeunes accompagnés, nous avons donc été contraint de fermer une semaine en septembre la Villa, au vu du nombre d'arrêts de travail et quelques soirées dans l'année. Cela se traduit dans l'activité.

Concernant le dispositif MAJE, le taux de file active de l'année représente une moyenne de 8.6 jeunes accompagnés pour un taux de file-active de 1.40. Ce taux est en augmentation par rapport à 2024.

En 2025, la file active comptait **22 jeunes** soit **6 de plus qu'en 2024** :

- 12 jeunes sur la période de Janvier à Juillet 2025; dont deux d'entre eux ont bénéficié de 2 prises en charge hebdomadaires. Ce qui représentait par période, le groupe du mardi à 5 jeunes et le jeudi 7 jeunes.
- 14 jeunes sur la période d'aout à décembre 2025.

LES SORTIES DU DISPOSITIF

	Age des enfants et adolescents sortis dans l'année			
	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	Total
Garçons	2	12	13	27
Filles	0	0	1	1
Total	2	13	14	28

En 2025, 28 jeunes ont quitté le dispositif ITEP dont :

- 20 du site de Villeurbanne, dont 11 d'entre eux étaient âgées d'entre 11 et 15 ans ; et 9 de de 16 à 20 ans.
- 8 du site de la Duchère, dont 5 d'entre eux âgés entre 16 et 18 ans. Il y avait autant de 6/10 ans, que de 16/17 ans. Contrairement à l'année dernière, ce ne sont pas seulement des adolescents qui sortent du site de la Duchère.

SITUATIONS DES SORTANTS DU DITEP

	Situation des sortants		
	Garçons	Filles	Total
Poursuite scolarisation ordinaire	11	0	11
Réorientation service de soins	1	0	1
Poursuite Formation professionnelle	0	1	1
Réorientation ESMS	11	0	11
Recherche d'emploi /mission locale	0	0	0
Rupture d'adhésion	4	0	4
Sans solution (connue)	0	0	0
Demande RQTH	0	0	0
TOTAUX	27	1	28
<i>Dont Exclusions prononcées par l'établissement</i>			

En 2025, sur les 28 jeunes ayant quitté le dispositif, 39,28% ont poursuivi leur parcours inclusif sans accompagnement. 42,85% ont bénéficié d'une réorientation en ESMS. 14,28% soit 4 jeunes ont quitté le DITEP faute d'adhésion des parents et/ou du jeune soit 3 fois plus qu'en 2024.

DUREE D'ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DU DITEP

Durée Moyenne en jours	
Nombre total de sortants	Durée totale en jours calendaires
28	41587

La durée moyenne d'accompagnement de ces 28 jeunes est de 41587 jours. Cela correspond à un accompagnement en moyenne de 4 ans.

Durées d'accompagnement dans l'ESMS			
Personnes accompagnées de l'effectif au 31/12		Adolescents sortants durant l'année civile	
< 1 an	28	< 1 an	0
> 1 an et < 2ans	17	> 1 an et < 2 ans	4
> 2ans et < 3ans	10	> 2 ans et < 3 ans	5
>3 ans et <4 ans	11	>3 ans et <4 ans	4
> 4 ans et < 5 ans	11	> 4 ans et < 5 ans	4
> 5ans et < 6 ans	5	> 5ans et < 6 ans	2
> 6 ans	7	> 6 ans	9
TOTAL	89		28

NOTIFICATIONS REÇUES DANS L'ANNEE

Les notifications reçues dans l'année												
janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	nov.	déc.	TOTAL
4	9	9	9	4	7	6	4	5	8	6	6	77
Les prises de contact à l'initiative des parents												
2	2	5	7	3	3	1	2	3	3	3	5	39
Les relances à l'initiative de l'établissement												
0	1	2	2	0	0	0	1	1	2	0	2	11
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en N-1</i>												117
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en N-2</i>												176
<i>Pour rappel Total des notifications reçues en en N-3</i>												171

Les changements d'agrément nous ont amené en 2024 à mettre à jour ViaTrajectoire. Cette mise à jour est **seulement effective depuis juin 2024**. Depuis cette date, toutes les nouvelles notifications sont adressées au DITEP et réceptionnées à Villeurbanne. Pour celle de l'ambulatorio de la Duchère, elles sont enregistrées et comptabilisées par le secrétariat de ce site.

Avant cette date, nous avons réceptionné des notifications MDMPH indiquant soit DITEP de Villeurbanne, SESSAD de Villeurbanne ou SESSAD de la Duchère.

Durant l'année 2025, nous avons été destinataires de **77 notifications MDMPH contre 117 notifications en 2024. Ce chiffre est en très forte diminution.**

Nous constituons une liste d'attente après le premier contact téléphonique avec le responsable légal du jeune et des notifications MDMPH sur le logiciel ViaTrajectoire. **La grande majorité des demandes en attente concerne :**

- **La modalité ambulatoire soit 113 demandes en attente à Villeurbanne et 22 à la Duchère ;**
- **La modalité accueil de jour/de nuit soit 7 demandes en attente.**

Après le premier appel téléphonique du responsable légal, afin de prioriser les notifications, un critère a été retenu, depuis de nombreuses années, sur le site de Villeurbanne. Ce critère a été harmonisé à l'ensemble du DITEP et correspond à la date de réception de la notification MDMPH.

A chaque nouvelle admission et depuis le milieu de l'année 2023, les notifications les plus anciennes, et pour lesquelles les parents du jeune nous ont contactés, sont réévaluées pour intégrer la liste d'attente du DITEP ou celle du SESSAD TDI. Il s'agit pour nous de différencier dans les anciennes notifications MDMPH SESSAD de Villeurbanne, celles qui relèvent du DITEP et celles qui relèvent du SESSAD TDI.

L'ACCUEIL AU SEIN DU DITEP

L'enjeu de cette phase est important.

Les parents qui s'adressent au DITEP nous demandent d'accueillir leur enfant dont le parcours individuel est marqué de difficultés voire d'échecs successifs et parfois même de ruptures. Ils attendent un accompagnement global et continu qui favoriserait le mieux-être de leur enfant, tout en étant inquiets, voire demandeurs pour certains d'un retour le plus rapide possible de leur enfant au sein des structures de droits communs que sont l'école ou les structures de loisirs. Tous ne sont pas en mesure de le formuler ainsi, mais ils sont suffisamment nombreux à le faire pour nous permettre de penser que c'est là un souhait répandu.

L'organisation de l'accueil s'effectue actuellement selon un même processus sur la base des notifications MDMPH. C'est une démarche courte, respectueuse, lisible et fondatrice de l'accompagnement à venir :

- Courte : selon un format de deux rendez-vous successifs ;
- Respectueuse : la place et la parole des deux détenteurs de l'autorité parentale et avec leur accord, des partenaires déjà impliqués dans la situation, sont recherchées ;
- Lisible : les professionnels présents lors de la réunion d'accueil témoignent de manière collégiale de la pluridisciplinarité de notre approche ;
- Fondatrice : les éléments recueillis dans ce cadre sont fondateurs du travail en commun à venir.

A la suite de l'appel de la famille au secrétariat, plusieurs temps se succèdent :

- **La réunion d'information** : Les familles qui nous sollicitent sont conviées à une réunion d'information, en présence éventuelle d'autres parents. C'est un temps important pour celles-ci, car il permet de présenter le DITEP, ses missions et les modalités d'accompagnement possibles. Le cadre de direction et l'assistante sociale qui animent cette réunion sont attentifs à communiquer des informations adaptées. C'est également lors de cette réunion que les familles peuvent exposer leurs premiers questionnements.
- **La réunion d'accueil** : La réunion d'accueil de la demande des familles est en quelque sorte un temps fondateur. Elle pose les bases du travail futur. Elle situe les soins à venir sur le plan d'une approche collective, la famille rencontre l'équipe. Celle-ci dans ce temps d'accueil est représentée par la directrice et/ou l'adjoint de direction, l'assistante de service social et le médecin psychiatre. Cette réunion permet de repérer les moments clés des difficultés de l'enfant dans son parcours familial, scolaire et social. Il permet de connaître les premières attentes des parents vis à vis du DITEP. A l'issue de ce temps avec la famille, un temps individuel peut être proposé à l'enfant avec la psychologue clinicienne et ce afin de recueillir sa parole et ses demandes.
- **L'information et la formalisation de l'accueil** : à l'issue de ces deux temps, les professionnels mobilisés dans cette phase d'accueil se réunissent pour échanger ensemble sur la situation de l'enfant et les demandes de la famille, des partenaires. Après cet échange, sur avis des professionnels, la directrice prononce l'accueil de l'enfant et informe la famille par téléphone et courrier. A Villeurbanne, une des modalités d'accompagnement est d'emblée préconisée et proposée à la famille. Le refus d'accueil est exceptionnel (éloignement géographique ou contre-indication médicale). Chaque refus est motivé auprès des parents et de la MDPH. Une fois l'accueil prononcé, il est contractualisé avec la famille lors d'un temps de rencontre pour la constitution du

dossier d'admission de l'enfant et la signature du contrat de séjour (remis à jour courant 2024). Cette contractualisation mobilise en première ligne l'assistante sociale, l'éducateur référent voire l'adjoint de direction.

- **Le rôle du référent** de l'enfant et sa famille tout au long de son accompagnement est important. A la fois fil rouge du récit de l'accompagnement, interlocuteur privilégié de l'enfant, sa famille voire des partenaires, il veille à la mise en œuvre des axes du Projet Personnalisé d'Accompagnement et à leur évaluation. Il instaure une relation éducative privilégiée, sécurisante et structurante, nécessaire à l'épanouissement du jeune. En ce sens, il est en lien avec sa famille, les différents intervenants, les partenaires extérieurs ainsi qu'avec l'équipe interdisciplinaire du dispositif. Il coordonne les actions qui en découlent et contribue ainsi à la cohérence et la mise en œuvre du parcours du jeune au sein du dispositif. Il est soutenu dans ses missions par un cadre de direction référent qui en garantit les moyens et par l'ensemble de l'équipe.

Procédures d'admission de l'année sur le site de Villeurbanne							
Nombre total de situations d'adolescents reçus			Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions		
Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total
21	3	24	0	3	18	3	21

Nous avons reçu 24 familles en réunion d'information sur le site de Villeurbanne en 2025. 3 familles n'ont pas poursuivi la procédure d'accueil au-delà de la réunion d'information.

Durant l'année 2025 :

- 3 jeunes ont été admis à l'accueil de jour ;
- 9 jeunes ont été admis sur la modalité ambulatoire de Villeurbanne ;
- 9 jeunes ont été admis sur la modalité MAJE ;

Le maintien d'une UEI dans les murs du DITEP, de transports pris en charge par le DITEP nous amènent à être sollicité en dehors de notre territoire d'intervention et ce alors même que des réponses en dispositif ITEP existe sur ses territoires. C'est encore le cas en 2025 sur la commune de Rillieux-la-Pape.

Procédures d'admission de l'année sur le site de la Duchère							
Nombre total de situations d'adolescents reçus			Refus d'admission par l'ESMS	Refus d'admission par les parents	Admissions		
Garçons	Filles	Total			Garçons	Filles	Total
8	1	9	0	3	5	1	6

Nous avons reçu 9 familles en réunion d'information sur le site de La Duchère en 2025. 3 familles n'ont pas poursuivi la procédure d'accueil au-delà de la réunion d'information.

Durant l'année 2025, 6 jeunes ont été admis.

L'ACTIVITE

DONNEES CHIFFREES DE L'ACTIVITE REALISEE

L'activité a été réalisée en 2025.

La file-active totale du DITEP est de 117 jeunes, auxquels s'ajoutent 5 jeunes du SESSAD TDI.

Le nombre de journées réalisées en 2025 s'élève à :

- 5586 à l'accueil de jour pour un attendu de 4492 ;
- 1011 à l'accueil de nuit pour un attendu de 1123 dont 100 en week-end et 42 journées en transfert ;
- 328 sur le groupe MAJE pour un attendu de 389.

Le nombre d'actes réalisés directement auprès des jeunes accompagnés par les deux ambulatoires du DITEP est de 4544 actes pour un attendu de 4368 actes.

Nous notons une erreur de transcription dans l'annexe 4 de l'EPRD concernant l'attendu des actes, aussi nous nous sommes fixés sur les attendus 2024.

D'une manière générale, le calcul de l'activité dans le cadre de la renégociation du nouveau CPOM associatif 2024-2029 contribue à considérer l'activité des accueils de jour et de nuit du DITEP en lien avec la réalité des demandes et besoins des jeunes et leurs familles. Le nombre de jour de calcul de l'activité est inférieur aux nombres de journées d'ouverture.

De même, le taux de présence des ambulatoires a diminué, permettant ainsi de garantir avec ce taux, ce que nous demandions depuis plusieurs années, un accompagnement au plus près des besoins de chaque jeune.

Nous y reviendrons ci-dessous.

	Nbre jours ouverture accueil de nuit	Capacité autorisée internat en places	Taux d'occupation accueil de nuit	Taux file active	Nbre de journées internat (nbre de jours ouverture x nbre de personnes x taux d'occupation)	Nbre jours ouverture accueil de jour	Capacité autorisée accueil de jour (nbre de jours x nbre de personnes x taux d'occupation)	Taux d'occupation accueil de jour	Taux file active	Nbre de journées accueil de jour (nbre de jours x nbre de personnes x taux d'occupation)
Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	249	6	90%	1,1	1123	225	24	90%	1,1	4492
Activité réalisée	249	20	333%	3,33	1011	225	34	141,66%	1,41	5586

	Nbre jours ouverture MAJE	Capacité autorisée MAJE en places	Taux d'occupation MAJE	Taux file active	Nbre de journées MAJE (nbre de jours ouverture x nbre de personnes x taux d'occupation)	Nbre jours ouverture Ambulatoire	Capacité autorisée Ambulatoire	Taux file active ambulatoire	Nombres de personnes accompagnées	Nbre d'actes
Activité contractualisée et/ou prévisionnelle	72	6	90%	1,1	389	208	47	1.2	56	4368
Activité réalisée	72	22	366%	3,6	328	208	47	1,63	77	4544

COMPTABILISATION DETAILLEES DES ACTES OU DES JOURNEES A VILLEURBANNE

Ambulatoires de Villeurbanne et Duchère

Il convient de noter un écart entre les chiffres de l'annexe 4 et ceux figurant dans ce rapport d'activité. Cet écart est à mettre en lien avec une erreur de transcription.

Les chiffres ci-dessous ne rendent pas compte de l'activité indirecte, que nous avons comptabilisées et qui représentent 2438 actes, hors présence enfants.

	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
Villeurbanne	205	291	189	159	200	190	172	16	100	174	134	111	1941
Duchère	199	193	216	187	231	321	131	30	212	273	339	271	2603
TOTAL													4544

Accueil de jour

	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
	644	424	493	616	494	507	301	29	561	522	551	444	5586
MAJE													
	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
	43	32	27	23	27	31	8	0	27	39	39	30	326
Accueil de nuit													
	jan	fev	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	Total
	111	120	83	127	86	61	71	22	73	93	112	52	1011

Concernant les deux ambulatoires du DITEP, nous avons accompagné en file-active 77 jeunes :

- 42 à la Duchère ;
- 35 à Villeurbanne.

Cela représente 4544 actes pour un attendu de 4368 actes.

Le taux d'occupation demeure élevé et est de 1.63.

Le nombre d'acte totale est toutefois en diminution par rapport à 2024, en raison :

- Sur le site de Villeurbanne, du départ de l'orthophoniste en octobre 2025 non remplacée, faute de candidature depuis ;
- Sur le site de la Duchère, du départ d'une éducatrice spécialisée en octobre 2024 non remplacée jusqu'en juin 2025, faute de candidature et des arrêts de travail successifs dans l'équipe dont un de plusieurs mois consécutifs.

Concernant l'accueil de nuit, l'activité représente 1011 jours de présence pour une activité attendue de 1123 soit un déficit de 112 journées pour une ouverture en semaine et un week-end par mois.

Le différentiel négatif s'explique par des difficultés interne de ressources humaines, sur lesquelles nous travaillons non sans difficultés tant les enjeux de recrutement sur ces postes à horaires décalés se tendent.

Concernant l'accueil de Jour, l'activité représente 5586 jours de présence pour une activité attendue de 4492, soit un excédent de 1094 journées, correspondant à un taux d'occupation de 141,66%. Ce taux d'occupation est supérieur à celui de 2024. Nous avons répondu, en effet, aux besoins de nos territoires en augmentation à la rentrée scolaire 2025-2026, par l'accueil de 29 jeunes en file-active continue jusqu'en décembre 2025.

L'accueil de jour s'organise de la même manière qu'en 2023, prenant appui sur l'organisation de l'UE du DITEP.

Même si la comptabilisation de l'activité prend désormais en compte les périodes de vacances scolaires où l'activité est de fait réduite, nous avons maintenu une organisation favorisant une ouverture 225 jours. Ainsi à chaque période de petites vacances scolaires, en accord avec leur famille, chaque jeune bénéficie d'une semaine de vacances scolaires sur les deux. Cette organisation concourt à une plus grande souplesse et permet aussi d'assurer une continuité de présence auprès des jeunes, des familles et partenaires lorsque des temps inclusifs sont co-construits avec les structures de droits communs (centre de loisirs, stages dans clubs sportifs).

Concernant le dispositif MAJE, l'activité représente 326 jours pour une activité attendue de 389 jours, soit un déficit de 67 journées.

Plusieurs facteurs ont limité la pleine mise en œuvre de l'activité attendue au sein du dispositif MAJE :

- Son rattachement à l'accueil de nuit, entraînant des répercussions sur son fonctionnement, notamment en raison des mouvements de personnel survenus en 2025 ;
- La présence d'un enfant au profil atypique, nécessitant du 1 pour 1, a imposé le maintien d'un groupe de cinq enfants au lieu de six sur la journée du mardi ;
- La difficulté de certaines familles à se mobiliser pour les rendez-vous d'admission proposés en cours d'année scolaire. Cette situation a nécessité la reprogrammation de nouvelles rencontres, ce qui a retardé la finalisation des admissions au sein du dispositif MAJE et, par conséquent, le démarrage de plusieurs accompagnements.

En revanche, le travail mené par les professionnels du dispositif MAJE sur l'orientation des jeunes vers des ESMS a permis à certains d'intégrer d'autres modalités au sein du DITEP ou d'autres DITEP de l'association en cours d'année. Cette dynamique positive pour les jeunes et leurs familles, a entraîné une augmentation de la file active par rapport à 2024. Cependant, cela implique de nouvelles admissions en cours d'année qui ont également été freinées par les mêmes difficultés à mobiliser les parents dans le cadre de la procédure d'admission, ce qui a retardé la montée en charge de l'effectif à certaines périodes de l'année.

En parallèle du travail direct auprès des jeunes, **le travail indirect des professionnels du dispositif MAJE n'apparaît pas dans la comptabilité des actions.**

DONNEES CHIFFREES DES PROFESSIONNELS

Nous les déclinons selon le triptyque du DITEP : thérapeutique, éducatif et pédagogique.

LES ACCOMPAGNEMENTS EDUCATIFS

L'accompagnement éducatif au sein du DITEP se décline selon la modalité d'intervention et prend appui sur le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA) de chaque jeune.

AU SEIN DES DEUX AMBULATOIRES DU DITEP

Les modalités d'intervention éducatives s'articulent auprès de l'enfant entre des séquences individuelles (accompagnements éducatifs à l'école, dans les locaux du service et entretiens familiaux, avec les partenaires) et collectives (activités de groupe). La médiatisation par un tiers et l'effet de groupe peuvent présenter un intérêt et constituer une véritable indication pour certains enfants peu réceptifs dans le cadre des accompagnements individuels.

Le groupe contribue à des moments de partage et de rencontre avec des pairs rencontrant les mêmes difficultés.

Durant l'année 2025, nous avons mis en place plusieurs groupes éducatifs et thérapeutiques :

- Groupe éducatif : cuisine, groupe excursion, groupe séjour, groupe pâtisserie, groupe autonomie, groupe bien être.
- Groupe psychomotricité, éducatif et activité physique adaptée : Groupe escalade
- Groupe thérapeutique d'habiletés sociales et éducatives : Groupe Ah justement !
- Groupe thérapeutique et socio-éducatif : jeux, conte, groupe « pizza ».
- Groupe socio-éducatif : Groupe des Grands.
- Groupe psychomotricité, éducatif : Atelier groupal « relaxation »

- Groupe éducatif et art thérapie : Groupe des « Astucieux », groupe les Créartistes.
- Projet d'Accompagnement à l'Orientation des Élèves de 4^{ème} et 3^{ème}
- Projet de Sensibilisation à la Puberté pour Adolescents (12-16 ans).
- Projet d'inclusion sociale par le sport.
- Groupe thérapeutique (psychologue, psychomotricienne) : Groupe Marche

Sur les 77 jeunes accompagnés en file active au sein des deux ambulatoires du DITEP, tous ont pour référence l'éducateur spécialisé qui intervient au minimum une fois par semaine selon les modalités définies dans le cadre du PPA. L'accompagnement s'ajuste au fur et mesure de l'accompagnement aux besoins de chaque jeune et de son projet.

Focus sur 3 projets de groupes répondant aux dimensions d'inclusion, d'autodétermination et d'autonomie

Projet de Sensibilisation à la Puberté pour Adolescents (12-16 ans) au bénéfice des jeunes de l'ambulatorio du site de Villeurbanne et du SESSAD TDI

Le DITEP accompagne des enfants et adolescents en situation de handicap, en leur offrant un soutien éducatif, thérapeutique et social, tout en tenant compte des défis liés à leur développement psychologique et physique, notamment ceux associés à la puberté. Cette période de transition, marquée par des changements physiologiques, émotionnels et sociaux profonds, peut être particulièrement déroutante pour les jeunes, surtout s'ils sont en situation de handicap. Le projet vise à sensibiliser les adolescents à ces transformations, à les informer et à les accompagner dans cette phase cruciale de leur vie, en créant un espace de parole et d'échanges respectueux.

Les objectifs du projet sont multiples : informer et sensibiliser les adolescents aux changements liés à la puberté, développer leur estime de soi et une image corporelle positive, encourager les discussions autour de la sexualité, du consentement et des relations interpersonnelles, tout en mettant l'accent sur le respect de soi et des autres. Le projet vise également à répondre aux questions individuelles dans un cadre bienveillant et sécurisé, à prévenir les risques liés à une méconnaissance ou une mauvaise gestion des changements pubertaires, et à promouvoir une approche égalitaire et respectueuse des différences de genre, de sexualité et de développement personnel.

Le public cible est constitué d'adolescents et adolescentes âgés de 12 à 16 ans, suivis au sein du service ambulatorio du DITEP et SESSAD TDI. Ils sont répartis en deux groupes mixtes de quatre jeunes chacun, avec des rencontres bimestrielles. L'encadrement est assuré par deux éducateurs spécialisés, qui animent les activités pédagogiques et veillent à la dynamique collective, ainsi que par une psychologue, qui intervient sur les aspects émotionnels et psychologiques liés à la puberté et soutient les jeunes sur des questions plus personnelles. Ce projet se veut un soutien essentiel pour aider les adolescents à naviguer sereinement à travers cette période de transformation.

Groupe Théâtre, avec le théâtre du Point du Jour à Lyon 5

En 2025, le site ambulatorio de la Duchère a participé au projet théâtre « Itinéraire autour d'un monde », à la suite d'un appel à partenariat du Théâtre du Point du Jour à Lyon 5^e. Ce projet s'inscrit dans une dynamique menée avec la Ville de Lyon et le Département sur les territoires de Lyon 5 et Lyon 9, visant à créer une collaboration culturelle entre institutions médico-sociales et structures de la protection de l'enfance.

L'objectif était d'accompagner dans un premier temps un groupe de jeunes dans la découverte et l'analyse d'un spectacle bilingue français / Langue des Signes Française : *Les mots qu'on ne me dit pas*, qui est l'histoire d'une mère sourde et de sa fille entendante, abordant avec sensibilité les questions de handicap, de communication et de différence. Ensuite, il s'agissait de leur faire vivre une expérience artistique à travers plusieurs séances de pratique théâtrale. Enfin, les jeunes étaient amenés à présenter leur création sur la scène du Théâtre du Point du Jour devant les familles, les professionnels et les partenaires institutionnels.

Ce projet nous a semblé pertinent pour quatre adolescents accompagnés par le service, afin de travailler l'ouverture culturelle et leur place au sein d'un groupe de pairs. La thématique du handicap et des relations parents-enfant faisait également écho à notre pratique quotidienne et a pu nous servir de support. Le groupe était encadré par des éducateurs spécialisés.

Cette expérience a mis en évidence plusieurs enjeux : mobiliser les jeunes et les aider à se risquer dans l'inconnu, constituer un groupe composé de participants et de professionnels qui ne se connaissaient pas,

dépasser l'intimidation liée à la pratique théâtrale et à l'exposition au regard des autres. Comment alors sécuriser les jeunes, valoriser leurs efforts et favoriser l'entraide ?

Le projet a également mobilisé fortement l'équipe pluridisciplinaire et a permis d'impliquer les familles, contribuant à porter un regard valorisant sur les jeunes.

Cette expérimentation, ce partenariat interroge la question de l'inclusion culturelle : comment permettre à des jeunes peu familiers de ces espaces de s'y sentir légitimes et d'y trouver un véritable levier d'ouverture et d'apprentissage ?

Projet de sport adapté dans le droit commun au bénéfice de jeunes accompagnés par l'ambulatoire du DITEP de Villeurbanne, le SESSAD TDI et AFG Autisme

Ce projet illustre comment le sport peut devenir un levier puissant dans la dynamique inclusive, en associant des acteurs variés autour d'un objectif commun : offrir à chaque jeune, quel que soit sa situation de handicap, la possibilité de s'épanouir, de se dépasser et de trouver sa place dans la société.

Dans une démarche résolument inclusive, un groupe éducatif inédit a été co-construit en partenariat avec le club Casa Sport Lyon et AFG Autisme, marquant une avancée significative dans l'accompagnement des jeunes en situation de handicap. Ce projet, pensé comme un espace de rencontre et d'apprentissage mutuel, unit des adolescents et jeunes adultes présentant des troubles du comportement, du développement intellectuel (accompagnés par le DITEP, SESSAD PEP 69) et des jeunes avec troubles du spectre autistique (accompagnés par AFG Autisme).

Ce projet repose sur une approche partenariale inter-associative, où chaque acteur sort de ses habitudes pour inventer un fonctionnement adapté, tout en conservant des rôles clairs et complémentaires.

L'enjeu principal est de créer un cadre bienveillant où chacun, malgré ses spécificités, peut développer des compétences sociales (contact, respect des règles, gestion des émotions) et expérimenter la vie collective dans un environnement de droit commun par le biais d'une activité sportive.

Cette activité se déroule chaque jeudi à la Halle des Sports Vivier Merle (Lyon 3).

Le groupe évolue dans un grand gymnase, aux côtés d'autres usagers, favorisant ainsi une immersion naturelle dans un lieu de pratique sportive ordinaire.

La séance est pensée pour l'épanouissement et la socialisation. Le trajet jusqu'à la Halle se fait en groupe, renforçant dès le départ le sentiment d'appartenance. Sur place, après un temps de changement, la séance débute par un rituel de « météo des émotions », permettant à chacun d'exprimer son état d'esprit et d'apprendre à le partager. Suivent un échauffement, des exercices techniques progressifs et un mini-match, encadrés par un enseignant en activité physique adaptée et un responsable du club de futsal. La séance se clôture par un temps de retour au calme et une nouvelle « météo des émotions », offrant l'opportunité de mettre des mots sur les ressentis et d'observer les évolutions individuelles.

Des objectifs partagés sont les suivants :

- Appréhender les différences individuelles : accueillir la diversité des profils (TDI et TSA) et en faire une richesse pour le groupe ;
- Développer des compétences sociales : travailler le contact, la coopération, la gestion des émotions et le respect des règles, dans un cadre ludique et sécurisant ;
- S'inscrire dans la dynamique du club : participer à des moments de vie collective (tournois, événements) pour renforcer le lien avec les autres licenciés et briser les barrières.

A L'ACCUEIL DE JOUR

Au cours de l'année 2025, bon nombre de projets éducatifs et pédagogo-éducatifs ont pu voir le jour grâce à l'investissement des différentes équipes.

Du point de vue éducatif, les enfants accueillis ont pu bénéficier d'activités sportives telles que l'escalade, le judo, ou encore une intervention d'un enseignant spécialisé en sport adapté. La dimension sportive des projets mis en place prend tout son sens dans l'élaboration du travail pouvant être mené au travers de ces activités. En effet, celles-ci poussent les jeunes accompagnés à se dépasser et nécessitent qu'ils s'autorisent à quitter leur zone de confort. Accompagnés, dès les premières séances, les jeunes peuvent très vite éprouver du plaisir dans ces nouvelles activités et être remobilisés narcissiquement.

Ces disciplines ne peuvent, par ailleurs, être menées qu'en respectant le règlement et le cadre qui les définissent. Cela permet la poursuite de la construction du rapport à la loi et aux règles des jeunes que nous accompagnons en lien avec leur problématique personnelle.

L'accent a été mis également sur le développement des compétences artistiques de chacun des jeunes :

- L'UEE primaire a réalisé, en septembre 2025, une série de Podcasts à destination des professionnels et des familles ;
- L'UEI a pu mener un projet éducatif en lien avec la construction d'un jeu de société.

Ces projets permettent de mettre au travail, par groupe de référence, de manière ludique et dynamique un contenu pédagogique et éducatif. Ils sont un des fondements de notre projet d'établissement. Ils nécessitent un travail commun pédago-éducatif de réflexion, d'écriture et de bilan pour maintenir les équipes dans une démarche de réponses aux besoins des jeunes.

A L'ACCUEIL DE NUIT

De janvier à septembre 2025, la dynamique d'équipe a permis la réécriture du projet de fonctionnement de la Villa et la remise en place de projets éducatifs, en lien avec les besoins des jeunes accompagnés en semaine et le week-end. Le rythme de la semaine se scande de différentes activités comme celui du week-end.

De plus, les professionnels de l'accueil de nuit travaillent à l'inclusion sociale des jeunes à travers le maintien de leurs activités dans les clubs sportifs de leur quartier. Ainsi, 3 d'entre eux ont été accompagné les mercredis dans des clubs de foot locaux, continuant ainsi d'évoluer avec leurs camarades de quartier.

De janvier à juillet 2025, des temps réguliers à l'escalade ont pu être menés avec des groupes de jeunes, en soirée.

La fin de l'année 2025 a été marquée, une nouvelle fois, par des mouvements de personnel au sein de l'accueil de nuit. Le repli dans les murs de la Villa a donc été privilégié, au vue de l'instabilité des professionnels dont les conséquences ont été visibles sur les passages à l'acte des jeunes dans cet espace.

LE DISPOSITIF MAJE

Le dispositif MAJE s'articule autour de deux axes d'accompagnement :

- Axe 1, le mardi : accompagnement des jeunes des 2 ambulatoires du DITEP voire du SESSAD TDI, pour lesquels l'accompagnement ambulatoire ne suffit pas à contenir les débordements de comportements dans un cadre ordinaire de scolarisation. Il contribue à offrir une journée par semaine un espace de repli, en réponse au risque de rupture dans le parcours inclusif de ces jeunes. Les réponses apportées dans une combinaison groupe MAJE/ambulatoire visent à accueillir et contenir momentanément la souffrance du jeune, tout en rassurant sa famille et l'école, et en maintenant sa place dans son environnement. Ce cadre « renforcé » d'accompagnement, contribue ainsi à favoriser leur maintien dans un cadre ordinaire de scolarité.
- Axe 2, le jeudi : accompagnement des jeunes en attente de place pérenne au sein de l'ambulatoire et de l'accueil de jour, favorisant ainsi une réévaluation de leurs besoins et un accompagnement des familles dans le choix d'orientation pour leur enfant.

En 2025, 8 jeunes des deux ambulatoires du DITEP et 1 jeune du SESSAD TDI ont pu bénéficier du groupe MAJE le mardi, facilitant ainsi leur parcours inclusif de scolarisation dans le droit commun.

15 jeunes ont bénéficié de l'accompagnement de l'axe 2, le jeudi.

Enfin, un obstacle majeur persiste. A chaque rentrée scolaire ou admission en cours d'année, **le dispositif MAJE doit conclure une convention avec l'Éducation nationale, l'établissement scolaire et l'inspection académique concerné. Sans cette convention, certaines écoles refusent de mettre en place les suivis MAJE. Or, les délais de signature de ces conventions par l'Éducation nationale peuvent s'étendre sur plusieurs semaines, constituant un frein important au démarrage des accompagnements.**

LES ACCOMPAGNEMENTS THERAPEUTIQUES

La dimension thérapeutique est portée et mise en œuvre par des équipes dédiées et placées chacune sous la responsabilité d'un médecin psychiatre psychanalyste et d'une pédopsychiatre.

L'organisation de la dimension thérapeutique repose sur un partage des éléments d'observation voire de diagnostic que sont l'anamnèse médicale, sociale et familiale dans l'environnement de l'enfant et les bilans médicaux et paramédicaux, les éléments d'observation cliniques effectués par les professionnels du DITEP et/ou en libéral. Basés sur le jeu et la parole, les objectifs de la composante thérapeutique sont les suivants :

- Accueillir chaque enfant dans sa singularité, repérer ce qui se répète et fait symptôme ;
- Proposer des espaces de soins spécifiques, d'apaisement, adaptés en individuel ou en groupe ;
- Faire émerger une parole que l'enfant reconnaît sienne afin de remobiliser sa pensée, ses désirs ;
- Soutenir la famille de l'enfant.

Le fonctionnement en DITEP permet une grande fluidité dans le travail comme pour la mise en place de dispositifs thérapeutiques transversaux. Les propositions de soins en sont facilitées et plus particulièrement pour les enfants de l'Accueil de jour. De même, les possibilités de suivis familiaux sont plus importantes du fait de nos présences dans les mêmes lieux, ce qui nous permet de nous ajuster au plus près des besoins et des disponibilités des familles. C'est aussi le nouage entre les différents professionnels, dans le réel, le portage au quotidien, qui soutient ces enfants et adolescents dans la possibilité de construire ou consolider leur sécurité interne et de pouvoir évoluer, s'autonomiser et grandir.

LES ACCOMPAGNEMENTS PSYCHOLOGIQUES

L'organisation des postes des deux médecins repose sur une organisation propre à l'histoire de Villeurbanne et de la Duchère. Même si les missions du poste du médecin psychiatre à Villeurbanne prennent beaucoup plus appui sur un accompagnement des équipes, ils interviennent tous deux lors de l'admission, assurent le lien aux services de santé, rencontrent certaines familles et accompagnent certains jeunes. L'intensité de ces rencontres varie d'un lieu à l'autre, selon leur temps de présence respectif.

L'organisation des postes des psychologues cliniciens au sein du DITEP est la suivante :

- Deux à temps partiels intervenant dans le cadre des séances en thérapie (bilans dans le cadre de la période d'observation faisant suite à l'admission du jeune, individuelle, en groupe ou suivis familiaux, bilans psychométriques lors des orientations à la sortie de l'accueil de jour) principalement au sein des deux ambulatoires et dans le cadre du travail institutionnel (étayage des équipes et regards cliniques lors des réunions cliniques, synthèses, réunions cadres, coordinations, projets...).
- Un intervenant à temps partiel dans le cadre de thérapies individuelles en réponse aux besoins des enfants les plus fragilisés de l'AJ.
- Sur le site de la Duchère, la pédopsychiatre a accompagné 4 familles avec la psychologue, ainsi que 3 familles seule.

Il convient de noter que les psychologues cliniciens ont accompagné au sein du DITEP :

Psychologue clinicienne site de Villeurbanne (Ambulatoire) 0,50 ETP	Psychologue clinicien en référence des jeunes accompagnés à l'accueil de jour/nuît site Villeurbanne 0,30 ETP	Psychologue clinicienne site de la Duchère 0,39 ETP
<p>Suivis individuels hebdomadaires: 10 enfants ont bénéficié de psychothérapies individuelles</p> <p>A cela se sont ajoutées des rencontres à la demande, ou ponctuelles pour 4 jeunes.</p> <p>15 enfants ont bénéficié d'un groupe dans le cadre de groupe en co-animation avec la psychologue, un éducateur et/ ou l'assistante sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe à médiation « Contes », 	<p>De janvier 2025 à Juillet 2025 9 enfants ont bénéficié de psychothérapies individuelles hebdomadaires</p> <p>De juillet 2025 à décembre 2025, 10 enfants ont bénéficié de psychothérapies individuelles hebdomadaires</p>	<p>7 enfants ont bénéficié d'un groupe dans le cadre de groupe en co-animation avec la psychologue, un éducateur et/ ou l'assistante sociale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe pizza (1 fois par période) <p>3 enfants ont bénéficié d'un groupe en co-animation psychologue psychomotricienne</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Groupe Pizz'ados, • Groupe « orientation », • Groupes « Education à la vie affective et sexuelle ») <p>Entretiens familiaux avec l'assistante sociale : 2 familles.</p> <p>A cela s'ajoutent les rencontres dans le cadre du suivi individuel de chaque jeune, à la demande, ou ponctuelles : demandes des enfants ou des familles elles-mêmes, des professionnels, pour les bilans psychométriques nécessaires pour les dossiers d'orientation, et les temps de restitution de ces-mêmes bilans aux familles.</p> <p>Rencontre enfant et parents dans le cadre de l'admission : 6 jeunes</p> <p>Les bilans psychométriques pour les dossiers d'orientation : 1 jeune de l'Accueil de jour et 1 pour l'ambulatoire.</p> <p>Le bilan comprend un temps de rencontre avec les parents pour recueillir l'anamnèse et demande, deux temps avec le jeune pour la passation du bilan lui-même et un temps de restitution de ces-mêmes bilans à la famille. De manière générale nous ne faisons pas passer les WISC des jeunes que nous accompagnons en psychothérapie. Cela nous amène à nous organiser avec la psychologue cognitive afin de faire passer les bilans des jeunes que nous ne suivons pas.</p> <p>Le travail institutionnel de la psychologue comprend la participation aux différentes réunions ainsi qu'un travail d'élaboration avec les équipes de l'établissement.</p> <p>Animation d'un groupe d'analyse des situations complexes aux directrices des écoles maternelles d'une partie du territoire de Vaulx-en-Velin depuis novembre 2024.</p>	<p>Nous avons également fait le choix en équipe de cadre de dégager du temps dès le début d'année à la psychologue clinicienne pour que celle-ci puisse rencontrer l'ensemble des nouvelles familles accompagnées par la modalité accueil de jour. Ces rencontres, déjà présentes sur la modalité ambulatoire, permettra d'harmoniser les pratiques d'une modalité à l'autre, et permettra d'obtenir des éléments d'anamnèse favorisant l'accompagnement des jeunes dans leur parcours de soin. Dans ce cadre-là 2 jeunes accompagnés par leur famille ont été rencontrés entre novembre et décembre 2025. A titre d'information, 4 autres ont été rencontrés entre janvier et février 2026.</p>	<p>ou d'un accompagnement en binôme thérapeutique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupes Marche (quinzaine) • Bilan sensoriel <p>Suivis individuels : 4 Entretiens familiaux avec la pédopsychiatre. : 4 familles suivies.</p> <p>Suivi familial avec le référent éducatif et/ou l'assistante sociale: 1 famille suivie. Rencontre enfant et parents dans le cadre de l'admission : 9 jeunes</p> <p>Rencontres ponctuelles d'adolescents en souffrance psychique et leurs familles</p> <p>Liens partenariaux avec les CMP, MECS.</p> <p>Le travail institutionnel de la psychologue comprend la participation aux différentes réunions ainsi qu'un travail d'élaboration avec les équipes de l'établissement</p>
--	--	--

LES ACCOMPAGNEMENTS EN PSYCHOMOTRICITE

Les accompagnements en psychomotricité s'effectuent soit sur le lieu de la scolarité de l'enfant (UEE, collège, école primaire) ou bien dans les locaux du DITEP. L'activité de la psychomotricienne comporte :

- La passation de bilans psychomoteurs à l'issue de l'accueil du jeune et leur compte-rendu ;
- Les suivis psychomoteurs individuels et collectifs ;
- La préparation des séances et comptes rendus des suivis psychomoteurs ;
- La participation aux réunions d'équipe, aux réunions d'élaboration des projets de soins concernant les jeunes suivis en psychomotricité, les temps d'analyse de la pratique ainsi que les temps institutionnels ;
- Les contacts avec des partenaires extérieurs particulièrement les psychomotriciens libéraux qui ont suivi ou continuent de suivre certains jeunes en libéral.

En 2025	
Site de Villeurbanne 0,68 ETP	Accueil de jour : 15 enfants suivis en séances individuels et/ou en groupe Ambulatoire : 8 suivis en séances individuels et/ou en groupe
Site de La Duchère 0,20 ETP	Bilans psychomoteurs : 8 Profil sensoriel réalisé en binôme avec la psychologue : 1 Suivis individuels : 9 Groupe à la quinzaine co animé avec la psychologue du service : 2 jeunes suivis Groupe escalade co-animé avec une éducatrice spécialisée et une intervenante extérieure : 5 enfants concernés (sur une partie de l'année). Atelier observation à la piscine : 2 enfants concernés (ponctuellement) Trajet domicile / SESSAD : 1 jeune concerné

Le travail des psychomotriciennes s'enrichit du travail de l'équipe pluridisciplinaire. Le partage clinique et l'élaboration avec les autres professionnels de l'équipe apportent enveloppe et sécurité psychique dans les prises en charge psychomotrices. Le travail avec l'équipe pluridisciplinaire permet d'envisager également des co-animations individuelles et/ou groupales, psychomotricien/autre profession.

L'évolution du public et la manifestation des difficultés de comportement ou de relations des jeunes accueillis a demandé aux psychomotriciennes d'être créatives. Au regard des besoins de 2 jeunes plus en difficulté pour « entrer » dans le format d'un bilan ordinaire et dans une rencontre en individuelle, l'une des 2 psychomotriciennes a mis en place un atelier piscine en co-animation avec l'éducatrice référente de ces 2 jeunes pour pouvoir malgré tout observer leurs besoins. L'autre a constitué un groupe de besoins « filles » de l'accueil de jour avec une éducatrice spécialisée.

A la Duchère, le travail en psychomotricité est freiné par un ETP restreint par rapport aux besoins du service.

Ainsi, les bilans ne peuvent pas être réalisés dans les 6 mois suivant l'admission du jeune et une liste d'attente est mise en place pour les bilans et les suivis dont une indication a été formulée.

Par ailleurs, la psychomotricienne du site de la Duchère continue d'accueillir chaque année une stagiaire de 2^e année de l'école de psychomotricité (ISIR). Tant la professionnelle que l'équipe pluridisciplinaire, trouvent un intérêt important tant dans la transmission des connaissances, d'un savoir-faire et d'un savoir être, qu'au niveau de la triangulation autour de certaines séances et accompagnement de jeunes ainsi que dans l'actualisation des données/recommandations thérapeutiques.

LES ACCOMPAGNEMENTS EN ORTHOPHONIE

Les trois postes en orthophonie ont été pourvus au sein du DITEP, jusqu'en octobre 2025.

Il n'en demeure pas moins que les besoins d'accompagnement en orthophonie sont supérieurs au temps de travail des orthophonistes en poste. Aussi, nous conventionnons avec le libéral dans certaines situations et assurons le financement des séances.

En 2025	
Site de Villeurbanne 0,63 ETP	Accueil de jour : de janvier 25 à juillet 25 : 12 suivis (2 SESSAD DI et 10 ITEP) 3 départs et de septembre 25 à décembre 25 : 10 suivis et 4 bilans Ambulatoire : 8 jeunes ont bénéficié d'une séance hebdomadaire (départ de l'orthophoniste en poste fin octobre 2025), dont 3 par conventionnements, financés par le DITEP, avec le libéral.
Site de La Duchère 0,20 ETP	5 suivis individuels 61 séances individuelles 6 bilans réalisés 3 accompagnements en orthophonie on fait l'objet d'un conventionnement en libéral

LA SPECIFICITE DE L'ART-THERAPIE

En 2025, l'art-thérapie au sein du DITEP a renforcé sa reconnaissance auprès des familles et des professionnels, en tant que modalité clinique complémentaire soutenant l'expression, les relations et le mieux-être psychique des jeunes. Ce cadre de soin contribue à l'inclusion scolaire et sociale par l'amélioration de la concentration, de la tolérance à la frustration et des aptitudes relationnelle.

L'art-thérapeute joue un rôle ressource au sein de l'équipe pluridisciplinaire, enrichissant l'analyse des situations cliniques et des besoins des jeunes.

L'année a été marquée par une évolution du profil des jeunes accompagnés, présentant des troubles psychiques. Les séances se sont majoritairement déroulées en individuel ou en groupe, plus rarement en famille ou en milieu scolaire, les interventions à domicile demeurant exceptionnelles.

La coordination avec les familles reste perfectible, avec une seule tentative de lien formalisé.

Les projets artistiques ont favorisé la valorisation des compétences et le renforcement de la confiance, de l'estime et de l'affirmation de soi.

Six bilans art-thérapeutiques ont été réalisés, le volume réduit étant lié à l'absence de l'art-thérapeute sur trois mois et à un incident en septembre.

La reprise effective des séances en novembre 2025 a entraîné un report des bilans et une organisation rendue complexe par la dépendance accrue vis-à-vis des emplois des temps éducatifs.

Les bilans continuent à permettre d'analyser l'évolution des capacités de communication, d'expression, de relation à l'autre et d'intégration au cadre collectif.

Deux groupes thérapeutiques co-animés avec un éducateur spécialisé ont été mis en place :

- Groupe « Créartiste » : 4 jeunes. Alternance entre périodes de création et sorties culturelles durant les vacances. Cependant, les différences de disponibilité (scolaire / vacances) ont freiné la continuité du dispositif.
- Groupe « Mini mondes » : 3 jeunes.

La « muséothérapie », ou accompagnement culturel, reste une modalité prometteuse à développer, les résultats observés nationalement étant très encourageants.

LA SPECIFICITE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

De façon plus générale sur l'année 2025, le travail des deux assistantes sociales au sein du DITEP s'est développé sur 3 axes principaux que sont :

- Le soutien et l'accompagnement autour des démarches administratives, à l'accueil au sein du DITEP et la sortie du DITEP ;
- Le soutien et l'accompagnement des familles selon les problématiques familiales évaluées et établies dans le cadre du PPA ;
- L'accompagnement et le soutien aux situations relevant de la protection de l'enfance et le lien aux partenaires dans ce cadre.

Dans le cadre du partenariat, il est à noter que les assistantes sociales participent au collectif d'assistantes sociales travaillant en DITEP.

Il convient de noter le recours de manière plus systématique qu'auparavant à l'assistante sociale pour réaliser des recours suite à une décision de la MDMPH voire des recours auprès du tribunal judiciaire. Il est également à noter qu'au vu des délais de traitement excessivement élevés de la MDMPH, il devient plus fréquent d'envoyer des dossiers pour lesquels des pièces complémentaires seront envoyées plusieurs mois après. Cela garantit à la famille que le dossier sera étudié dans les temps afin d'obtenir une réponse avant la rentrée de septembre de l'année suivante. Mais cela est chronophage et nécessite souvent des rencontres supplémentaires avec la famille.

Sur les 2 sites, les perspectives de mise en place, de manière pluridisciplinaire, un groupe de parents, visant à soutenir les familles dans l'accompagnement de son enfant à besoins particuliers, à rompre l'isolement et à renforcer les compétences parentales sont au travail.

Accompagnement social en 2025	
<p>Site de Villeurbanne 0,87 ETP</p>	<p>Rencontres systématiques recueil attentes et besoins des familles en amont du PPA : 77 Nombre de familles avec un suivi renforcé/ lien partenarial régulier : 24 Nombre de familles entretiens éducateur/AS : 2 Nombre de familles entretiens éducateur Villa/AS : 0 Nombre de familles entretiens psychologue/AS : 2 Nombre d'orientations vers un autre établissement accompagné : 12 Rencontres partenaires tout au long de l'année Participation aux réunions du collectif des assistantes sociales du Rhône</p>
<p>Site de La Duchère 0,40 ETP</p>	<p>Rencontres systématiques recueil attentes et besoins des familles en amont du PPA : Accompagnement familial individuel : 25 dont 9 renforcé Rdv familial avec la psychologue : 3 Rdv familial avec un éducateur : 8 Accompagnement démarches MDMPH ou administratives : 13 Accompagnement vers un autre ESMS : Visites à domicile : 2 Visite à domicile avec un éducateur : 4 Visites à domicile avec la pédopsychiatre : 1 Rencontres partenaires tout au long de l'année Participation aux réunions du collectif des assistantes sociales du Rhône Service de suite : 2 jeunes suivis Demande de candidature, gestion de la liste d'attente : 13</p>

LES ACTIVITES RECURRENTES

LES TRANSFERTS

Les transferts sont des moments privilégiés pour les jeunes accompagnés, favorisant l'expérience de la nouveauté, du déséquilibre et de la perte de repère, tout en étant soutenus et rassurés par l'organisation et la présence des référents. Ces temps privilégiés concourent à construire des liens solides et sécurisés entre les jeunes et leurs référents, au travers de l'expérience du vivre ensemble.

A l'accueil de jour/nuit

Les transferts sont des moments privilégiés où, mis à distance d'un quotidien, les jeunes s'autorisent à faire l'expérience de la nouveauté, du déséquilibre et de la perte de repère, tout en étant soutenus et rassurés par l'organisation et la présence des référents péda-gogiques-éducatifs.

Ces temps privilégiés concourent également à construire des liens solides et sécurisés entre les jeunes et leurs référents, au travers de l'expérience du vivre ensemble et loin du schéma scolaire parfois souffrant. Ils favorisent dès le retour des jeunes dans leur quotidien du DITEP l'investissement des professionnels, mais à n'en pas douter l'investissement du travail en cours.

Dans le cadre des différents projets de fonctionnement des unités d'enseignement du DITEP de Villeurbanne-Duchère, l'accent est mis chaque année sur la possibilité de « transférer » toutes les compétences et savoirs-être travaillés au quotidien avec les équipes éducatives et pédagogiques.

La planification des lieux à visiter, l'étude des moyens de déplacements sur place mais également la recherche d'un lieu pour accueillir le groupe en passant par la gestion d'un budget sont de très bons supports éducatifs et pédagogiques pour poursuivre le travail auprès des jeunes que nous accueillons et bien sûr en lien avec leur problématique.

Mini-séjour de l'accueil de nuit

Ce projet s'est adressé à un groupe de quatre jeunes accompagnés par l'accueil de nuit.

Il s'agit d'un séjour d'une nuit en tente avec sortie en Canoë Kayak, du 09 au 10 juillet 2025, à Ambronay (01), dont le but était de :

- Découvrir un nouveau sport ;
- Faire preuve de courage au contact de l'eau ;
- Trouver de l'autonomie sans le confort habituel (nuitée en tente et douche collective) ;
- Faire preuve de cohésion dans un endroit inconnu.

Mini-séjour de l'ambulatoire/SESSAD TDI de Villeurbanne

Ce projet s'adresse à un groupe de neuf adolescents accompagnés par l'ambulatoire du DITEP, site de Villeurbanne et le SESSAD TDI. Les éducateurs référents constatent que, trop souvent, les écrans et les jeux vidéo délimitent les frontières de leur monde. Ces jeunes passent beaucoup de temps dans des univers virtuels, où tout est immédiat, où l'effort se limite souvent à un clic et où la patience n'est pas toujours nécessaire. Pourtant, ils ont en eux une réelle envie de progresser, de se sentir compétents et de prendre leur place. Les objectifs visés par ce groupe, articulés des temps communs en journée à chaque période de vacances scolaires et mini-séjour, sont les suivants :

- Des adolescents qui gagnent en assurance, osent tenter de nouvelles expériences et développent leur confiance en eux.
- Un groupe soudé, où l'entraide, la communication et la cohésion se renforcent au fil des sorties.
- Des comportements qui progressent : meilleure application des règles de sécurité et de vie collective, plus d'autonomie dans les tâches quotidiennes, et une prise d'initiative accrue.

La médiation proposée est la randonnée. Cette médiation est née de la volonté de proposer à ces 9 jeunes une autre aventure : celle de la randonnée, de l'effort partagé, du contact avec une nature apaisante et de la confiance en soi qui grandit, pas à pas. La randonnée, avec ses parcours variés, ses défis concrets et ses paysages changeants, offre un cadre idéal pour les accompagner.

Aux rythmes, d'une journée de randonnée à chaque période de vacances scolaires, le mini séjour a été organisé en avril 2025. Il a constitué une étape clé. Il a permis de s'essayer et progresser en matière d'autonomie et de gestion de la séparation familiale, tout en offrant aux adolescents l'opportunité de vivre une expérience collective enrichissante, hors de leur cadre habituel.

Il s'est déroulé du 22 au 23 avril 2025 à Tarentaise (42).

LES TRANSPORTS

Les transports sont assurés et/ou prises en charge pour l'ensemble des jeunes de **l'accueil de jour**. Ils sont assurés jusqu'à la fin de l'âge primaire par une compagnie de taxi avec laquelle nous travaillons depuis plusieurs années.

L'éclatement des lieux d'habitation des jeunes accompagnés nous contraint depuis plusieurs années à 2 à 3 tournées chaque matin et chaque fin de journée. Au-delà de l'éclatement géographique, pour des raisons de sécurité, nous avons été contraints, cette année encore, de réduire le nombre d'enfants par voiture. Dans cet espace, les passages à l'acte étaient importants, mettant en danger la sécurité de tous dans le véhicule. En lien avec les chauffeurs, le règlement des transports a été retravaillé et présenté aux familles ainsi qu'aux enfants. Au total, 17 enfants ont bénéficié de ce mode de transport en 2025 contre 25 en 2024.

18 autres se sont déplacés en transport en commun et nous avons assuré la prise en charge financière de leur abonnement TCL.

3 ont bénéficié de la mise en place de taxi de l'ASE du fait de leur placement.

Du côté des ambulatoires, la question de l'autonomie dans les transports est travaillée dès que possible avec les jeunes et leurs parents. Lorsque les enfants ne sont pas autonomes, ce sont les éducateurs qui accompagnent les enfants à leurs différents rendez-vous.

LA RESTAURATION

La restauration à l'accueil de jour s'organise entre les lieux de restauration des établissements scolaires où sont inclus les jeunes, en particulier au collège Môrce Leroux, lieux d'implantation des deux UEE Collège du DITEP et espaces du DITEP sur chacun des groupes de référence.

Les repas pris au sein du DITEP sont préparés en liaison froide par un prestataire qui les fabrique au sein du DITEP de GIVORS de l'association et nous les livre. Nous effectuons la remontée en température et le service. Des commissions « menus » sont organisées et au sein de celles-ci des enfants y siègent (un représentant de chaque groupe).

Des temps inclusifs, accompagnés par l'équipe éducative, sont proposés, à la cantine du collège, autant que possible aux collégiens. Tous en bénéficient au cours de l'année scolaire une à plusieurs fois par semaine. Pour ces derniers, « manger à la cantine » c'est être comme leurs pairs, c'est aussi bénéficier de temps méridiens au collège autour d'activités collectives favorisant leurs relations et leur place d'élève. Dans ce cadre, nous assurons le paiement des repas de cantine.

Au sein des 2 ambulatoires, la question de la restauration est particulière. En effet, si les jeunes n'ont pas vocation à manger au sein du DITEP, certains d'entre eux sont rencontrés sur un temps de repas afin de ne pas trop altérer les apprentissages. Nous remarquons combien ce temps peut être à la fois un moment apprécié ou redouté par les jeunes. Sur certaines activités, le choix a été fait d'intégrer le repas, car celui-ci reste pour beaucoup un moyen parfois de les « attirer », ce qui n'est pas négligeable quand il s'agit de rencontrer des adolescents qui peinent à adhérer à l'accompagnement proposé.

LES TEMPS FESTIFS DE L'ANNEE

La fête de l'été, qui marque la fin d'année scolaire, commune au DITEP et au SESSAD TDI, est une étape fondamentale qui vient clôturer toute une année de travail et de partage avec les jeunes que nous accompagnons, mais également avec leur famille.

Au-delà d'un moment festif et convivial, cette fête de fin d'année vient marquer un rituel incontournable en s'inscrivant dans le processus d'accompagnement des jeunes et leur famille.

Ce rituel marque des étapes importantes du parcours, synonyme de fin d'année scolaire, de changement d'âge, de niveau, d'amis et même d'école parfois. Fêter ces étapes du parcours permet de surmonter l'appréhension de la nouveauté, la peur de l'inconnu, tout en s'inscrivant dans un processus de séparation.

La fête de fin d'année, comme tous les autres moments conviviaux proposés tout au long de l'année permet de tous nous retrouver avec un objet commun, que nous soyons professionnel, enfant ou parent : celui de partager un temps festif et décalé d'enjeux d'accompagnements. Elle s'organise autour de jeux qui permettent aux professionnels, aux jeunes, aux parents et plus largement aux familles de jouer ensemble.

Cette espace de rencontre, en dehors du CVS, est l'un des moments privilégiés de l'année, organisé par le DITEP et le SESSAD TDI, où les familles peuvent se retrouver et de ce fait échanger. Ils favorisent grandement les liens que peuvent avoir les familles entres-elles.

Deux fêtes d'été se sont déroulées au sein du DITEP : l'une le 30 juin à la Duchère et l'autre le 04 juillet 2025 à Villeurbanne.

Cette année, l'accueil de nuit a initié un barbecue partagé enfants/parents/professionnels. Nous garderons le témoignage de plusieurs familles, notant leurs besoins de se rencontrer autour de ces temps festifs.

Ces moments de rencontre et de partage doivent se poursuivre et se penser en équipe interdisciplinaire tant les enjeux sont grands dans la construction de liens de confiance et dans l'investissement réciproque entre les professionnels, les enfants et leur famille.

LES PROJETS DE L'ANNEE 2025

Prenant appui sur les fiches-actions du projet en dispositif, l'année 2025 a été largement consacrée à la mise en œuvre de l'évaluation qualité et dans ce cadre, après tous les outils de la loi 2002.2 en 2024, la mise à jour des derniers outils de la loi 2002.2 ainsi que des documents relatifs à la sécurité des biens et des personnes.

Durant l'année 2025, toutes les parties ont été mobilisées et investies dans le déploiement du CVS commun DITEP/SESSAD TDI, la mise en œuvre de la recherche-action et pour la troisième année le projet DEFI, financé par la Cité Educative de la ville de Villeurbanne.

Enfin, les locaux du site de la Duchère ont bénéficié d'une extension d'environ 45m², permettant ainsi de dissocier les espaces du personnel et dédiés à l'accompagnement des jeunes.

MISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION QUALITÉ HAS AU SEIN DU DITEP

Le cadre de cette évaluation et les résultats sont détaillées dans un chapitre ci-dessous.

Le cadre obligatoire de l'évaluation a permis aux personnels de s'inscrire encore davantage dans une démarche individuelle et collective. Ce moment a été un temps fort pour tous et l'appui des familles, des jeunes est à souligner.

Au-delà de la volonté de bien faire des professionnels de vouloir et pouvoir rendre compte des attendus de l'évaluation, cette expérimentation a rencontré auprès de tous ceux qui ont participé d'abord beaucoup de craintes, d'inquiétudes puis un réel intérêt devenu croissant et une volonté de témoigner de leurs pratiques. Cela a réellement permis de mobiliser leurs forces vives et de valoriser leurs savoir-faire.

Au final, il convient de souligner, pour tous les professionnels combien l'enjeu de la traçabilité de nos actions au quotidien demeure un axe fort à développer plus encore.

DEPLOIEMENT DU CVS COMMUN DITEP ET SESSAD TDI

Les espaces de travail commun au DITEP et SESSAD TDI ont favorisé la constitution d'un CVS commun. La première réunion a eu lieu le 18 février 2026, mobilisant des représentants de chacune des modalités d'accompagnement du DITEP, par site et du SESSAD TDI.

Le CVS s'est réuni le 14 juin et le 30 septembre 2025.

Il a été un point appui pour faire connaissance, en considérant la diversité des publics et des sites. Les représentants familles et jeunes ont été mobilisés autour de la mise en œuvre de l'évaluation qualité, la recherche-action et ont co-construit avec les professionnels les fêtes d'été sur chacun des deux sites. Les jeunes se sont mobilisés pour y tenir un stand CVS, se faire connaître et recueillir dans ce cadre la parole des autres jeunes.

DEPLOIEMENT DES PHASES EXPLORATOIRES DE LA RECHERCHE-ACTION AU SEIN DU DITEP

Ce projet vise donc à l'évaluation qualitative des parcours inclusifs des jeunes accompagnés au sein du DITEP Villeurbanne-Duchère. La démarche méthodologique de cette recherche-action met l'accent sur l'intérêt de pouvoir interroger les critères implicites et explicites en appui desquels les professionnels évaluent la qualité des parcours des jeunes accompagnés par le DITEP et inscrits dans un parcours inclusif de scolarisation, à partir des données issues de la pratique. L'intérêt méthodologique sera donc d'associer à ce travail de recherche-action certes les professionnels du DITEP mais aussi avec eux, les jeunes eux-mêmes et leurs parents ainsi que l'Éducation nationale.

Le référentiel demeure l'approche de psychologie clinique. Il constitue l'angle d'approche privilégié pour penser les logiques des parcours et leur évaluation qualitative au regard de l'inclusion. Ce référentiel est élargi à d'autres domaines de savoir pour penser la complexité des processus en jeu et croiser les points de vue. Les sciences de l'éducation, la sociologie et la psychologie de la santé et du handicap viennent donc compléter l'approche clinique.

Dès janvier 2023, nous avons constitué un Comité de Pilotage (COPI) composée des membres de la direction, du directeur de la supervision, des représentants des cadres fonctionnels et des représentants des professionnels de chaque site ainsi que de l'enseignant chercheur en responsabilité de cette recherche-action (Johann Jung). Il se réunit selon un calendrier défini pour garantir la mise en œuvre de la recherche-action selon les modalités définies dans la convention à établir avec l'Université LYON 2.

L'année 2025 a été marquée par les étapes suivantes :

PHASES DE LA RECHERCHE-ACTION EN 2025	
Mise en œuvre de la phase de recueil de données de des sciences de l'Education	Semaine d'immersion Olivier Kheroufi-Andriot, maître de conférence en Sciences de l'éducation (Janvier 2025) au sein d'une des UEE Collège. Données recueillies : entretiens individuels auprès des professionnels de l'Education nationale, d'un groupe de jeunes, de familles et de professionnels du DITEP. Préparation de la phase 2 d'immersion au sein des ambulatoires.
Mise en œuvre de la phase de recueil de données de la psychologie du développement	Interventions sous la forme de recueil de la parole d'un groupe de jeunes en 3 séquences de travail, sous la responsabilité de Béatrice Clavel, maître de conférence en psychologie du développement à l'Université Lyon 2, en avril-mai 2025.
Mise en œuvre de la phase de recueil de données de la sociologie	Temps de rencontres préparatoires pour définir l'orientation du travail de recueil de données de Mathias Seguin, maître de conférence en sociologie à l'Université Lyon 2, centre Max Weber. Phases de recueil de données prévues en 2026 auprès des parents du DITEP.
Informations importantes et perspectives	Participation, avec des enseignants chercheurs, aux journées de l'AIRE Saint-Etienne 2025 et dans ce cadre création de capsules vidéos témoignages parents sur le parcours inclusif de leur enfant. Préparation programme de mobilité professionnelle européenne dans le cadre du programme ERASMUS+. Préparation de l'extension, à budget constant, de la convention de la recherche-action avec l'Université Lyon 2, pour faciliter l'analyse interdisciplinaire des données issues du terrain.

ORGANISATION ET PARTICIPATION AUX JOURNEES DE L'AIRE 2025

Professionnels, jeunes et familles ont participé à l'organisation des journées de l'AIRE 2025 qui se sont déroulées en région Rhône-Alpes Auvergne, à Saint-Etienne, du 26 au 29 novembre 2025.

Sur le thème de la place des familles, ce colloque nous a fortement mobilisé tout au long de l'année.

Cette participation a pris différentes formes :

- Deux familles (puis une) et deux professionnelles ont participé, pendant 9 mois, à la préparation de la table ronde d'ouverture du colloque, permettant ainsi à 8 Mamans d'enfants accompagnés en DITEP de témoigner devant plus de 950 professionnels. Cette expérience a contribué à faire émerger un collectif de parents, contribuant à mettre en mot et en lumière leurs parcours et celui de leur enfant ;
- Des jeunes et deux professionnelles ont accompagné la réalisation de buffet pour les participants au colloque ;
- Des professionnels, deux enseignants chercheurs engagés dans la recherche-action et avec eux, par le biais de vidéos, des parents du DITEP, ont animés un atelier devant plus de 120 professionnels.

TRAVAILLER EN PARTENARIAT

TRAVAIL AVEC LES FAMILLES

Le travail avec les familles est indispensable au processus d'accompagnement de l'enfant tout au long de son parcours au sein du DITEP.

Individualiser le parcours de chaque enfant accueilli, ajuster de manière souple et adaptable les différentes modalités d'accompagnement et de scolarisation en réponse à ses besoins supposent une forte implication des familles et ce dès l'entrée de l'enfant dans le dispositif. Cette implication est d'autant plus grande que le fonctionnement du DITEP est plus tourné vers l'extérieur et les structures de droit commun. La scolarisation et la socialisation inclusives contribuent à une reconnaissance du statut des parents dans l'environnement ordinaire, renforçant leur action éducative en termes de choix et de positionnement.

Tout au long de l'accompagnement de l'enfant, **les parents sont des acteurs à part entière**. L'enfant a, quant à lui, besoin de percevoir le lien entre ses parents et l'institution ; lien qui le rassure et contribue aussi à construire la confiance.

Cette relation de confiance ne se décrète pas, elle se construit au fur et à mesure de l'accompagnement. Elle n'est pas toujours linéaire mais elle est sans cesse recherchée par les professionnels qui veilleront à mettre des mots, à entendre et accepter les colères voire les désaccords sur tels ou tels aspects de l'accompagnement qui ne manqueront pas durant le parcours de l'enfant au sein du DITEP.

Tout au long de l'accompagnement de l'enfant, il s'agira pour les professionnels comme pour les familles de faire un bout de chemin ensemble, en étant soucieux du côté des professionnels de respecter les modalités de liens au sein des familles sans d'emblée chercher à les transformer, c'est-à-dire d'emblée accepter et respecter ses choix, ses rythmes, tout en valorisant ses compétences.

Des espaces dédiés (voir ci-dessous) au sein du DITEP, considérant la place de chacun, parents-enfants professionnels, sont identifiées et identifiables par tous.

DE LA CO-CONSTRUCTION A LA MISE EN OEUVRE DU PPA

Le temps d'échange en amont et durant la co-construction du PPA met parents et jeune, ensemble, au cœur des besoins de chacun.

Le nouveau format du PPA ouvre un espace d'échanges et de débats, y compris entre parents et jeunes, autour des besoins et attentes réciproques.

En prenant appui sur celui-ci, en amont de chaque réunion de projet, des temps de rencontres préparatoires au projet du jeune sous la forme d'entretiens entre l'assistante sociale et les parents et de temps d'échanges entre l'éducateur référent et l'enfant sont mis en place. Ils permettent d'informer sur leurs droits, de faciliter l'expression des besoins d'un côté du jeune et de l'autre de ses parents voire de ses partenaires.

Ces temps contribuent à améliorer la qualité de l'accompagnement en offrant des espaces dédiés et différenciés jeune/parents et en favorisant une meilleure connaissance de leurs attentes.

Lors de la réunion du PPA, ou la présence des deux parents est souhaitée. Cette réunion prend appui sur les espaces de rencontres réalisés préalablement.

La place de la famille est très importante lors de cette rencontre, elle apporte son regard, ses critiques et ses attentes. L'enfant peut exprimer son point de vue et formuler des demandes et ce d'autant plus facilement que l'éducateur référent a préparé avec lui en amont, cette rencontre.

Après discussion, si les parents en sont d'accord, les objectifs sont définis conjointement et le document du PPA fait l'objet d'une signature de la part des parents, de l'enfant et des professionnels présents pour valider les axes de travail envisagés ensemble.

Il convient de rappeler que ce temps du PPA s'effectue conjointement avec le temps de l'ESS pour les jeunes de l'accueil de jour.

Lors de ce temps, les parents reçoivent le document du PPA qui reprend les bilans et les suivis effectués, les observations et l'évolution de l'enfant durant la prise en charge, les axes de travail envisagés et le contenu des échanges pendant la réunion.

Le PPA donne le cadre d'organisation et le sens des prises en charge individuelles et en groupe. S'il oriente vers une modification des modalités d'accompagnement et/ou de scolarisation au sein du DITEP, la **fiche de liaison** est renseignée et signée par le représentant du DITEP et les parents et/ou représentants légaux et transmise à la MDMPH. Dans ce cadre, ces derniers disposent d'un délai de rétractation « de quinze jours pour revenir sur son accord concernant ce changement. Il en informe alors le dispositif ITEP. En l'absence de cet accord, la CDAPH peut être saisie dans les conditions prévues par l'article L. 241-6 du CASF ».3

Pour les parents séparés, des temps différents sont aménagés et pour le parent indisponible le jour de la réunion, une autre date est fixée.

DES ESPACES DE RENCONTRES AVEC LES FAMILLES TOUT AU LONG DU PARCOURS DE L'ENFANT

Les familles sont aussi reçues tout au long du parcours de leur enfant pour :

- La mise en place de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) (ayant pour mission l'élaboration du GEVASCO et le suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)), qui se déroule dans nos locaux ou sur le lieu de la scolarité pour ceux qui bénéficient de scolarité à temps partagée à l'accueil de jour et ceux de l'accompagnement du groupe MAJE, du service ambulatoire ;
- Des rencontres collectives à rythme établi, le samedi matin, pour les parents et les enfants de l'accueil de jour et de nuit ;
- Des rencontres régulières avec l'assistante sociale, les référents éducatifs de l'enfant voire les psychologues et les enseignants au sein de l'établissement voire au domicile des parents à la demande de ces derniers ;
- Des rencontres ponctuelles ou régulières avec les référents de l'enfant et, si nécessaire, avec le coordinateur voire des cadres de direction quand des rappels à la loi sont nécessaires. Des sanctions graduées seront éventuellement posées en prenant en compte l'intensité des troubles du comportement de l'enfant et de sa situation ;
- Des rencontres régulières avec les psychologues et ponctuelles avec les paramédicaux voire avec le médecin psychiatre.

La continuité de présence des enfants à l'accueil de jour et de nuit impose une bonne circulation des informations relatives à l'accompagnement de l'enfant au DITEP. Elles sont transmises et rappelées par courriers, dans les cahiers de liaison des enfants, lors des temps de réunions de rentrée scolaire et les samedis matins lors des réunions de groupe.

Nous remarquons combien certaines familles ont besoin d'un portage institutionnel et / ou individuel. Celui se manifeste parfois par des liens téléphoniques, des SMS qui rappellent les rendez-vous à venir. Nous sommes vraiment à l'écoute du besoin des parents pour favoriser ce qui peut leur permettre de prendre leur place et d'agir pour leur enfant.

Les modalités d'un CVS transversal ayant été redéfinies en équipe, nous avons organisé des élections pour la tenue d'un Conseil de Vie Sociale.

Les temps festifs, importants dans le lien aux familles, les rituels de passage marquant notamment la fin de notre accompagnement, ont pu être de nouveau organisés:

- A Villeurbanne sous la forme d'une fête de fin d'année d'été en juillet et d'un barbecue entre jeunes/parents/professionnels de l'accueil de nuit ;
- A la Duchère sous la forme d'une fête de l'été.

Durant ces deux temps, la médiation de jeux collectifs parents/jeunes/professionnels a contribué à nouer des liens moins formalisés propices aux échanges et à la relation de confiance.

LES PARTENARIATS ET LES CONVENTIONS

La dynamique interinstitutionnelle dans laquelle nous sommes engagés sous-tend des coopérations et de nouvelles articulations dans nos modalités d'accompagnement.

Cela suppose un travail territorialisé de proximité et particulièrement avec l'Education Nationale.

Ainsi, prenant appui sur chaque projet personnalisé, des rencontres régulières en amont et tout au long de l'accompagnement avec tous les intervenants de proximité (professionnels de l'éducation nationale, du social, de l'animation, du médico-social, de la protection de l'enfance et de la pédopsychiatrie) sont nécessaires. C'est là la garantie d'une offre souple, réactive et fluide, respectueuse du rythme de l'enfant/adolescent, sa famille. Cela constitue également « l'enveloppe partenariale » contenant et sécurisante répondant à la problématique des jeunes accompagnés.

Le déploiement des modalités d'intervention du DITEP sur deux territoires distincts multiplie le nombre de partenaires entre les deux territoires d'intervention. Nous accompagnons des jeunes et leurs familles, domiciliés sur 22 communes de la Métropole de Lyon intégrant au moins 10 circonscriptions différentes de l'Education Nationale (travail surtout avec 8 d'entre elles) et 2 circonscriptions ASH distinctes sans compter nos partenaires des champs de la protection de l'Enfance, de la pédopsychiatrie, du médico-social, de la culture et des loisirs.

Le DITEP s'inscrit dans une dynamique de partenariat sur la métropole de Lyon avec les Pôles ressources de l'Education Nationale des circonscriptions de Vaulx-en-Velin et de Villeurbanne, Lyon 6 et Lyon 9-Ecully et Lyon Vaise Tassin.

Cadres de direction et/ou éducatrices spécialisées en charge des PCPE et/ou coordinatrice pédagogique du DITEP participent à chaque réunion du pôle ressource en tant que partenaires et apportent leurs regards sur les situations complexes abordées.

Le DITEP peut également être sollicité par ces pôles pour intervenir auprès de situations d'enfants non notifiés par la MDMPH mais nécessitant un accompagnement et cheminement avec l'enfant et sa famille vers un dispositif.

Au cours de cette année 2025, les points saillants sont les suivants.

RENOUVELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE PRADO ETENDUE A L'ACCUEIL DE JOUR

Nous avons formalisé fin 2024 une nouvelle convention de partenariat entre le DITEP et le DITEP du Prado. Cette convention fait suite à celle signée en 2021, contribuant à une mise à disposition de la modalité accueil de nuit en réponses aux besoins des jeunes de l'ambulatoire de la Duchère de plus de 12 ans. En 2024, nous avons avec la directrice de Pôle du Prado souhaité l'étendre à l'accueil de jour. La convention a été réécrite et signée en 2025.

REPONSE A L'APPEL A CANDIDATURE PROMOTION DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE ENTRE ESMS DE NOS TERRITOIRES D'INTERVENTION

La dynamique créée entre ESMS du territoire de Villeurbanne a contribué à une réponse conjointe à l'appel à candidature pour la promotion de l'éducation physique et sportive, en réponse aux besoins identifiés de nos publics. Avec l'IME Jean Bourjade et l'IME Édouard Séguin (ITINOVA), le DIME Téranga (Pôle TSA 69 – CHANTELISE), le DITEP de Givors/Antenne de Bron (Les PEP69/ML) et les SESSAD Émile Zola (AFG Autisme) et TDI de Villeurbanne (Les PEP69/ML), nous nous sommes associés afin de développer un projet de pratique physique et sportive inclusive destiné aux enfants, adolescents et jeunes adultes présentant un trouble du spectre de l'autisme (TSA) et/ou d'autres troubles du neurodéveloppement (TND) et/ou des difficultés psychologiques dont l'expression perturbent gravement l'accès aux apprentissages et à la socialisation . L'accès à la pratique régulière d'activités physiques sportives et artistiques (APSA) constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des jeunes que nous accompagnons. Ceux-ci rencontrent des freins persistants à la pratique sportive. L'accessibilité à la pratique sportive n'est pas un frein. L'inscrire dans la continuité en est un. Les manifestations comportementales des jeunes que nous accompagnons empêchent la pratique d'un sport régulier notamment d'équipe et amènent bien souvent à des exclusions en cours d'année scolaire.

Cette réponse à l'appel à candidature propose, d'une part, de recenser les besoins individuels en Activités Physiques Adaptées (APA) pour chaque bénéficiaire d'ESMS, d'autre part, de créer de véritables passerelles avec les clubs sportifs afin de construire des parcours d'inclusion adaptés à chaque bénéficiaire et enfin, de pérenniser la pratique d'APSA variées au sein d'un réseau de clubs diversifiés.

Ainsi, bien que nous développions déjà des activités sportives en interne, l'enjeu, au travers de ce projet, est pour nous de prendre appui sur l'activité physique déployée en la développant plus encore pour créer de véritables passerelles inclusives vers les clubs sportifs des territoires. Cela permettra de pratiquer régulièrement dans un environnement ordinaire, de diversifier leurs expériences et de renforcer leur inclusion sociale.

POURSUIVRE L'ACTION DES DEUX PCPE AU NIVEAU DE LA PREVENTION PRECOCE ET SOUTENIR LES PROFESSIONNELS DE L'EDUCATION NATIONALE

L'action des deux PCPE du dispositif se déploie prioritairement auprès de 4 écoles maternelles. Dans ce cadre l'action des professionnelles visent à soutenir l'entrée à l'école des enfants, en accompagnant les plus fragilisés par la séparation d'avec leur environnement. Nous savons combien cette première expérience laisse des traces dans le parcours scolaire de chaque enfant et dans les liens famille/école.

Au-delà, nous accompagnons de la petite section à la grande section, la communauté de l'école à appréhender les besoins des jeunes enfants et à accompagner directement en individuel ou en groupe ceux qui sont d'emblée en difficulté de socialisation. La pluralité des regards et des interventions entre éducatrices spécialisées, psychomotricienne et psychologues cliniciennes y contribuent.

La mise en œuvre des deux PCPE sur les territoires de La Duchère/Lyon 9 et Vaulx-en-Velin favorise, depuis 2024, l'intervention des professionnels auprès d'enfants de maternelle, dans un souci d'être davantage dans un travail de prévention et repérage précoce.

Sur le territoire de la Duchère, l'arrivée en septembre 2025 des Pôles d'Appui à la Scolarité a nécessité et demande encore un ajustement tant avec ces nouveaux professionnels et dispositifs, qu'avec nos partenaires qu'il faut accompagner sous une certaine forme, puisque les nouvelles situations d'enfants à besoins particuliers doivent désormais passer par les PAS.

DES ESPACES D'ELABORATION CONJOINTS SUR LES TERRITOIRES ET ENTRE PARTENAIRES

Les réunions trimestrielles interinstitutionnelles « situations complexes » entre DITEP/Protection de l'Enfance/Protection Judiciaire de la Jeunesse/Pédopsychiatrie

Son principe est de réunir les différents acteurs, volontaires, concernés par la situation complexe d'un jeune. Nous avons participé aux cinq réunions qui ont eu lieu en 2025. Le lieu de réunion n'est pas neutre puisque c'est le service Flavigny de pédopsychiatrie de l'hôpital du Vinatier.

D'emblée, la complexité de certaines situations impose un portage à plusieurs. Nous avons donc besoin de nous réunir pour mettre en commun et partager nos regards différents pour rechercher ensemble des pistes de réponses, à partir des différents dispositifs existants, aux besoins de chaque jeune.

Au sein du DITEP, deux professionnels participent régulièrement à ces rencontres : une psychologue clinicienne et le médecin psychiatre. La directrice participe aussi ponctuellement.

Les participations aux différentes instances territoriales

Les cadres de direction et les éducateurs spécialisés coordinateurs participent à différentes rencontres sur les deux territoires du DITEP.

Afin de dynamiser les liens avec nos partenaires sur le territoire de la **Duchère/Lyon 9**, l'adjointe de direction participe aux instances de Conseil Local de Santé Mentale de Lyon 9, à la commission petite enfance, à celle du Programme de Réussite Educative de la Duchère / Vergoin, du COPIL REP+ Victor Schœlcher/Lyon 9.

Par ailleurs, des rencontres en ESMS d'un même territoire sont organisées. Dans le 9^{ème}, nous avons pris appui sur l'EMAS et les PAS.

Nous participons sur le territoire de **Villeurbanne** au groupe de travail inclusion/handicap dans le cadre du Projet Educatif Territorial de la ville de Villeurbanne, à certains petits déjeuners du CLSM.

La directrice a participé à l'animation d'une table ronde dans le cadre de journée dédié à la politique éducative de la ville de Villeurbanne le 03 juin 2025.

Il convient aussi de noter que le DITEP est représenté au Conseil d'Administration du collège Môrice Leroux de Villeurbanne, lieu d'implantation des UEE.

L'APPUI RESSOURCE DU DITEP A SES TERRITOIRES D'INTERVENTION

Le DITEP met à disposition son expertise auprès de l'ensemble des acteurs du territoire de vie de chaque jeune (famille, partenaires, ...). Cette mise à disposition contribue à faciliter son parcours et la réalisation de son/ses projets.

Notre action s'inscrit dans toutes les dimensions contextuelles de l'enfant et de son environnement (familial, scolaire, périscolaire, socio-culturel, sportif, insertion sociale ou professionnelle...). Aussi, la fonction appui-ressource du DITEP contribue à apporter une réponse à des demandes de professionnels intervenant en proximité des lieux de vie du jeune. Celle-ci est gradué, s'appuyant systématiquement sur une phase d'analyse, visant à renforcer la coopération des acteurs entre eux autour des besoins du jeune et son environnement.

Elle a pour finalité de favoriser un/des environnements capacitants propices au mieux-être de chaque jeune. Elle s'appuie sur la dimension interdisciplinaire du DITEP.

En prenant appui sur la comptabilisation de l'activité de l'AIRe à laquelle nous participons, nous prenons appui sur les quatre modalités définies par l'AIRe :

- « Information/Sensibilisation » soit toutes actions visant à - à améliorer la connaissance sur le public accueilli en DITEP - à donner des repères sur les difficultés spécifiques de socialisations et d'accès aux apprentissages de ces enfants et adolescents.
- « Coopération apprenante Partage d'expériences » entre partenaires et pairs en vue d'améliorer les pratiques, les organisations, la mise en réseau et l'interopérationalité.
- « Appui aux pratiques/conseil » : toutes interventions du DITEP auprès de tiers, en prenant appui sur leurs pratiques, leurs cadres d'actions, leurs environnements et leurs attentes, afin de favoriser des environnements capacitants
- « Observation/évaluation » : observation individuelle d'une situation en vue d'affiner une orientation ou un projet en amont ou hors notification en DITEP.

Il convient de noter que comptabiliser cette part du travail pour les professionnels n'est encore pas ancré dans les habitudes de travail. Nous avons un travail pédagogique à mener en ce sens en 2026 pour rendre lisible et visible nos actions.

Elles se déclinent en 2025 de la manière qui suit.

INFORMER/SENSIBILISER ET PARTAGER NOTRE EXPERIENCE

Notre savoir-faire est sollicité par les professionnels de l'Education Nationale du territoire.

La fonction-ressource des UEE est mobilisée au sein des établissements scolaires qui les accueille.

La coordinatrice pédagogique participe aux réunions des Pôles Ressources du territoire de Villeurbanne et contribue, de manière indirecte, à l'évaluation des besoins, par son appui auprès des professionnels du DITEP voire des partenaires, aux missions des deux PCPE et du groupe MAJE. Sa présence favorise la croisée des regards pluridisciplinaires et la réflexion conjointe autour de l'inscription d'une intervention médico-sociale au sein des écoles.

Tous les lundis dans les locaux du collège des Gratte-ciel qui accueille nos 2 UEE collège, l'adjoint de direction de l'accueil de jour participe au « point élèves », en présence de l'équipe de direction du collège, des CPE, infirmière et assistante sociale. Ce temps de travail permet d'aborder les situations d'élèves, (qu'ils fassent partie du DITEP ou non), qui interrogent et qui mettent en difficulté les professionnels du collège. Le cadre de direction du DITEP apporte son expertise et savoir-faire et permet souvent d'aborder les situations sous le prisme des besoins du jeune et de l'enfant et pas seulement de l'élève.

Globalement, les enseignantes et éducateurs des UEE tout comme la coordinatrice pédagogique contribuent à accompagner les équipes pédagogiques de ces établissements en proposant leur appui :

- Au développement de l'école inclusive par leur présence en conseil d'école, réunions de prérentrée et leur écoute, conseils aux besoins d'aménagement du cadre de la scolarité d'élève en difficulté et/ou à besoins particuliers ;
- En appui-conseil à la des enseignants à la formalisation de GEVA-Sco comme c'est systématiquement le cas à l'école Louis Pasteur ;
- Aux prêt aux enseignants et/ou professeurs de matériel et de ressources pédagogiques ;
- Aux observations et accompagnements, à la marge, de certains élèves à besoins particuliers pour soutenir leur place d'élève et certaines adaptations pédagogiques voire accompagner la constitution d'un dossier MDMPH.

Il convient de noter toutefois les limites de ces modalités d'intervention appui-ressource, reposant bien souvent, faute de moyens dédiés, sur le bon vouloir et l'engagement des enseignants du DITEP, ainsi que sur celui de ceux de l'éducation nationale.

L'APPUI AUX PRATIQUES/CONSEILS

L'appui de MAJE

Les professionnels de MAJE interviennent de manière indirecte, en appui à l'environnement des jeunes qu'ils accompagnent. Ce travail contribue directement à la qualité de l'accompagnement. Il inclut notamment :

- La fonction ressource : déployée dans l'environnement de l'enfant, auprès des équipes pédagogiques et des parents.
- Le travail partenarial : mené avec les autres ESMS pour proposer des solutions d'accompagnement adaptées aux besoins des jeunes.
- La coordination entre professionnels du DITEP et partenaires mobilisés dans l'accompagnement de chaque jeune.

Ces missions mobilisent les professionnels tout au long de l'année, à travers de nombreuses rencontres et collaborations.

L'appui ressource des ambulatoires et des PCPE sur leurs territoires

La fonction ressource des équipes des deux ambulatoires/PCPE du DITEP est mobilisée sur nos territoires et ce au-delà même des situations individuelles des jeunes accompagnés.

Des actions ont été menées en 2025.

Sur le territoire de Villeurbanne	Sur le territoire de la Duchère/Lyon 9
<p>1 intervention de sensibilisation au sein d'une classe, en appui d'une enseignante, pour expliquer les troubles d'un jeune à ses camarades et plus largement échanger sur le handicap.</p> <p>1 intervention de sensibilisation auprès d'enseignants d'un groupe scolaire pour proposer des échanges à partir des situations concrètes sur les troubles du comportement, les aménagements pédagogiques, ou la gestion des interactions sociales.</p> <p>1 accompagnement en situation par la présence d'un professionnel ponctuellement en classe, pour une sortie ou une activité spécifique et l'élaboration avec les professionnels de l'école de stratégies d'accompagnement conjointes des jeunes (ex : gestion d'un conflit, utilisation d'outils adaptés tels que la mise en place de pictogramme).</p>	<p>Des interventions au sein d'un groupe scolaire du quartier de Vaise/Lyon 9, à la demande du Pôle Ressource de l'Education nationale et de l'IEN de circonscription, en décembre 2025.</p> <p>Interventions de l'adjointe de direction et de la psychologue clinicienne du PCPE pour évaluer les besoins d'un enfant de moyenne section de maternelle, présentant un comportement perturbateur.</p> <p>Après une observation de classe et de longs échanges avec les différents professionnels de l'école, de la PMI et du périscolaire, des éléments ont pu être constatés et croisés. Ceux-ci portaient sur l'organisation de l'accueil de l'enfant dans l'école (classe et périscolaire), l'organisation matérielle de la classe, de comment l'enfant investissait les apprentissages et enfin, de son comportement. Ceci a permis aux professionnelles du DITEP de dresser des observations et recommandations dans</p>

	<p>un document transmis à l'établissement scolaire. Celles-ci portaient sur comment aider cet enfant à se structurer en tant qu'élève et en tant qu'enfant. Des préconisations ont également été faites sur la gestion des émotions de l'enfant en classe, sur le soutien à ses parents dans leur rôle éducatif et sur les démarches de reconnaissance des besoins particuliers de leur enfant.</p>
--	---

LA SPECIFICITE DU PROJET DEFI DE LA CITE EDUCATIVE DE VILLEURBANNE

Prenant appui sur le cahier des charges relatif à la constitution du dispositif DEFI et sur les conventions de partenariat de la Cité Educative avec les associations ITINOVA et Les Pupilles de l'Enseignement Publiques du Rhône (Les PEP69), ce dispositif permet d'améliorer les conditions d'accueil des enfants porteurs de troubles et/ ou nécessitant un accompagnement éducatif particulier dans les temps scolaires et périscolaires.

Ce dispositif prend la forme d'une équipe, nommée Dispositif Educatif Favorisant l'Inclusion (DEFI), en place depuis novembre 2023 (financement par des fonds dédiés) qui se compose d' :

- D'un 0,50 ETP d'éducateur spécialisé et un 0,20 ETP de psychomotricienne du DITEP ;
- D'un 0,50 ETP d'éducateur spécialisé et un 0,20 ETP de psychologue de l'IME.

Elle permet par son intervention au sein de 4 groupes scolaires :

- De renforcer la coopération entre les professionnels de la communauté éducative à l'échelle d'une école, d'un groupe scolaire et d'un territoire au bénéfice du mieux-être de tous les enfants ;
- D'améliorer les conditions d'accueil et de scolarisation des enfants à besoins particuliers et de permettre un accompagnement renforcé de ces derniers ;
- De faciliter la place et les liens parents/école.

Le bilan de l'année 2025 est le suivant :

Action(s) initiale(s)	Action(s) effective(s)
<p>Vis à vis de la communauté éducative des groupes scolaires d'intervention : Temps de sensibilisations et de formations à destination de l'ensemble des professionnels intervenant auprès des enfants (enseignants, ATSEM, animateurs ...); Interventions sous la forme de soutien et d'accompagnement des équipes éducatives dans la prise en compte des besoins spécifiques des enfants à besoins particuliers, en travaillant communément sur les gestes et postures des professionnels dans l'environnement qui est le leur.</p> <p>Vis à vis des enfants scolarisés : Organisation de temps d'observations et d'interventions individuelles ou en groupe auprès des enfants concernés, selon un protocole défini préalablement et en accord avec ses parents; Interventions visant auprès de ces derniers, avec leur famille, à coordonner les actions mises en place dans et à l'extérieur de l'école autour de leurs besoins.</p>	<p>Vis à vis de la communauté éducative des groupes scolaires d'intervention : Des temps de permanence dans chaque groupe scolaire et des réunions d'évaluation des besoins pour un co-construire un diagnostic commun et orienter les moyens d'intervention de DEFI ; Des groupes d'analyse de situation ; Temps de sensibilisations et de formations individualisés auprès des directions des écoles et périscolaires, des ATSEM ; Soutien et appui en terme de gestes et postures, d'organisation de l'espace auprès des directions des écoles et périscolaires, des ATSEM, des professionnels concernés par l'accueil d'un enfant à besoins particuliers.</p> <p>Vis à vis des enfants scolarisés : Sous la forme d'interventions directes (18) et indirectes (20) : Organisation de temps d'observations et d'interventions individuelles auprès d'enfants à besoins particuliers; Coordination autour des situations concernées et accompagnements des réponses dans le droit commun ; Mises en place d'adaptation dans et avec la communauté éducative de l'école afin de faciliter l'accueil de l'enfant à l'école; Groupes à médiation.</p> <p>Vis-à-vis des familles des écoles ciblées : Interventions aux Café-Parents des groupes scolaires ciblés. Interventions auprès des parents élus en conseil d'école sur tous les groupes scolaires.</p>

<p>Formulation de préconisations (petits aménagements matériels, modification d'emploi du temps, ...), facilitant ainsi leur place.</p> <p>Actions collectives co-construites sur le territoire en réponse aux besoins des familles et ce dès l'entrée en maternelle, afin de contribuer à favoriser les liens parents-école ;</p> <p>Vis-à-vis des familles des écoles ciblées : Une information faite aux familles et un travail en commun dès lors qu'une intervention de ce dispositif inclusif est planifiée ;</p> <p>Des temps d'échanges collectifs entre parents sur une problématique définie communément avec l'ensemble de la communauté éducative ;</p> <p>Une orientation et un accompagnement vers les structures de droit commun.</p>	<p>Accompagnement des familles autour des besoins individuels de leur enfant dans l'école mais aussi vers les structures de droit commun.</p> <p>Accompagnement des orientations MDPH.</p>
--	--

Au-delà de l'impact de l'intervention directe de ce dispositif au sein des écoles concernées et plus largement du territoire, la mise en œuvre du projet concourt à :

- Dynamiser les ressources d'un territoire par un travail d'interconnaissance et de mise en commun des acteurs Education nationale (directions d'école, RASED, santé scolaire...), municipaux (périscolaire, service Education) ;
- Développer une culture commune au bénéfice d'une école accessible pour tous ;
- Soutenir les missions d'appui-ressource du DITEP sur son propre territoire.

L'ORGANISATION DU SERVICE

LE PROJET EN DISPOSITIF

Prendre résolument appui sur la pensée et l'action partagée relève d'une posture des cadres de direction au quotidien au sein du DITEP. En ce sens, ces derniers tentent en prenant appui sur l'association, le directeur de secteur et les cadres fonctionnels, de soutenir et maintenir au sein du DITEP :

- Une culture de coopération ;
- Une culture de co-construction ;
- Une culture de confiance et de l'équité.

Pour ce faire, la diffusion et le partage d'une information transparente et maîtrisée, l'usage constant de la réflexion interdisciplinaire et partagée, la valorisation instituée de l'autonomie des personnes accompagnées et des professionnels, l'implication de tous dans la compréhension des enjeux des missions du DITEP et de son environnement, la mise en situation de participer à la construction et à l'évolution du projet en dispositif et des projets qui en découlent y contribuent.

LE PROJET DU DITEP REPOSE SUR LE SOUTIEN ET L'ETAYAGE DES PROFESSIONNELS

Le projet du DITEP repose sur le soutien et l'étayage des professionnels.

Les cadres de réunions du DITEP s'organisent dans un souci permanent de qualité et d'adaptation aux besoins de l'enfant.

Dans le travail avec l'enfant et sa famille, encore plus aujourd'hui, chaque professionnel doit pouvoir être à l'écoute des parents et l'enfant, de leurs désirs, leurs choix, leurs inquiétudes, leurs souffrances. Cela nécessite un savoir, un savoir-faire mais également un savoir-être.

Au-delà, conscients des interactions personnalisées mises en jeu dans les relations entre les enfants/les professionnels/les familles voire les partenaires, afin de demeurer accueillant et bienveillant dans la durée, de se décentrer de l'urgence quotidienne à laquelle nous sommes soumis, il nous apparaît important, indispensable que les professionnels bénéficient d'espaces d'échanges, d'élaborations en équipe et d'être eux-mêmes soutenus. Ces espaces leur permettent d'être en capacité de prendre du recul sur leur pratique, de tendre à mieux déjouer et dénouer les phénomènes auxquels ils sont soumis dans la confrontation à la souffrance de l'enfant, de donner sens à leurs pratiques, de favoriser certaines innovations.

Pour ce qui concerne l'accueil de jour et de nuit, ces différents espaces d'élaboration permettent « d'endurer », en pensant les projets, la violence à laquelle ces enfants les soumettent et les mobilisent dans notre partenariat. Le cadre des réunions cliniques, des réunions de projet personnalisé, des réunions institutionnelles, la possibilité de rencontrer avec l'enfant, dans l'après-coup de passages à l'acte violent de l'enfant sur lui-même, le psychiatre ou la psychologue contribuent à dénouer ces phénomènes.

Au-delà, la mise en place d'une Analyse de la Pratique Professionnelle (une fois par mois), pour les modalités Accueil de Jour/Accueil de Nuit-Groupe MAJE/Ambulatoire, permet de soutenir les professionnels dans la construction d'une relation à la fois empathique et distanciée avec le jeune et sa famille. La charge émotionnelle est souvent forte dans l'accompagnement.

LES FICHES ACTIONS DU PROJET EN DISPOSITIF

Le bilan de la mise en œuvre des fiches-actions est le suivant :

		Etats d'avancée 2024	Etats d'avancée 2025
FICHE-ACTION AXE 1	Favoriser la participation et l'expression des jeunes et leurs familles à la vie du DITEP	Uniformisation au sein du DITEP du livret d'accueil, du contrat de séjour pour le nouveau périmètre du DITEP Villeurbanne-Duchère	Uniformisation au sein du DITEP du règlement de fonctionnement pour le nouveau périmètre du DITEP Villeurbanne-Duchère
		Harmonisation de l'outil utilisé lors du PPA et ses avenants	Mise en œuvre du PPA, sur la base de la nomenclature SERPAHIN-PH
		Constitution d'un CVS par des élections/nominations	Mise en œuvre du CVS et formalisation de son règlement intérieur
FICHE-ACTION AXE 2	Dynamiser les parcours inclusifs accompagnés au sein du DITEP	Redéfinition du groupe MAJE et dans ce cadre une journée « repli » en réponse aux besoins des jeunes en risque de rupture dans leur parcours inclusif de scolarisation des deux ambulatoires et du SESSAD TDI.	Développement et formalisation d'un partenariat avec AFG Autisme sur le territoire de Villeurbanne pour le déploiement d'une activité sportive conjointe dans le droit commun.
		Evaluation des besoins de la Duchère pour le développement d'autres modalités d'accompagnement au bénéfice des parcours inclusifs et en prévention d'éventuelles ruptures.	Convention avec le théâtre le Point du Jour pour une action commune avec des jeunes sur le site de la Duchère.
		Création d'un COPIL de suivi et mise en œuvre de la recherche-action Mise en œuvre de la recherche-action : dispositifs de recherche de psychologie clinique	Réponse à l'appel à projet APA avec ITINOVA, AFG Autisme et CHANTELISE Mise en œuvre de la recherche-action : dispositifs de recherche approche sciences de l'éducation et psychologie du développement
FICHE-ACTION AXE 3	Favoriser la participation citoyenne en faveur de l'environnement	Sensibilisation des jeunes et des professionnels aux gestes quotidiens qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique (éteindre les lumières, tri des déchets de la classe...) en prenant appui sur des actes et des partenaires.	Sensibilisation des jeunes et des professionnels aux gestes quotidiens qui permettent de lutter contre le réchauffement climatique (éteindre les lumières, tri des déchets de la classe...) en prenant appui sur des actes et des partenaires.

		Mises en place de poubelles de déchets verts et papiers avec la participation des jeunes.	
--	--	---	--

LES OUTILS DE LA LOI 2002-2

L'une des fiche-actions prioritaires du projet en dispositif concerne l'harmonisation des outils de la loi 2002.2, en considérant les nouveaux agréments du DITEP d'un côté et du SESSAD TDI de l'autre.

Un travail important a été mené en ce sens en 2024 et finalisé en 2025 par la réécriture du règlement de fonctionnement.

Il est précisé ci-dessus.

L'ORGANISATION INTERNE

Les adjoints de direction ont pour mission d'organiser l'accompagnement des jeunes accueillis dans le respect de leurs droits, d'inscrire et de développer un partenariat ouvert sur les territoires d'intervention du DITEP. Pour cela, ils s'appuient sur les coordinateurs. Cette mission sous la forme d'heures dédiées dans l'emploi du temps est confiée à des éducateurs spécialisés sur les modalités Accueil de Nuit, MAJE et PCPE. A ceux-ci s'ajoutent la coordinatrice pédagogique.

Les différents espaces de réunion contribuent à la contenance institutionnelle.

Ils contribuent à l'amélioration continue de l'accompagnement au quotidien et à l'adaptation des projets/du projet en dispositif.

Les réunions se déroulent de la façon suivante :

Nom de la réunion	Objectifs et sujets abordés	Participants	Fréquence et durée
Réunion d'équipe par modalités ou conjointes entre modalités d'accompagnement	Réunions de projet des jeunes et PPA, bilans, réunions de coordination, par modalités d'accompagnement et/ou par thématiques transversales. Réunions cliniques propres aux modalités d'accompagnement AJ /AN et SESSAD, MAJE. Réunions éducatives par modalités et réunions conjointes des deux PCPE.	Equipe entière et/ou partielle sous la responsabilité des coordinateurs, de l'adjoint de direction et/ou de la directrice	Les lundis, mardis matin et les vendredis selon un rythme et un calendrier établi
Réunion des cadres de direction et/ou des cadres fonctionnels par site et conjointe Duchère/Villeurbanne/SESSAD TDI	Orientations et mises en œuvre du projet d'établissement, dynamique institutionnelle, accompagnement des équipes, développement du partenariat	Réunions des cadres de direction et des cadres fonctionnels par site et conjointes	Les lundis, mardis ou vendredis selon un calendrier établi

Analyse de la pratique à destination de l'équipe du SESSAD/ SESSAD TDI, des PCPE, de l'AJ et de l'AN/MAJE	Analyse de situations vécues avec les jeunes accompagnés et leurs familles	Toute l'équipe en dehors des cadres de direction et fonctionnelle Animation : intervenant psychologue clinicien	Une fois par mois, 2h selon un calendrier établi à chaque rentrée scolaire
COFIL PE/Evaluation Réunions de direction DITEP de Villeurbanne – Duchère/SESSAD TDI	Orientations, organisations, points RH, formations, budget, orientations stratégiques des projets de service.	Membres du COFIL Directrice du DITEP, Adjoint de direction.	Fréquences établis selon calendrier et types de réunions
Réunions institutionnelles du DITEP de Villeurbanne-Duchère/SESSAD TDI	Réunions institutionnelles de tous les professionnels, un temps de réunion par spécificité professionnelle ou en fonction du service, avec pour objectifs de co-construire des réponses en dispositif.	Tous les professionnels	5 samedis matins durant l'année scolaire.
Réunions relatives à la recherche-action	Réunions de COFIL, groupes de travail	Professionnels représentants lors des COFIL, Tous les professionnels du DITEP	Fréquence établie selon calendrier et utilisation des samedis matins pour le travail de notre DITEP
Réunions/groupes de travail du secteur des DITEP/SESSAD TDI	Organisations, points GRH, formations, budget, orientations stratégiques sur le parcours des jeunes accueillis, la territorialisation de l'offre des DITEP, la constitution d'une culture commune...	Directeur de la supervision/Directeurs des DITEP/Adjoint de direction.	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions
Réunions/groupes de travail associatifs	Projets transversaux, orientations stratégiques	Directeur général / Directeurs de la supervision/Directeurs/cadres de direction des DITEP/SESSAD TDI des autres structures associatives	Fréquence établie selon calendrier et types de réunions

LA DEMARCHE QUALITE

AU NIVEAU ASSOCIATIF

Les PEP 69/ML poursuivent le déploiement d'une démarche qualité adaptée aux spécificités de chaque établissement et service, fondée sur la bientraitance, l'éthique et l'amélioration continue. Un référent qualité doit être désigné dans chaque établissement et service, suite à l'évaluation HAS, afin d'assurer la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route associative. En 2024, les travaux ont principalement porté sur l'actualisation des outils issus de la loi 2002-2 et la création d'un outil d'identification des risques de maltraitance et de violences. L'année 2025 a été marquée par la réalisation des six premières évaluations selon le référentiel national de la Haute Autorité de Santé 2022.

Cette étape a permis une appropriation renforcée du référentiel par les professionnels et l'identification d'axes d'amélioration partagés :

- Déclaration et analyse des événements indésirables,
- Expression et participation des personnes accompagnées, traitement des plaintes et réclamations, et renforcement de la réflexion éthique.

L'outil AGEVAL poursuit son déploiement en appui au pilotage de la qualité et de la gestion des risques (autoévaluations, centralisation des preuves, suivi des plans d'actions). En 2026, il intégrera la réalisation des DUERP, le suivi des plans d'actions post-évaluation et la déclaration dématérialisée des événements indésirables.

Par ailleurs, la démarche RGPD est renforcée par la nomination d'un référent RGPD au niveau de l'association et l'appui ressource de Covateam pour l'expertise d'un DPO.

AU NIVEAU DU DITEP

ESSMS :	DITEP VILLEURBANNE DUCHERE			
Date Prévisionnelle Evaluation Externe HAS :	2025			
Tableau actualisé le :	01/02/2025			
OUTIL DE LA LOI 2002.2	Période de validité / Statut		ORGANISATION DE LA DEMARCHE QUALITE	STATUT
Projet d'établissement/service (Dont mention décret 2024)	2023	2027	Déploiement AGEVAL	En cours de déploiement
Livret d'accueil de la personne accompagnée	Réalisée		Structuration de la base documentaire	En cours de déploiement
Modalité de participation & expression des PA (dont CVS)	CVS Actif			
Liste des personnes qualifiées renseignée dans le livret d'accueil + règlement de fonctionnement	Réalisée		PLANNING DES AUTO-EVALUATIONS	DATE
Le règlement de fonctionnement	2025	2030	Critères impératifs	N-1
Trame contrat de séjour / DIPC	2024			
Charte des droits et des libertés de la personne accueillies	Réalisée		Expression et participation de la personne accompagnée	2025
			Droits de la personne accompagnée	
THEMATIQUES 2024 / 2025	STATUT			
Gestion des évènements indésirables	En cours de déploiement		Coconstruction et personnalisation du projet d'accompagnement	2026
Gestion des plaintes et réclamations	En cours de déploiement		Accompagnement à la santé	
Plan de gestion de crise et continuité d'activité	Réalisée			
Sécurisation du circuit du médicament - Application procédure PEP 69/ML	En cours de déploiement		MISE A JOUR ANNUELLE DUERP	A faire
Plan de prévention maltraitements et violences	Réalisée			

Nous avons établi une feuille de route en 2024 visant à :

- Renforcer la connaissance des professionnels sur les droits et libertés des personnes accompagnées ;
- Sensibiliser à la gestion des risques de maltraitance et de violence ;
- Formaliser le circuit du médicament et la procédure des événements indésirables.

Cette feuille de route à mobiliser l'ensemble des espaces de réunions institutionnelles jusqu'à l'évaluation HAS en juin 2025. Cette préparation de l'évaluation a nécessité une forte mobilisation de l'ensemble de l'établissement afin de valoriser les pratiques (auto-évaluation, groupes de travail, revue documentaire).

Documents remis à jour en 2025	Date de remise à jour
PLAN BLEU	18/02/2025
PROCEDURE DE REALISATION DU PPA	12/06/2025
PROCEDURE CIRCUIT DU MEDICAMENT ET DAMRI	27/05/2025
PROCEDURE TRAITEMENT DU DROIT A L'IMAGE	27/05/2025
AUTORISATION DROIT A L'IMAGE ANNEE SCOLAIRE	27/05/2025
PROCEDURE DE RECUEIL DES PLAINTES ET RECLAMATIONS	14/04/2025
PROJET DE FONCTIONNEMENT VILLA	22/05/2025
PROTOCOLE ESPACE CALME-RETRAIT	12/06/2025
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU CVS	03/06/2025
REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT	22/05/2025

L'évaluation sur site, avec des évaluateurs indépendants (cabinet ID-DE Consultants), a duré 2 jours ½, comprenant des entretiens avec les équipes, les personnes accompagnées et leurs familles, ainsi que l'équipe de direction.

Cette démarche a fortement mobilisé les professionnels dans un temps contraint pouvant impacter la continuité des accompagnements proposés. Elle a, à ce titre, permis la validation des 18 critères impératifs. Elle a constitué un levier de valorisation des expertises professionnelles, en mettant en lumière les pratiques par le biais :

- De la diversité des activités éducatives, pédagogiques et thérapeutiques hebdomadaires proposées au sein du DITEP ;
- De l'état de satisfaction des personnes accompagnées rencontrées ;
- De la spécificité du protocole des espace calme, respectueux de l'intégrité des jeunes accompagnés et des tableaux de comportement pour les jeunes de l'accueil de jour ;
- Du guide de bientraitance accessible sur le blog qualité de l'association.

Le niveau attendu a été optimisé pour deux actions spécifiques : la recherche-action, signée avec l'Université Lyon 2 le 14.09.2023 et projet DEFI, co-porté avec l'association ITINOVA, financé par la Cité Educative de la ville de Villeurbanne.

Elle a également permis d'identifier **les principaux axes d'amélioration structurants** :

- Concernant des éléments du circuit du médicament et la sensibilisation régulière des professionnels à la prévention et à la gestion du risque médicamenteux ;
- Concernant l'adaptation du PPA au besoins de santé somatiques et aux risques de chutes des jeunes accompagnés ;
- Concernant la traçabilité du recueil des besoins et attentes des jeunes et familles ;
- Concernant le questionnement éthique, associant l'ensemble des acteurs dont les jeunes accompagnés et leur famille ainsi que la participation du DITEP à des instances éthiques sur le territoire.

Ces orientations nourrissent désormais un plan d'amélioration continue, structurant la démarche qualité pour 5 années à venir. La question de la preuve en continu est un enjeu majeur auprès des professionnels.

LES EVENEMENTS INDESIRABLES

Typologie Evènements Indésirables (EI)	Nombre	dont EIG
EI liés à l'accompagnement des personnes	1	0
EI liés à des violences	1	0
EI liés à la sécurité / Blessures	1	1
EI liés à la logistique / Fournisseurs	0	0
EI liés à l'organisation de l'ESSMS / communication	0	0
EI liés à la sécurité des locaux et au matériel	3	0

7 évènements indésirables ont été déclarés dont un évènement indésirable grave (EVI) en 2025.

L'harmonisation des déclarations d'EVI a fait l'objet d'un travail entre les différents établissements de l'association et le référent qualité en 2024. La fiche de déclaration d'un évènement indésirable a fait l'objet d'un travail d'élaboration conjointe au sein de l'association. L'appropriation de celle-ci par les professionnels du DITEP en lieu et place de la fiche rapports d'incidents utilisées depuis de nombreuses années est en cours et se poursuivra en 2026.

Le nombre de rapports d'incident en 2025 est de 64 contre 49 en 2024.

Parmi l'ensemble de ces rapports d'incident, tous concernent l'accueil de jour ou de nuit du DITEP :

- 47 rapportent des faits de violence des enfants sur les professionnels de l'accueil de jour et de nuit ;
- 10 rapportent des passages à l'acte violents d'enfants sur d'autres enfants ;
- 5 concernent des mises en danger d'enfants (fugues par exemple) ayant nécessité l'intervention physique des professionnels ;
- 8 témoignent de dégradations effectuées par des enfants en états de crise ;
- 2 rapportent des déclenchements intempestifs d'alarme incendie par des enfants.

Nous pouvons constater une augmentation significative des faits de violence sur les professionnels des accueils de jour et nuit par rapport à l'année 2024 mais aussi sur ceux des ambulatoires. L'augmentation significative des accidents du travail en témoigne. L'EIG fait d'ailleurs état d'une de ces situations.

Les réponses se sont déclinées à deux niveaux :

- Au niveau individuel en accueillant la souffrance des professionnels par une rencontre systématique avec un cadre de direction autour des faits de violence et une mise à disposition en interne d'un des psychologues cliniciens ainsi que pour 5 professionnels la mobilisation du protocole post-agression ;
- Au niveau collectif par la remobilisation des professionnels de l'accueil de nuit autour d'un travail en commun de réécriture du projet de fonctionnement et la mise en œuvre de la formation sur la scolarité en direction des binômes pédago-éducatifs de l'accueil de jour

SUIVI DES FICHES ACTION CPOM

Les actions du CPOM 2024-2028 concernant le DITEP de Villeurbanne-Duchère prennent appui sur des fiches actions.

Elles reposent sur l'investissement et l'engagement des équipes portées elles-mêmes par un projet soutenu par des cadres de direction présents au quotidien.

Elles prennent appui sur un partenariat incarné, reconnu et porté par les adjoints de direction, les coordinateurs et la directrice.

Nous avons fait le choix de développer ci-dessous les principales actions.

ACTION 1 : PREVENIR LA CHRONICISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

L'année 2024 a permis la réécriture du contrat de séjour et du modèle, en appui de la grille SERAPHIN-PH, de PPA. Ces documents ont été présentés aux professionnels à la rentrée 2024-2025, ce qui avait alors permis de présenter à tous la grille SERAPHIN-PH. Depuis cette date, le cadre du nouveau PPA est utilisé par tous. La participation de tous les professionnels à la campagne de recueil de données par la CNSA est venue renforcer l'appropriation de la nomenclature.

Le bilan des actions est le suivant :

	ATTENTES DU CPOM	REALISATIONS EN 2024 ET 2025
PREVENIR LA CHRONICISATION DES ACCOMPAGNEMENTS	Diffuser et permettre l'appropriation de la nomenclature SERAFIN-PH auprès des professionnels concernés	Septembre 2024 réunion de rentrée dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau cadre de PPA Nouveau cadre du PPA commun aux DITEP de l'association reposant sur la nomenclatures SERAFIN-PH
	Programmer annuellement des bilans dans chaque structure sous la responsabilité du directeur	Programmation effectuée annuellement par chaque adjoint de direction
	Réaliser des bilans approfondis à partir des nomenclatures SERAFIN-PH pour toute personne ayant effectué une durée de séjour de 2 ans et promouvoir la mise en adéquation des prestations aux besoins définis dans le projet personnalisé	Bilans approfondis réalisés au cours de la période suivant la signature du contrat de séjour et relative à la période d'observation et de bilans dans les 6 mois suivant l'admission de chaque jeune. Pas de bilans spécifiques approfondis à 2 ans
	Recueillir systématiquement les attentes des personnes concernées	En prenant appui sur le processus du projet personnalisé (PPA) dans le projet en dispositif, recueil effectué et figurant dans le document de PPA Actualisation des connaissances des professionnels et participation à la formation collective sur le thème de l'autodétermination
	Veiller à l'adéquation des prestations en lien avec le PP intégrés dans le SI	Choix d'un changement de logiciel usager en 2025

ACTION 2 : DEVELOPPER LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE ET ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

Le développement de la scolarisation en milieu ordinaire prend appui sur la mobilisation de toutes les modalités d'accompagnement du DITEP, en réponse aux besoins individuels du jeune.

Au sein du DITEP, entre les deux territoires d'intervention, nous nous heurtons toutefois à la question de l'éloignement géographique ce qui n'est pas sans conséquence pour soutenir et maintenir le parcours inclusif des enfants du territoire de l'ambulatoire de la Duchère/Lyon 9 dans leur environnement de vie. L'éloignement géographique amène le refus de certaines familles, à faire des choix ;

Le développement de la scolarisation en milieu ordinaire repose aussi sur des interventions précoces dès l'entrée à l'école maternelle.

Le bilan des actions est le suivant :

	ATTENTES DU CPOM	REALISES EN 2024	REALISES EN 2025
DEVELOPPER LA SCOLARISATION EN MILIEU ORDINAIRE	<p>Développer les modalités externalisées des dispositifs d'unités d'enseignement des ESMS</p> <p>Créer une UEE en école primaire pour le DITEP de Villeurbanne</p>	<p>Déploiement de 3 UEE au sein du DITEP, localisées à Villeurbanne : 2 UEE collège et 1 UEE primaire.</p> <p>Création d'1 nouvelle UEE primaire à Villeurbanne non initiée, faute de place au sein des écoles de Villeurbanne.</p> <p>Evaluation des besoins en cours pour le déploiement d'1 UEE primaire sur le territoire de la Duchère, en réponse aux besoins non pourvus des moins de 12 ans.</p> <p>Accueil sur le site de Villeurbanne en UEI des jeunes de moins de 12 ans relevant du territoire de la Duchère/Lyon 9.</p>	<p>Redéfinition du sens d'une intervention en binôme pédagogique pour mieux accompagner le parcours inclusif des jeunes de l'accueil de jour.</p> <p>Réécriture du projet de l'Unité d'Enseignement.</p> <p>Continuité d'accueil sur le site de Villeurbanne en UEI des jeunes de moins de 12 ans relevant du territoire de la Duchère/Lyon 9.</p> <p>Visite de l'école Badinter de BRON (ENI IME Bourjade) pour évaluer la faisabilité d'un tel projet sur le territoire de La Duchère/Lyon 9.</p>
	<p>Projet de création d'un pôle d'accompagnement pour les écoles maternelles à déposer auprès de l'ARS dès maturité du projet</p>	<p>Réorientation de l'action prioritaire des 2 PCPE du DITEP en direction des écoles maternelles, au sein des groupes scolaires d'intervention à Lyon9/Ecully et Vaulx-en-Velin</p>	<p>Mise en œuvre de l'action des deux PCPE auprès de 4 écoles maternelles des territoires de Lyon 9/Ecully et Vaulx-en-Velin</p> <p>Déploiements d'actions indirectes de DEFI au bénéfice des maternelles de son secteur d'intervention</p>

ACTION 3 : ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

L'enjeu d'ajuster et d'équilibrer l'offre d'accompagnement du DITEP sur ces deux territoires reste une préoccupation en terme d'équité des réponses au sein d'un même dispositif. Cette équité des réponses n'est à ce jour pas possible, nous l'avons dit. Le territoire de l'ambulatorio de la Duchère représente à ce jour une zone blanche, en terme d'accueil de jour et de nuit, pour les moins de 12 ans. Nous nous ajustons donc au cas par cas avec les moyens dédiés d'accueil de jour et de nuit au territoire de Villeurbanne.

Le bilan des actions est le suivant :

ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE	<p>Benchmark en 2024 : rencontre et visite du Pôle d'Accompagnement Maternelle du DITEP Saint-Nicolas à BELFORT</p> <p>Présentation d'un projet aux IEN des circonscriptions Lyon9/Ecully et Lyon9/Vais/Tassin en 2024, non suivi d'effet, faute de moyens.</p> <p>Réécriture du projet de fonctionnement de MAJE à la rentrée 2024-2025 et mise en œuvre en 2025, en réponse aux besoins des territoires de Villeurbanne et Lyon 9/La Duchère.</p> <p>Cette ouverture aux deux territoires a contribué à éviter des ruptures dans le parcours de scolarisation de jeunes en souffrance à l'école.</p>
--	--

ACTION 4 : RENFORCER LES INSTANCES DE PARTICIPATION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

L'année 2024 marque la forte mobilisation de tous les professionnels du DITEP afin de constituer un CVS commun DITEP et SESSAD TDI de Villeurbanne. Ce CVS unique marque une identité, reposant sur le travail de mise en commun engagé depuis septembre 2019 et prenant appui sur les projets et désormais les agréments. Cette mobilisation s'est traduite par un travail pédagogique auprès des jeunes sur le sens et l'intérêt d'une telle instance. L'équipe éducative de l'ambulatoire de la Duchère a, par exemple, mobilisé tous les jeunes de plus de 12 ans durant les vacances de Toussaint 2024 pour présenter, expliquer le CVS et organiser des élections. Les élections ont été finalisées entre novembre et décembre 2024. Ainsi 8 jeunes siègent au CVS et 6 familles. Trois réunions se sont déroulées durant l'année 2025. L'instance a aussi contribué à la mise en œuvre de l'évaluation HAS en juin 2025.

Au cours de l'année 2025, la recherche-action a elle aussi contribué à la participation des jeunes et leurs familles.

ACTION 5 : AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT PAR DES INTERVENTIONS RESSOURCES

Nous avons détaillé dans un précédent chapitre de ce rapport, l'appui-ressource au quotidien que représente le DITEP.

De manière plus spécifiques, nos actions sont aussi celles-ci-dessous :

AGIR SUR L'ENVIRONNEMENT PAR DES INTERVENTIONS RESSOURCES	<p>Poursuite de l'action du Dispositif Educatif Favorisant l'Inclusion (DEFI), co-porté avec l'association ITINOVA et financé par la Cité Educative de la Ville de Villeurbanne. DEFI contribue à l'accessibilité pour tous à l'école sur 4 groupes scolaires ciblés.</p>
	<p>Animation tout au long de l'année 2025 par une des psychologues du DITEP d'un groupe d'analyse des situations complexes pour les directrices maternelles de la circonscription de Vaulx-en-Velin</p>
	<p>Participations à la formation des éducateurs spécialisés, des cadres de direction, des enseignants par le biais de l'interventions de plusieurs professionnels au sein des écoles ARFIPS, ENSEIS et INSPE</p>

ACTION 6 : RENFORCER LA SECURITE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES TOUT EN AMELIORANT LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES

Depuis 2024, nous avons engagé un vaste chantier de remise à jour des outils de la loi 2002-2 et du plan bleu. La sécurité des jeunes que nous accompagnons et leur famille repose sur une politique de prévention et de gestions des risques visant à améliorer les pratiques professionnelles. Cette politique s'appuie sur les orientations associatives en terme de modification de la gouvernance en septembre 2024 et sur différents accords d'entreprise de l'association signés en 2024, dont un accord Qualité de Vie au Travail.

La sécurité des jeunes que nous accompagnons et leur famille repose aussi sur une volonté managériale de favoriser la co-construction d'un sens commun pour tous, la coopération accrue de tous les acteurs (à la place qui est la sienne dans la dynamique institutionnelle), la mutualisation, l'autonomie et le partage de l'information. C'est cet ensemble qui concourt à un sentiment de confiance et de sécurité propice à un climat

social au sein du DITEP, au bénéfice de tous, dont les effets sont évaluables par l'investissement des professionnels et la qualité des réponses apportés aux personnes accompagnées.
Les principales actions sont les suivantes :

	EN 2025
RENFORCER LA SECURITE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES PAR LA PREVENTION ET LA GESTION DES RISQUES TOUT EN AMELIORANT LES PRATIQUES PROFESSIONNELLES	Formalisation du plan bleu et transmission à l'ARS
	Formalisation du règlement de fonctionnement en appui du CVS
	Finalisation du circuit du médicament
	Travail de relecture en équipe au sein de l'accueil de jour du protocole des espaces calmes et de retrait
	Travail par modalités d'accompagnement au sein du DITEP entre 2024 et 2025 sur e-learning santé sur le repérage et la prise en charge des enfants et adolescents en situation de danger
	Travail en groupes autour de questions éthiques par le biais du support e-learning réalisé en interne à l'association

Il convient de noter que les embauches mutualisées entre plusieurs établissements et services de l'association (Responsable Logistique des Environnements et agent technique (novembre 2025)) contribuent à soutenir la direction ses missions de sécurité des biens et des personnes.

MAINTENANCE / TRAVAUX / AMMENAGEMENTS

MAINTENANCE ET TRAVAUX AU QUOTIDIEN

Toutes les vérifications nécessaires à la sécurité des locaux de l'ensemble du DITEP sont par ailleurs assurées. Nous soulignons cette année encore combien les portes, les poignées, le mobilier, les cloisons, les toilettes, la robinetterie et les prises sont régulièrement à remettre en état à Villeurbanne surtout. Ils sont fragilisés par les états de colère de certains des jeunes qui projettent leur souffrance sur le matériel et les murs de tous les espaces d'accueil en cassant, jetant, donnant des coups de pied sur ce qui les entourent...

Ces réparations ont mobilisé uniquement des entreprises de menuiserie, vitrerie, électricité et plâtrerie peinture.

A Villeurbanne, l'octroi d'un Crédit Non Reconductible a favorisé l'installation de climatiseurs dans les locaux de l'accueil de jour et de l'ambulatorio/SESSAD TDI. Ils ont été installées dans les principaux espaces accueillant les jeunes et dans la salle du personnel. Cela a été une vraie bouffée d'air tant les températures peuvent être élevées.

A la Duchère, nous avons pu obtenir du propriétaire des locaux, des travaux au niveau du doublage des vitrages des menuiseries extérieures.

Par ailleurs, une extension des locaux, sans augmentation du prix du loyer, a été entérinée par la signature d'une extension de bail qui permettra à terme et une fois quelques travaux d'embellissement réalisés de bénéficier de à partir 3 bureaux supplémentaires.

RESSOURCES HUMAINES

L'année 2025 a été marquée du point de vue des ressources humaines par une inspection du travail en date du 03 juillet 2025.

Cette inspection a fait l'objet en amont d'un travail conjoint entre la directrice, la secrétaire de direction et la responsable des ressources humaines. Elle a contribué à la remise à jour de toutes les fiches de postes, préalablement travaillées avec les salariées concernées.

A l'issue de cette visite, aucune mise en demeure et préconisations ne nous a été adressé par l'inspecteur du travail.

ORGANIGRAMME

Le nombre d'ETP est constant entre 2024 et 2025. Il représente 29,75 ETP, soit, sans compter les professionnels en appui du siège de l'association, 49 professionnels. Bon nombre de ceux-ci sont à temps partiel et travaillent sur l'ensemble du DITEP.

Il convient de noter une spécificité : tous les professionnels de l'ambulatoire du DITEP, site de Villeurbanne interviennent aussi auprès des jeunes accompagnés et leur famille du SESSAD DI.

Avec l'association, en 2025, nous avons fait le choix d'augmenter à hauteur d'1 ETP le temps ETP de l'adjointe de direction jusqu'ici à 0,70 ETP. Son activité correspondait, en effet, dans la réalité à celle d'un temps plein et les risques en terme de droit du travail de maintenir une telle situation était trop importante. Cette augmentation et ce passage à 1 ETP s'est effectuée sans augmentation de la masse salariale.

L'organigramme est présenté en annexe.

Le directeur de la supervision et les fonctions supports du siège sont affectés sur le budget de l'établissement ainsi que sur les budgets du siège et /ou d'autres établissements de l'association.

Concernant, l'organisation des ressources humaines, le Document Unique des Risques Professionnels a fait l'objet d'un travail au sein de l'association et au sein de chacune des modalités en 2022 de Villeurbanne et la Duchère. Ce travail s'est poursuivi en 2024 et a été finalisé en 2025.

MOBILITES, RECRUTEMENTS

Les mouvements d'équipes ont été moins nombreux en 2025 qu'en 2024.

Toutefois, le recours au CDD (5 en 2025 a été plus importants en 2025 qu'en 2024). Ce recours s'inscrit dans un contexte à défaut de candidatures diplômées sur les postes à pourvoir en CDI.

Le recours à l'intérim s'est poursuivi tout au long de l'année 2025 pour le poste de veilleur de nuit, le titulaire du poste ayant été en arrêt de travail prolongé d'octobre 2022 à 2024, date de son départ de l'association pour inaptitude professionnelle. C'est un choix que nous avons maintenu tout au long de l'année encore, de par les mouvements d'équipe au sein de l'accueil de nuit. Le veilleur de nuit en intérim se révèle être l'une des figures

de référence des jeunes de l'accueil de nuit. Nous comptons 4 départs durant l'année 2025, non compensé à ce jour faute de candidature.

En dehors du veilleur de nuit, nous n'avons pas eu recours à l'intérim.

Nous tentons toujours d'organiser entre l'accueil de jour et de nuit de l'auto-remplacement entre professionnels que nous valorisons par le paiement d'heures complémentaires.

L'engagement des professionnels est à souligner dans l'accueil des nouveaux collègues qu'ils soient en CDI ou en CDD. Il est aussi à souligner dans l'accueil des stagiaires puisque nous avons accompagnés :

- 1 étudiant en médecine ;
- 1 étudiante en psychomotricité ;
- 4 étudiants en formation d'éducateurs spécialisés ;
- 2 professionnels éducatifs en contrat d'apprentissage.

	<i>Des départs ou absences</i>	<i>Des arrivées</i>
A L'ACCUEIL DE NUIT ET DE JOUR	Départ d'un psychologue en juillet 2025 Départ d'un éducateur spécialisé en septembre 2025 Départ d'une éducatrice spécialisée en novembre 2025 Départ d'une éducatrice spécialisée en décembre 2025 Départ d'un ME en contrat d'apprentissage	Augmentation du temps de travail d'une psychologue clinicienne Embauche d'une éducatrice spécialisée en octobre 2025 Accueil d'une ES en contrat d'apprentissage
Au sein de l'ambulatoire et au PCPE de la Duchère	Départ d'une éducatrice spécialisée en juillet 2025 Départ d'une psychologue vers une autre modalité du DITEP en août 2025	Embauche d'une éducatrice spécialisée en juillet 2025 Embauche d'une orthophoniste en février 2025 Embauche d'une psychologue en août 2025 au sein du PCPE
Au sein de l'ambulatoire et au PCPE de Villeurbanne	Départ de l'orthophoniste en novembre 2025 Congé maternité et parental d'une éducatrice spécialisée Embauche d'une psychologue clinicienne en septembre 2025 au sein du PCPE	

AJUSTEMENTS DE POSTES

L'année 2025 (845 journées cumulées) a été marquée par différents arrêts de travail pour maladie. Ceux-ci sont en légère diminution par rapport à 2024 (953 journées cumulées).

Le nombre d'arrêts de travail en jour au sein du DITEP se répartie de la manière suivante :

- 450 jours de maladie des professionnels de l'accueil de jour, de nuit et du groupe MAJE ;
- 99 jours de maladie des professionnels de l'ambulatoire Villeurbanne ;
- 296 jours de maladie des professionnels de l'ambulatoire de la Duchère.

Comme la moyenne nationale, l'augmentation du nombre d'arrêts de travail de courte durée soit n'excédant pas 5 jours est significative. Cela représente 201 jours en 2025.

Nous notons spécifiquement en 2025, trois arrêts longs significatifs :

- Celui d'une éducatrice spécialisée de l'ambulatorio de Villeurbanne qui dans un contexte de grossesse puis de congé parental a été absente plusieurs mois consécutifs (242 jours cumulés en 2025) ;
- Celui d'une éducatrice spécialisée de l'ambulatorio de la Duchère en arrêt de travail durant plusieurs mois, suivi d'un temps partiel thérapeutique (205 jours cumulés en 2025) ;
- Celui de l'adjoint de direction de l'ambulatorio de Villeurbanne/Sessad TDI qui a été absent du 14 mai au 18 juillet (64 jours cumulés sur cette période).

Le nombre d'accidents du travail est lui en augmentation par rapport à 2024. 17 déclarations ont été effectuées contre 6 en 2024 contre 6 AT en 2024 soit une augmentation de plus de 50%.

Dans ces 17 déclarations d'accident du travail, nous comptons : 2 accidents de trajet, 3 blessures accidentelles, 1 évènement indésirable grave (confinement école dans un contexte de violence urbaine) et 11 violences de jeunes sur les professionnels. Sur les 11 violences sur professionnel : 4 concernent l'accueil de nuit, 5 l'accueil de et 2 l'ambulatorio de la Duchère.

Cette augmentation est à mettre en lien avec :

- Des facteurs extérieurs, liés à l'intervention des professionnels dans des environnements où la précarité domine et engendrant des violences urbaines ;
- Des facteurs intérieurs, liés aux mouvements de personnels (mouvements en interne au DITEP (remplacements, changement de modalité d'intervention ou démissions), doublés de la difficulté à recruter en particulier sur la modalité internat et aux besoins en formation des professionnels.

Nous notons combien il reste difficile de recruter en remplacement des professionnels en arrêts de travail, y compris sur les modalités ambulatoires. Nous recevons certes des candidatures mais de personnes non diplômées et inexpérimentées pour la grande majorité.

D'une manière générale, les professionnels continuent globalement de témoigner de leur investissement professionnel dans une dynamique d'équipe participative et co-construite avec eux, où ils s'inscrivent pleinement.

ACTIONS DE FORMATION

La formation des professionnels est un levier important dans l'évolution de nos pratiques. En effet, construire des projets soutenus par des apports théoriques ancrés dans une pensée institutionnelle commune et en perspective, c'est valoriser les savoir-faire des professionnels du DITEP et éviter l'épuisement de ces derniers. C'est ainsi maintenir une veille managériale afin de prévenir les risques psycho-sociaux des équipes, favorisant ainsi la bientraitance du public accueilli.

Les objectifs des orientations du plan de développement des compétences relèvent de la stratégie de l'association, qui s'est dotée d'un référentiel commun sur la période 2022-2024.

Les axes prioritaires de celui-ci sont les suivants :

- Développer les compétences de travail en partenariat en interne et en externe ;
- Développer les compétences d'accompagnement au service des bénéficiaires ;
- Développer les compétences professionnelles ;
- Développer la formation sur l'utilisation des outils numériques des professionnels, des usagers ;
- Développer les compétences sur l'évolution des organisations, du management et de la communication.

Des formations ont été organisées communément entre les 3 DITEP et le SESSAD TDI et ce afin de répondre aux exigences du cadre réglementaire. Une formation habilitation électrique a été réalisée en 2024 au sein du DITEP/SESSAD DI. Elle a mobilisé 10 professionnels du DITEP Villeurbanne-Duchère/SESSAD TDI.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet associatif visant à favoriser l'autodétermination des personnes accompagnées, le plan de formation au niveau associatif a permis la participation :

- De 10 professionnels du DITEP/SESSAD TDI à l'une des sessions sur le développement de l'autodétermination des personnes accompagnées au sein de l'association ;
- De 4 professionnels nouvellement arrivés au sein du DITEP, à la formation sur la compréhension du profil et des besoins des jeunes accompagnés, menés entre les 3 DITEP sur les troubles relationnels précoces ;
- De 10 professionnels à une formation sur la scolarité en DITEP et de tous les professionnels du DITEP à une journée de formation sur la fonction-ressource ;
- De 5 professionnels ont pu participer au colloque des journées nationales de l'AIRE qui s'est tenu à Saint-Etienne en novembre 2025. C'est là un moment fort de rencontres et d'échanges entre professionnels de DITEP ;
- De la psychologue clinicienne site de La Duchère/Lyon 9 et Villeurbanne à une formation photo-langage ;
- De la psychologue clinicienne site de La Duchère/Lyon 9 et Villeurbanne à une formation Pathologies et cultures.

Dans la gestion du quotidien, l'auto-formation est favorisée par l'accès à la lecture d'articles faisant l'objet d'échanges entre les professionnels en réunion. Le DITEP reste abonné aux Cahiers de l'Actif.

Dans la gestion du quotidien, l'auto-formation est favorisée par l'accès à la lecture d'articles, à des vidéos comme cela a été le cas en 2024 ainsi que par la participation des professionnels du SESSAD TDI à la recherche-action du DITEP.

PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2026

POURSUIVRE L'ACTION A 4 NIVEAUX

L'analyse du contexte effectuée dans le cadre du projet en dispositif nous a permis de définir des orientations stratégiques pour les cinq prochaines années.

Ces dernières ont été définies et sont présentées au sein des 3 projets en dispositifs des 3 DITEP de l'association. Les fiches actions ainsi formalisées seront la feuille de route des professionnels dans les années à venir. Nous définissons 4 niveaux prioritaires en 2025.

NIVEAU 1 : SOUTENIR LA PARTICIPATION DES JEUNES ACCOMPAGNES ET LEURS FAMILLES EN FAVORISANT LEUR IMPLICATION AU SEIN DU DITEP

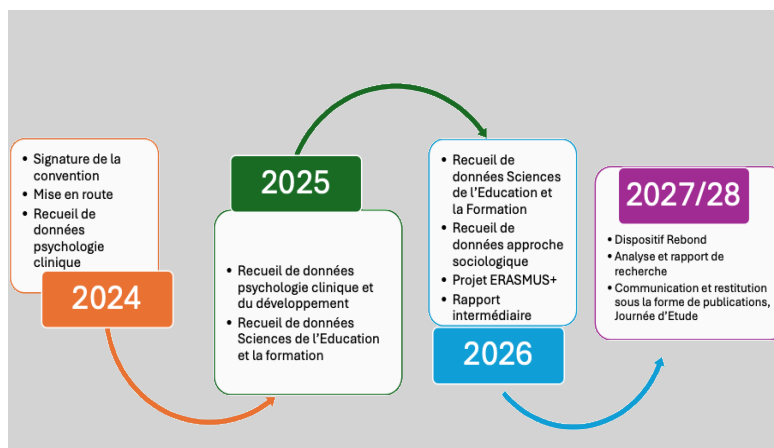
L'année 2025 marque la mise en œuvre des premières réunions **du CVS ainsi que la participation des jeunes et leur famille au projet de recherche-action.**

C'est là une dynamique qu'il conviendra à tout niveau de soutenir et de favoriser.

NIVEAU 2 : POURSUIVRE LA RECHERCHE-ACTION PAR L'IMMERSSION DES CHERCHEURS ET CONCOURRIR A UNE PREMIERE ANALYSE DES DONNEES ISSUES DU TERRAIN

Le projet de recherche-action se poursuit et se poursuivra tout au long de l'année 2026.

Cette année 2025 a constitué la première étape d'analyse des données des professionnels de plusieurs disciplines : la psychologie clinique, les sciences de l'éducation et la psychologie du développement. La dynamique de cette recherche-action contribue à un cadre collaboratif d'intervention innovant, où l'autodétermination des jeunes, des familles et le pouvoir d'agir des professionnels entrent en résonance et se nourrissent mutuellement. Ces étapes ont, en effet, mobilisés enseignants chercheurs, professionnels du DITEP, de l'Education nationale, jeunes et familles. Il convient aussi de noter que la mise en œuvre de la recherche-action a besoin de temps pour se construire, se penser, s'articuler avec le quotidien de chacun et les impondérables de la vie d'un dispositif ITEP. Les phases de recueil de données prennent du temps tout comme les phases d'analyse et ce d'autant plus qu'elles s'avèrent croisées entre plusieurs disciplines des sciences humaines. Nous n'avons pas pu nous inscrire dans la temporalité souhaitée en 2025. L'actualité au sein du DITEP ne l'a pas permis. Nous avons donc fait le choix avec le COPIL de prolonger d'une année la recherche-action, à moyen constant, selon un retro-planning établi ci-dessous :



NIVEAU 3 : ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS DES PCPE EN EMAS ET L'ARRIVEE DES PAS

Nous avons été informé fin 2025 de l'évolution des PCPE en Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité (EMAS). Toutefois, depuis septembre 2025, au niveau associatif, avec le directeur de la supervision, les 3 directrices des DITEP concernées par les PAS, les adjoints de directions des PCPE actuels et la coordinatrice de l'EMAS de GIVORS, nous travaillons ensemble autour des cahiers des charges PAS/EMAS. Ces temps, nous permettent entre cadres de direction d'appréhender les changements pour mieux accompagner ensuite les professionnels, en particulier ceux des PCPE.

La mise en œuvre des EMAS et PAS suscitent de nombreuses questions en terme d'accompagnement des équipes (management, formation), de faire équipe. En 2026, nous envisageons d'échanger, de rencontrer les associations qui les déploient, dans le Rhône, l'Ain et la Loire, pour se faire une représentation des choses, échanger sur les écueils, les enjeux etc...

Parallèlement, depuis septembre 2025, nous accompagnons, avec l'adjointe de direction en responsabilité des deux PCPE, les professionnels de cette modalité à appréhender eux aussi l'arrivée des PAS sur l'un de nos territoires et les changements à venir (réunions mensuels des deux PCPE au cours desquels échanges, lectures des cahiers des charges PAS et EMAS etc...).

La montée en compétences des professionnels exerçant des missions EMAS/PAS à la rentrée 2026-2027 est au cœur de nos questions et soulèvent pour nous plusieurs points en terme d'opérationnalité, d'actualisation des compétences professionnelles à différents types de publics et d'enjeux de coopération avec l'Education nationale.

Cette mise en œuvre des PAS/EMAS est un enjeu majeur de l'année 2026. Au-delà de ceux des deux PCPE, un travail pédagogique s'est engagé et se poursuivra en 2026 auprès de tous les professionnels du DITEP. Les EMAS et les PAS vont, en effet, nous amener aussi à redéfinir et à réarticuler différents dispositifs d'appui-ressource : EMAS, PAS, DEFI et le groupe MAJE.

NIVEAU 4 : DYNAMISER L'OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DU TERRITOIRE D'INTERVENTION DU SITE DE LA DUCHERE/LYON 9 DU DITEP

Afin de dynamiser l'offre d'accompagnement du DITEP et plus spécifiquement du territoire de la Duchère/Lyon 9, la convention de partenariat étendu à l'accueil de jour avec le DITEP du Prado a été signée en 2025.

En 2025, nous n'avons pas formalisé par écrit le projet du Pôle d'Accompagnement Maternel, l'actions préventives des PAS, en appui à l'accessibilité des enfants en situation de handicap, ayant réinterrogé nos orientations.

Les besoins reposent aujourd'hui sur le déploiement de réponses sur le territoire du La Duchère/Lyon 9 aux besoins d'enfants d'âge primaire, relevant d'une unité d'enseignement d'accueil de jour. La réponse apportée

par celles du site de Villeurbanne n'est pas satisfaisante, car elle ne garantit pas le maintien du parcours de scolarisation du jeune dans son environnement de quartier.

A ce sujet, il convient de souligner combien la transformation et le passage du SESSAD de la Duchère en modalité ambulatoire du DITEP Villeurbanne-Duchère est toujours à accompagner. Elle demande aussi d'être expliciter à nos partenaires. L'identité de « SESSAD » reste forte et ce d'autant plus que les combinaisons entre modalités en réponse aux besoins des jeunes s'effectuent à la marge du fait de l'éloignement géographique. Néanmoins, appréhender la dimension en DITEP repose aussi sur un investissement des professionnels dans tous les espaces de travail en commun. Nous y travaillons pleinement avec l'adjointe de direction en responsabilité de cette modalité, en prenant appui sur l'augmentation de son temps de travail, en 2025, propice au déploiement du partenariat. C'est là un enjeu pour 2026.

CONCLUSION

L'année 2025 a contribué à valoriser les pratiques inclusives du DITEP Villeurbanne-Duchère par le biais de l'évaluation qualité HAS.

La constitution d'un CVS transversal et commun de la Duchère à Villeurbanne, du DITEP au SESSAD TDI, a contribué et contribue désormais à valoriser cette identité singulière au-delà des professionnels et des partenaires.

Rendre compte d'une activité où la fluidité des parcours de chaque jeune est au cœur de notre action est là pour objectiver notre offre d'accompagnement en :

- Reflétant notre fonctionnement en Dispositif ;
- Valorisant nos accompagnements qui soutiennent les parcours inclusifs ;
- Rendant lisible la fonction appui/ ressource sur nos territoires d'intervention.

C'est ce que nous tentons de faire dans ce rapport.

Nous nous heurtons toutefois à une comptabilisation par modalités d'accompagnement qui devient de plus en plus complexe par l'organisation fluide, entre ces dernières, rendue possible par le fonctionnement en dispositif. De même, la fonction appui/ressource n'est pas suffisamment valorisée.

Aussi, nous poursuivrons en 2026, la comptabilisation de l'activité expérimentée par l'AIRe, dont les données 2025 ne figurent pas dans ce rapport d'activité. Etablir une double comptabilité demande du temps et de la pédagogie. C'est là encore un enjeu. Par exemple en 2025, la dimension de la fonction-ressource comptabilisée dans la comptabilisation AIRe n'a, par exemple, pas suffisamment été valorisée.

L'équité entre les deux territoires du DITEP reste au cœur des enjeux de celui-ci afin de sécuriser les parcours inclusifs des jeunes accompagnés sur le territoire de la Duchère/Lyon 9 tout en répondant aux besoins de ce territoire. Le recours aux modalités d'accueil de jour et de nuit du site Villeurbanne est actuellement l'une des réponses, avec toutes les limites que nous avons décrites dans ce rapport.

Les besoins de nos deux territoires d'intervention témoignent d'une hétérogénéité des situations et des contextes d'intervention.

Mieux circonscrire nos deux territoires reste aussi une préoccupation.

Nous y travaillons et y travaillerons encore en 2026, en prenant appui sur tous les espaces d'échanges et d'élaboration au sein du DITEP, de notre association et dans notre environnement, avec nos partenaires.

Enfin, **accompagner nos équipes à appréhender la transformation de l'offre d'accompagnement** repose sur un management pédagogique, où faire lien entre toutes les instances de travail pour mieux donner sens aux évolutions à venir (EMAS/PAS en première ligne) est au cœur des préoccupations de l'équipe des cadres de direction et plus largement ceux fonctionnels. Se « faire lien » et « donner sens » s'appuie à la fois sur les expériences de transformations réussies et le déploiement de nouvelles formes de travail avec nos partenaires sur nos territoires (avec ITINOVA, AFG Autisme, la ville de Villeurbanne).

Pour conclure, nous tenons chaque année de dynamiser nos réponses par un management par projet et d'accompagner les transformations en cours et à venir. Nous constatons toujours combien chaque professionnel est resté mobilisé et investi dans le bon fonctionnement du DITEP et l'accompagnement des jeunes et de leurs familles.

Il convient de les saluer et de saluer le travail des cadres de direction et fonctionnels avec eux, dont la stabilité au sein de notre DITEP a favorisé l'accompagnement de ces différents mouvements.

LISTE DES REDACTEURS

Les rédacteurs de ce rapport d'activité récoltent, compilent et mettent en forme l'activité et les écrits spécifiques des professionnels, tous sollicités à transmettre des éléments de leur activité de l'année écoulée.

NOMS DES PROFESSIONNELS REDACTEURS

Carole COLLIER-BORDET, directrice
Raphael DAVID, adjoint de direction
Véronique PELAGE, adjointe de direction
Christophe REVERCHON, adjoint de direction
Audrey TWORZYDLO, secrétaire de direction
Kristel VIGUIER, coordinatrice pédagogique

A ceux-ci s'ajoutent tous les professionnels du DITEP soucieux chaque année de transmettre leurs données et les faits marquants dans leur activité. Un grand merci à eux !

Il convient de souligner aussi le travail des secrétaires d'accueil, Séverine ALMEIDA et Anne-Sylvie THIRARD, qui contribuent de leur place à « capitaliser » durant l'année les données contribuant à ce rapport d'activité.

ANNEXES

ORGANIGRAMME DU DITEP VILLEURBANNE-DUCHERE/SESSAD TDI

